

Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957
Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles
et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
Affiliée à la Confédération Internationale
des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 n°) FRANCE un an 4 F
1er oct. au 30 sept. ETRANGER un an 5,50 F
LE NUMERO : 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10^e Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre
Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril
Mai — Juin — Juillet — Août — Septembre.

Journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 178

ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES

DECEMBRE 1964

A L'OMBRE D'UN GRAND CŒUR

et en souvenir d'un grand musicien français

ALFRED BRUNEAU

(1857 - 1934)

Ces lignes, qui ne paraîtront que dans un mois, je les écris dans le recueillement du jour des Morts, ce 2 novembre 1964. J'évoque naturellement, comme chacun le fait en soi-même, le souvenir des chers parents, amis et camarades qui s'en sont allés mais je pense aussi aux grands artistes que nous avons perdus, particulièrement à certains musiciens de chez nous qui sont morts deux fois puisque leurs œuvres s'ensevelissent dans l'oubli, l'indifférence ou l'ignorance des jeunes générations.

Dans mon article du mois dernier, je rappelais que notre grand Gabriel Fauré nous avait quittés depuis quarante ans, le 4 novembre 1924. Aujourd'hui, je pense qu'un autre musicien français, de très grand talent mais d'une esthétique toute différente, est mort il y a un peu plus de trente ans, exactement le 15 juin 1934 : c'était Alfred Bruneau et c'est à lui que je consacrerai cet article de souvenir.

Si Gabriel Fauré est encore loin d'avoir dans notre vie musicale actuelle la place d'honneur à laquelle il a légitimement droit, on le joue tout de même encore mais beaucoup trop rarement. Quant à Alfred Bruneau, il faut constater avec tristesse que, malgré l'incontestable valeur des partitions qu'il nous a laissées, il est devenu tout simplement un inconnu pour les organisateurs de concerts, les directeurs de théâtres lyriques, les responsables des programmes de la Radio et les éditeurs de disques. Ouvrez le catalogue général des microsillons : vous n'y trouverez pas la moindre trace d'un disque d'Alfred Bruneau. La conspiration du silence s'est sournoisement établie sur son nom, il est définitivement rayé des cadres car il a été inscrit d'autre part sur la liste des proscrits dont j'ai déjà parlé dans ces colonnes. Ce membre de l'Institut était pourtant, il n'y a pas si longtemps, un musicien d'envergure qui, par le caractère de ses œuvres, doit compter encore pour quelque chose dans l'histoire de la musique française, il était, par surcroît, un grand honnête homme. Il a honoré doublement son pays par son très beau talent d'artiste et sa haute conscience de citoyen, comme nous le verrons plus loin. Tâchons donc de découvrir les raisons d'un pareil ostracisme à son endroit et nous verrons que si l'on ne joue plus aucune de ses œuvres, ce n'est pas seulement parce que la mode, hélas, se détourne de plus en plus des œuvres belles, soignées et fortes, en faveur de ce qui est franchement laid, abstrait peut-être mais à coup sûr incohérent. Il y a encore une autre raison, d'ordre poli-

tique celle-là, qui nous prouve que certaines vengeances ne désarment pas, même devant un tombeau. Le « coup de pied de l'âne » n'est malheureusement pas une vaine expression dans notre langue, c'est bien une réalité.

Ce que certains potentats de la musique en France — ou leurs descendants — n'ont jamais pu pardonner à Alfred Bruneau, disons-le tout net, c'est d'avoir osé s'allier ouvertement à Emile Zola, au cours de la lamentable, lointaine mais mémorable « affaire Dreyfus » pour la défense de la vérité et la réhabilitation d'un innocent. Il convient de jeter le manteau de Noé sur les dessous peu reluisants de cette ténébreuse affaire qui, tout à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci, avait divisé les Français en deux camps ennemis. Heureusement, tout s'est terminé dans la lumière et nous pouvons nous féliciter qu'en France, pays libre, rien ne puisse empêcher la vérité de finir par triompher. Mais grâce à qui ? Aux âtres courageux, hommes et femmes, qui, ayant acquis la conviction qu'une injustice a été commise, n'hésitent pas un seul instant à mettre tout en œuvre, à sacrifier leur situation personnelle, leur fortune, leur réputation et parfois même leur vie, à braver toutes les injures et les menaces, pour juguler la calomnie et pour que justice soit rendue. Parmi ces Français courageux, notre devoir est de citer, entre tant d'autres, les deux grands noms d'Emile Zola et d'Alfred Bruneau, fraternellement unis dans le combat pour la vérité.

Après avoir été conspué et insulté par des hordes fanatisées, après avoir été condamné en cour d'assises puis réhabilité lui aussi, Emile Zola repose maintenant dans la gloire du Panthéon, des voies publiques portent son nom et la France peut être fière d'avoir rendu ces suprêmes hommages à celui qui fut non seulement le Balzac des temps modernes, un génial écrivain, mais qui a laissé aussi l'exemple d'une très haute conscience et d'un cœur généreux.

(Suite page 3)

Pour le local de la C.M.F.
MONTANT DES SOMMES DEJA PARUES
22.314,80

M. Bréart Joseph, à Chavençon-Liancourt-Saint-Pierre (Oise) : 12 F ; M. Hugot Charles, à Persan (S.-et-O.) : 10 F.

TOTAL A CE JOUR : 22.336,80 F.

NOTULES MUSICALIS

Avant la guerre de 14-18 il y avait en Avignon deux excellentes Musiques Militaires, celle du 52^e Régiment d'Infanterie et celle du 7^e Génie, cette dernière encore meilleure du fait de la présence de nombreux gagistes. Les concerts étaient très suivis ; je leur dois de très nombreuses joies... Je ne puis m'empêcher d'y penser après la belle soirée du Concert de Gala de la Musique des Gardiens de la Paix, dirigé par le commandant Désiré Dondeyne. Je laisse à mon ami André Pellet le soin de vous en entretenir en détail ; il ne m'en voudra pas si, comme l'an passé, j'en parle selon un point de vue un peu particulier, car je voudrais surtout retenir dans le programme la présence de chants populaires, ou

connus comme certains motifs de grégorien, qui apportent une chaleur humaine, une lumière, une joie qui font qu'un tel programme doit plaire à tous les publics. Sur cinq œuvres, deux utilisent les chants populaires, un troisième des thèmes grégoriens, avec un rare bonheur. La science, le goût, le respect des thèmes qui gardent toujours leurs caractéristiques, leurs qualités, ont été, pour moi un véritable enchantement... Quand à la Symphonie-Sacra, de Désiré Dondeyne, je crois que c'est un chef-d'œuvre comme en écrit le compositeur lorsqu'il domine sa technique pour la mettre au service d'une idée, d'un idéal...

(Suite page 5)

Concert de Gala donné à l'occasion du 51^e Congrès de la Confédération Musicale de France

Comme les années précédentes, le Congrès de la Confédération Musicale de France (le 51^e en 1964) s'est terminé par un magnifique concert de gala et c'est la brillante Musique des Gardiens de la Paix de Paris, sous la direction de son éminent chef, le commandant Désiré Dondeyne, qui a été de nouveau invitée à interpréter dans la salle de l'ancien Conservatoire, le 24 octobre dernier, un programme de très haute qualité. Ce concert était donné sous la présidence de M. Maurice Herzog, secrétaire à la Jeunesse et aux Sports.

La première œuvre exécutée fut une Fanfare de M. Georges Hugon. Ces pages, extrêmement intéressantes et bien sonnantes, ont été écrites en 1932. Comme tout Dukas l'avait fait pour son symphonique La Péri, l'auteur conçut cette fanfare comme un prélude ou, si l'on préfère employer un terme architectural, comme un portique s'ouvrant sur le monument principal et y donnant accès. Ce monument, cet édifice principal était en l'occurrence de la Symphonie de Georges Hugon. La Fanfare éclate « ex abrupto » de façon résolument polytonale et percussive mais cet agressif exorde se résorbe bientôt dans une harmonie plus pondérée et bien chantante pour faire entendre le thème principal de la symphonie. La seconde phrase est bien, comme nous le dit la notice du programme, « comme l'ombre portée de la première, puis elle remonte à la lumière pour faire retour au thème initial et amener la conclusion de la fanfare ». Ce prélude n'est pas un simple hors-d'œuvre de concert, une brève introduction. Il constitue par sa pro-

pre structure un véritable opus, tant il est bien charpenté et équilibré. L'interprétation de cette très impressionnante Fanfare a été remarquable et, sous la baguette de l'artiste qui est le commandant Dondeyne, tous les cuivres ont fait merveille. Les lumières et les ombres de cette riche matière sonore ont été savamment dosées et la belle œuvre de Georges Hugon a été chaleureusement applaudie comme elle le méritait.

Venaient ensuite les charmantes Variations sur un thème picard, du commandant Jules Semler-Collely qui fut le chef si apprécié de la Musique de la Flotte de Brest. Celle-ci, on s'en souvient, fit longtemps le bonheur des Parisiens quand elle fut mise dans la capitale à la disposition du Ministère de la Marine. Ces Variations sur un thème picard ont été écrites en 1936 à Amiens alors que l'auteur était capitaine, chef de la belle musique du 51^e R. I. Leur thème est une bien jolie berceuse picarde, un très ancien chant populaire : « V'lo la grand'mère à poussière », c'est-à-dire la vieille bonne femme qui fait l'office du légendaire « homme au sable » des autres provinces. Au lieu de sable, c'est de la poudre aux yeux des enfants qu'elle jette pour les endormir et leur donner de jolis songes quand ils ont été sages. La mélodie de ce thème berceur est déjà bien jolie par elle-même, mais elle prend toute sa valeur quand on entend les délicieuses variations dont l'auteur l'a parée avec infiniment de goût. Onze variations ont été composées pour notre grand plaisir mais, dans chacune d'elles, le thème ne cesse d'apparaître dans son intégralité à travers les contrepoints les plus souples et les plus ingénieux. On peut vraiment dire que nos oreilles et notre esprit se sont « régalez » en écoutant d'aussi jolie musique qui témoigne de la finesse et de la maîtrise d'écriture de Jules Semler-Collely. Dès la dernière note de l'exécution qui fut parfaite, les braves crépitaient de tous côtés et prouvaient à l'auteur présent combien les auditeurs avaient été enchantés de déguster ces si savoureuses variations orchestrales.

La troisième œuvre inscrite au programme était due, elle aussi, à la plume d'un musicien distingué de notre marine, le commandant Jean Maillot, chef de la Musique de la Flotte de Toulon. Cette œuvre est une suite d'orchestre intitulée : Aux îles sous l'vent. Ces belles pages ont été composées en 1962 en exécution d'une commande de l'Etat adressée à l'auteur par le Ministère des Affaires Culturelles. Elle est un hommage musical à

notre vieille marine à voile qu'on appelait aussi jadis « la marine en bois ». La partition se compose de cinq pièces : L'appareillage, Au plus près, L'escale, Grand Largue et Retour au mouillage, qui évoquent les différentes scènes d'un long voyage en mer. Dans ce genre de musique « maritime », nous connaissions déjà, le Journal de bord écrit par le regretté amiral Jean Cras qui fut un compositeur de grande valeur et dont j'ai eu l'honneur de parler il y a un peu plus de quatre ans dans ces colonnes (cf. « La musique et la mer », n° 131, mars 1960), mais le commandant Jean Maillot a voulu présenter son œuvre d'une façon toute particulière en s'inspirant des vieilles chansons de marins, ces chants pittoresques et bien rythmés qui, pour la plupart, accompagnaient les manœuvres des gens de mer à bord de leurs bâtiments. Il y avait des chansons à vider, pour la manœuvre du cabestan, des chansons à hisser, pour celle des voiles, des chansons à ramer, des chansons dites « gaillard d'avant » et il me souvient d'avoir entendu, il y a une trentaine d'années et par le disque, un certain nombre de ces chansons recueillies par le capitaine au long cours Hayet. Ce sont réellement des chansons de folklore marin dont les auteurs sont naturellement inconnus et qui ont bourlingué sur toutes les mers. Le commandant Maillot a donc traité symphoniquement tous ces vieux chants et il a ainsi composé une suite d'orchestre fort intéressante et haute en couleur, une suite dans laquelle nous pouvons respirer l'air du large à pleins poumons. Je ne saurais mettre un nom sur tous les airs que nous avons entendus, à part une courte citation de La Paimpolaise (qui n'appartient d'ailleurs pas au folklore marin, puisque l'auteur, Théodore Botrel, est parfaitement connu) et une autre chanson qui, celle-là, fait partie de l'authentique tradition des vieux loups de mer : La Belle Eugénie, et qui, par son rythme allégre à 6/8, devait être vraisemblablement une chanson à vider : « Les matelots, pan-pan, pan-pan, de la Belle Eugénie, pan-pan, pan-pan. « La Belle Eugénie » était une frégate dont le nom est resté fameux dans la marine à la suite d'exploits de son équipage. Tous ces chants de nos vieux matelots ont été si bien traités dans la suite du commandant Jean Maillot que l'œuvre tout entière, laquelle se joue sans interruption, a obtenu un unanime et légitime succès, d'autant plus qu'elle a été remarquablement exécutée.

(Suite page 3)

CONFIDENCES D'UN PIANO

Noble instrument ! Comme tu es bien entré dans nos mœurs ! Dans les foyers les moins portés vers l'art musical, tu trônes fièrement dans la salle de séjour. Bien sûr tu as souvent le rôle de « beau meuble », porte-bibels, ou porte-plats, mais enfin, on te connaît et on t'admire... La maîtresse de maison dit toujours de toi, avec une gentille et vaniteuse moue : « mon piano », un superbe Erard !

Ainsi allaient mes pensées m'adressant à un vieux piano et alors tapant d'un doigt une touche, puis une autre, puis frappant des accords, je pus l'entendre se confier à moi, me conter avec détails le cours de sa vie à travers les âges.

« Au XI^e siècle, mon aïeul avait nom : monocorde. Il n'avait comme son nom l'indique qu'une seule corde. Mais dès le XIV^e siècle il y avait près de sept cordes supplémentaires et l'instrument était le manichordien. Les cordes n'étaient plus divisées par un chevalet mobile mais par des chevalets fixes approchés à l'aide des touches d'un clavier. L'emploi du clavier était une coutume qui remontait à l'orgue hydraulique des Egyptiens deux siècles avant notre ère ».

Là le piano poussa un soupir qui fit trembler ses cordes graves. « C'est au XV^e siècle que la brouille intervint dans notre famille. Un cousin l'échiquier n'avait-il eu l'idée de se faire pincer les cordes, trouvant que c'était moins pénible que d'être sans cesse battu par des marteaux. Mon ancêtre le clavicorde conserva les traditions de frappe et préféra l'humilité. Et tandis que l'échiquier, le clavicimbalum avaient pour descendants l'épincette et le clavecin, le clavicorde

(Suite page 4)

CHRONIQUE des DISQUES

LE CHANT PROFANE

CL. DE SERMIZY

Par ailleurs auteur réputé de musique religieuse (messes, motets, etc...) ce grand compositeur français de la Renaissance écrivit beaucoup de chansons polyphoniques. En voici neuf. L'initiative est assez rare pour qu'on la loue sans réserve.

Le thème principal de ces courtes pièces est l'amour, mais un amour plus « intellectuel » que la plupart de ses contemporains. Fine et distinguée, la musique maintient élevé le niveau du divertissement. Attachante, elle palpite d'une délicate sensibilité qui se maintient à fleur de peau.

Programme : « Vous perdez temps (en non « tant » comme le dit l'atquette) de me dire mal d'elle » et

« J'attends secours de ma seule pensée » : deux chansons courtoises. « Tant que vivrai en âge florissant » et « Puisqu'en amour a si grand passe temps » deux ravissants chefs-d'œuvre. Le léger « Un jour Robin allait aux champs ». Et encore : « J'ai contenté ma volonté », « Il est jour, dit l'alouette », « Changeons propos », « Il me suffit de tous mes maux ».

Peut-être le « grain » de la Choralité de l'Université de Strasbourg pourrait-il être plus fin ? En tout cas, son chef J.-P. Von Eller en obtient de bonnes exécutions, soignées et nuancées.

L'enregistrement, d'une clarté moyenne, s'accompagne d'une notice de Marc Honegger. Présentation artistique et originale, comme toujours chez cet Editeur. (1)

(Suite page 6)

Palmarès du concours d'excellence 1964

Nom, prénoms	Fédérations	Sociétés	INSTRUMENTS		SOLFEGE		
			Notes	Prix	Notes	Prix	
PIANO							
Mlles Nalino-Balle Nicole - Françoise Blond Françoise Isamach Sophie	Bouches-du-Rhône	Harmonie des Tramways de Marseille (Bouches-du-Rhône)	17,25	1er	19	1er	
	Ardennes	Symphonie Retheloise, Rethel	12	3e	1er prix 1963 11,25	3e	
	Ardennes	Symphonie Retheloise, Rethel					
VIOLON							
Mlle Perez Noëlle	Côte-d'Or	Société Philharmonique de Dijon	18,25	1er	17	1er	
	Nord et Pas-de-Calais	Ecole Municipale Bruay-en-Artois (P.de-C.)	16,75	2e	15,25	2e	
MM. Lacombe Jean-Pierre Lacour Jean-Pierre	Normandie	Orchestre Symphonique de Lisieux (Calvados)	15,50	2e	14,75	2e	
	Nord et Pas-de-Calais	Ecole Municipale Bruay-en-Artois (P.de-C.)	14	2e	15	2e	
Mlles Farcy Elisabeth Boulay Annick	Moselle et M.-et-M.	Harmonie Municipale et des Cheminots de Jarny (Meurthe-et-Moselle)	14,50	2e	14,50	2e	
	Alsace	Union Philharmonique, Saint-Quentin	16,50	2e	1er prix 1963		
SAXOPHONE-ALTO							
MM. Barrière Claude Guerlus Michel Foucher Didier	Sud-Ouest	Harmonie de La Teste (Gironde)	17,25	1er	11	3e	
	Alsace	Harmonie Municipale d'Hirson	15,75	2e	13	2e	
	Indre-et-Loire	Société de Musique de Civray-de-Touraine (Indre-et-Loire)	14,50	2e	14,75	2e	
SAXOPHONE-TENOR							
M. Marcoux Paul	Loire et Haute-Loire	Philharmonique de Saint-Galmier (Loire)	16,25	2e	15,50	2e	
CHANT							
Mlle Duguet Jeanine	Indre	Chorale Mixte « La Hutte » de Châteauroux (Indre)	15,25	2e	15,50	2e	
ACCORDEON							
MM. Albaynac Bernard Thomain Claude	Loire et Haute-Loire	Société des Accordéonistes de Saint-Etienne (Loire)	18	1er	15,25	2e	
	Seine et Seine-et-Oise Ouest	Orchestre d'Accordéon de Paris	17,75	1er	1er prix 1958 13,75	2e	
M. Demichellis Gabriel	Var	Union Musicale - Harmonie Municipale de Marans (Charente-Maritime)	13,50	2e			
		« Les Joyeux Accordéons », Toulon-sur-Mer (Var)	15,75	2e			
FLUTE							
M. Moreau Jean	Bretagne-Anjou	Harmonie de l'Ecole Technique St-J.-B. de la Salle, Nantes (Loire-Atlantique)	14,66	2e	16,50	2e	
Mlle Bordages Viviane	Sud-Ouest	Harmonie de La Teste (Gironde)	12,66	3e			
HAUTOBOIS							
M. Georjon Raymond	Loire et Haute-Loire	Harmonie S.N.C.F. de Saint-Etienne (Loire)	17	1er	14,50	2e	
CLARINETTE							
M. Genyvin Emile Mlle Kiening Monique MM. Crocq Jean-Noël Dazel Claude Vallet Jean-Pierre Laures Jean-Louis Beard Michel Hiroux Daniel-Robert Monne Gilbert Rousseau Jean-Rémy Durin Raymond	Normandie	« La Fraternelle », de Caen (Calvados)	17,30	1er	17	1er	
	Côte-d'Or	Harmonie S.N.C.F., Dijon	17,70	1er	16,25	2e	
	Normandie	Ecole Municipale de Musique d'Evreux (Eure)	17,40	1er	16,50	3e	
	Normandie	Musique Municipale de Bayeux (Calvados)	16,70	1er	18,50	2e	
	Ardennes	Harmonie Retheloise, Rethel	16,70	2e	12,75	2e	
	Normandie	« La Fraternelle », de Caen (Calvados)	16	2e	12,25	3e	
	Aube et Haute-Marne	Harmonie de Savières (Aube)	14,20	2e	15,25	2e	
	Vaucluse	Harmonie de Bollène (Vaucluse)	12,40	3e	15	2e	
	Aube et Haute-Marne	Harmonie des Verreries de Bayel (Aube)	11,80	3e	13,75	2e	
	Orléanais-Berry	Société Amicale de Musique Populaire de Bourges (Cher)	10,20	3e	14,50	2e	
	Franche-Comté-Terr. de Belfort	Harmonie Municipale de Valdoie (Territoire de Belfort)	12,40	3e			
	COR						
	MM. Lantoin Louis Choquet Jacques	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale La Madeleine-lez-Lille (Nord)	18,20	1er	18,75	1er
		Aube et Haute-Marne	Harmonie Municipale, de Troyes (Aube)	15,60	2e	11	3e
	TROMPETTE						
MM. Rebetteau Pierre Dagnaud Patrick Beaume Maurice Moize Alain	Bretagne-Anjou	Musique de Varrains (Maine-et-Loire)	16,20	2e	12,50	3e	
	Charentes	Harmonie Municipale Cognacaise, Cognac (Charente)	13	2e			
	Sud-Est	Harmonie Municipale de Lyon (Rhône)	12,40	3e	10,25	3e	
	Bretagne-Anjou	Musique Municipale de Saumur (M.-et-L.)	12	3e	11,75	3e	
CORNET							
M. Giroud Jean-Paul	Sud-Est	Ecole Municipale de Musique de Renage (Isère)	15,70	2e	13	2e	
TROMBONNE							
Mlle Cappelle A.-Claude MM. Chavand Daniel	Nord et Pas-de-Calais	« La Vétérante Lommoise », Lomme (Nord)	17,60	1er	18,75	1er	
	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France, à Lancy (Isère)	18	1er	14	2e	
M. Vernay Alain MM. Aftenzar Marcel Barroyer Paul	Sud-Est	Fanfare « L'Alouette », à Rillieux (Ain)	17,30	1er	14,75	2e	
	Bouches-du-Rhône	« Lyre Gardannaise », Gardanne (B.-du-R.)	13,40	2e	13,75	2e	
	Vaucluse	Harmonie Duranco Luberon-Pertuis (Vaucluse)	15,20	2e			
SAXHORN-BASSE							
M. Escoffier Raymond	Vaucluse	Musique Municipale, Cavailhon	15,20	2e	12	3e	
SOLFEGE SEUL							
M. Escourbanes Gérard Mlle Picard A.-Paule MM. Prunier Raymond Clément Marcel Wuillot Daniel Mlles Piot Danièle Camus Françoise M. Ferrin Roger	Centre	« Les Enfants de Tulle », à Tulle (Corrèze)			15,75	2e	
	Alsace	Harmonie Municipale d'Hirson			15,75	2e	
	Ardennes	Harmonie Municipale, Rethel			15	2e	
	Centre	Cercle Symphonique, Fourchambault (Nièvre)			13,75	2e	
	Alsace	Harmonie Municipale d'Hirson			13,50	2e	
	Alsace	Harmonie Municipale d'Hirson			13,25	2e	
	Alsace	Harmonie Municipale d'Hirson			13	2e	
	Sud-Est	Ecole Municipale de Musique de La Mure (Isère)			10	3e	

PRIX SPECIAUX

Noms, prénoms	Instruments	Fédérations	Sociétés	PRIX
M. Lantoin Louis	Cor	Nord et Pas-de-Calais	Harmonie Municipale, La Madeleine-lez-Lille (Nord)	Prix du Ministère des Affaires culturelles 200 Frs
Mlles Cappelle Annie-Claude Nalino-Balle Nicole-Françoise	Trombone	Nord et Pas-de-Calais	« La Vétérante Lommoise », Lomme (Nord)	Prix du Ministère des Affaires culturelles 200 Frs
M. Genyvin Emile Mlles Kiening M.-Jeannine Perez Noëlle	Piano	Bouches-du-Rhône	Harmonie des Tramways de Marseille (Bouches-du-Rhône)	Prix du Ministère des Affaires culturelles 200 Frs
M. Albaynac Bernard	Clarinette	Normandie	« La Fraternelle » Caen (Calvados)	1 clarinette offerte par la Maison Buffet-Crampon
	Clarinette	Côte-d'Or	Harmonie S.N.C.F., Dijon (C.-d'Or)	1 Clarinette offerte par la Maison Leblanc
MM. Chavand Daniel Crocq Jean-Noël	Violon	Côte-d'Or	Société Philharmonique de Dijon (Côte-d'Or)	1 livret de Caisse d'Epargne de 50 Frs
	Accordéon	Loire et Haute-Loire	Société des Accordéonistes de Saint-Etienne (Loire)	1 livret de Caisse d'Epargne de 30 Frs
M. Vernay Alain Thomain Claude Georjon Raymond	Trombone	Sud-Est	Harmonie des Papeteries de France, à Lancy (Isère)	1 livret de Caisse d'Epargne de 20 Frs
	Clarinette	Normandie	Ecole Municipale de Musique d'Evreux (Eure)	1 livret de Caisse d'Epargne de 20 Frs
M. Barrière Claude Dazel Claude	Trombone	Sud-Est	Fanfare « L'Alouette » à Rillieux (Ain)	1 livret de Caisse d'Epargne de 20 Frs
	Accordéon	Seine et Seine-et-Oise	Orchestre d'Accordéon de Paris	1 livret de Caisse d'Epargne de 20 Frs
M. Mehaye Alain	Hautbois	Loire et Haute-Loire	Harmonie S.N.C.F. de Saint-Etienne (Loire)	1 livret de Caisse d'Epargne de 10 Frs
	Saxo-Alto	Sud-Ouest	Harmonie de La Teste (Gironde)	1 livret de Caisse d'Epargne de 10 Frs
	Clarinette	Normandie	Musique Municipale de Bayeux (Calvados)	1 livret de Caisse d'Epargne de 10 Frs
	Violon	Nord et Pas-de-Calais	Ecole Municipale de Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais)	1 livret de Caisse d'Epargne de 10 Frs

D'autres candidats ont bénéficié de livres offerts par les Editions LEDUC, les « EDITIONS OUVRIERES » et M. LIOMME.

Noms, prénoms	Sociétés	Instruments	PRIX
M. Bellvert René	Espoir Musical d'Angoulême (Charente)	Clairon	15,50 - 2e prix
		Théorie-solfège	17 - 1er prix
MM. Peyre Roland Plateau François Morot Daniel	Indépendante de La Teste (Gironde) (Champion de France 1964)	Tambour	18,50 - 1er prix
	Harmonie Municipale d'Orléans (Loiret)	Clairon-basse	18 - 1er prix
		Théorie-solfège	17 - 1er prix
	Société Musicale de Saint-Jean-de-Braye (Loiret)	Tambour	17 - 1er prix

HUIT PIECES POUR ORCHESTRE VOCAL

L'indication donnée par le titre est assez significative quant à l'esprit et à la couleur de ces pièces. Y. Desportes les a écrites pour quatre voix mixtes, parfois divisées.

Elles ne comportent pas de paroles, et l'emploi des onomatopées y est systématique, c'est-à-dire que rien n'entraîne la fantaisie du compositeur, qui s'en est donné à cœur joie. Sa musique est spirituelle en diable... mais l'humour, toujours de bon ton, n'altère pas la musicalité. Janequin, sans doute, eût aimé cet art subtilement imitatif (mentionner les huit titres, c'est attester l'éclectisme : chanson russe, le vent, barcarolle, tarentelle, le moustique, la mer, oiseaux cigales et crapauds, polka).

Nous ne devons pas cacher que de redoutables difficultés d'exécution (grands intervalles mélodiques, modulations et dissonances délicates, mouvements parallèle en quintes diminuées, nombreux glissandi, etc.) autorisent leur inscription au répertoire des chorales classées en division d'excellence exclusivement.

D'ailleurs l'œuvre fut créée par l'ensemble « Madrigal », de la R.T.F., direction R. Allix. Exprimons un petit regret : que la partition (1) ne soit pas toujours d'une lisibilité aisée, ce qui compliquera un déchiffrement déjà ardu, (les Editeurs ne devraient pas négliger de tels détails, même si le prix de revient s'en trouve légèrement augmenté).

Roland CHAILLON

(1) Chez Eschig

AVIS DE CONCOURS

STRASBOURG

Dans le cadre des « Journées de Chant choral 1965 » organisées par l'Institut de musicologie de l'Université de Strasbourg avec le concours de l'O.R.T.F.

UN CONCOURS DE QUATUORS VOCAUX se déroulera à Strasbourg le samedi 27 et le dimanche 28 mars 1965.

But. — Contribuer à faire revivre parmi les amateurs de musique chorale le goût et la pratique de la musique de chambre non pas sur des instruments mais grâce au chant a cappella.

Conditions d'admission. — Ce concours est destiné à des ensembles mixtes d'amateurs résidant en France, composés d'un soprano, d'un alto, d'un ténor et d'une basse, chantant sans accompagnement instrumental. Moyenne d'âge : chaque quatuor : trente ans maximum. Droit d'inscription : 20 F par quatuor. Les frais de voyage doivent être pris en charge par les concurrents. Les frais d'hébergement et de nourriture incombent aux organisateurs.

Epreuves. — Les éliminatoires comprendront le déchiffrement d'une pièce facile, l'exécution d'une des quatre pièces imposées et d'un morceau pris parmi deux pièces proposées par les concurrents. Ceux-ci devront exécuter pour les épreuves finales les trois autres pièces imposées et éventuellement la seconde des deux pièces de leur choix. Chaque ensemble devra en outre proposer un programme de quinze minutes environ. Toutes les épreuves seront publiques et pourront être enregistrées et radiodiffusées ou télévisées.

Morceaux imposés. — A. de Bertrand : « Certes mon œil fut trop aventureux », Ed. Salabert ; G. Costeley : « Las je n'y ray plus, je n'y ray plus jouer », Ed. Salabert ; Georges Migot : « Encore imprégnée du mystère de la nuit », Ed. Ouvrières ; Florent Schmitt : « On dit que j'ai bien manqué » (en bonnes voix, no 1, version à 4 voix). Ed. Durand.

Jury. — Président : M. Jacques Chaillou, directeur de l'Institut de musicologie de l'Université de Paris, directeur de la Schola Cantorum, président du Comité national de la musique.

Membres : Mlle Y. Gouverné, chef de chœur de l'O.R.T.F. ; Mgr A. Hoch, chef de la chorale de la Cathédrale de Strasbourg ; MM. Ch. Bruck, chef de l'Orchestre Radio-Symphonique de Strasbourg ; Ph. Caillard, chef de l'ensemble vocal Philippe Caillard, du Mouvement « A Cœur Joie » ; M. Honcger, directeur de l'Institut de musicologie de l'Université de Strasbourg, président de la Fédération nationale des Chorales universitaires et des Grandes écoles ; J. Jouineau, chef de la Maîtrise de l'O.R.T.F. ; A. Stricker, chef des chœurs de Saint-Guillaume.

Récompenses. — Un prix en espèces sera attribué aux trois meilleurs ensembles. Pour tous renseignements, s'adresser à l'Institut de musicologie (Journées de Chant choral 1965), Université de Strasbourg, qui enverra par retour le formulaire d'inscription.

Deuxième concours international de musique de ballet, sous les auspices de la Société Suisse de Radiodiffusion et Télévision, la ville de Genève et la Radio Romande, pour lequel les envois devront parvenir au secrétariat avant le 1er février 1965.

Pour l'inscription et les renseignements complémentaires, il est nécessaire de s'adresser au secrétariat du concours, Maison de la Radio, 66, boulevard Carl-Vogt, à Genève (Suisse).

Concours internationaux organisés par l'Institut International de Musique du Canada. Les compétitions se succéderont dans l'ordre suivant : 1965, piano. — 1966, violon. — 1967, chefs d'orchestres. — 1968, violoncelle et quatuors à cordes. Les renseignements complémentaires pourront être demandés à l'Institut International de Musique du Canada, 465 Ouest, rue Craig, à Montréal, P.Q.

ÉCOLES NATIONALES DE MUSIQUE

Calendrier des concours

N.B. — Les dates des concours pouvant être modifiées par les municipalités sont données à titre indicatif. Les personnes intéressées pourront s'adresser directement aux municipalités pour avoir confirmation des dates des épreuves et toutes précisions sur les conditions à remplir pour concourir ainsi que pour obtenir communication du programme des épreuves.

Dates	Ecole Nationale de Musique de :	Poste à pourvoir professeur de :	Lieu du concours	Présidence du jury
19 décembre	Pau	Contrebasse-Solfège	Pau	P. Auclert
7 décembre	Lille	Art Dramatique	Lille	P. A. Touchard
8 décembre	Metz	Hautbois-solfège	Metz	
10 décembre	Lyon	Basson-cor	Lyon	
12 décembre	Bayonne	Alto	Salle Marguerite-Gaveau	Jacque-Dupont
14 décembre	Brest	Art Dramatique	Brest	P. A. Touchard
17 décembre	Lorient	Percussion	Lorient	
19 décembre	Grenoble	Violon	Grenoble	
21 décembre	Lyon	Violon	Lyon	
22 décembre	Reims	Percussion	Lyon	Jacque-Dupont
11 janvier	Tours	Chant-Art Lyrique	Salle du Conservatoire	
12 janvier	Tours	Chant-Choral	Tours	
15 janvier	Tours	Cor-éducation musical	Tours	
16 janvier	Tours	Piano-ensemble de piano	Tours	
19-20 janvier	Toulouse	Art Dramatique	Paris	P. A. Touchard

ALFRED BRUNEAU (1857-1934)

(Suite de la 1^{re} page)

Alfred Bruneau s'est rangé spontanément aux côtés de Zola dans une lutte où il y avait beaucoup de coups à recevoir avant de remporter la victoire. Tout cela appartient à un lointain passé, heureusement, mais cela prouve la grandeur de l'homme qui faisait passer son devoir avant la réussite de sa carrière. Il s'est fait ainsi d'irréductibles ennemis qui lui faisaient payer cher le tort, à leurs yeux, d'avoir eu raison. Maintenant qu'il est mort, Alfred Bruneau ne peut évidemment plus souffrir dans sa personne, mais ses œuvres restent vulnérables. Cela explique bien des choses qui semblaient d'abord incompréhensibles.

Si j'ai tenu à intituler cet article d'hommage : « A l'ombre d'un grand cœur », c'est simplement pour rappeler que ce titre est celui d'un émouvant et admirable livre écrit par Alfred Bruneau à la mémoire de celui qu'il vénérât et considérait comme son guide spirituel dans la vie : Emile Zola. Il a vécu dans l'intimité de ce grand homme et la mort seule a pu mettre fin à cette fervente et réciproque amitié. Dans sa dédicace, Bruneau a écrit : « A mes chers petits-enfants Lise, Alfred et Annette Puaux, pour qu'ils aiment celui qui fut le guide souverain de leur grand-père dans sa laborieuse existence. » Et c'est vrai, Zola a été non seulement le guide d'Alfred Bruneau, mais aussi son plus grand inspirateur puisque, dans la plupart de ses œuvres, le musicien a été le fidèle et digne collaborateur du grand écrivain. Il est bon de réunir en ce jour des Morts ces deux grands noms qui ont été si unis dans la vie : Emile Zola et Alfred Bruneau. Et ce double hommage funèbre, c'est à Madame René Puaux, fille du compositeur, et à ses enfants, que nous l'adressons respectueusement.

J'ai la chance de posséder ce très beau livre : « A l'ombre d'un grand cœur » (1). Je viens de le relire entièrement et je ne puis mieux faire que de le recommander particulièrement à l'attention de nos lecteurs.

Maintenant que nous avons parlé de l'homme généreux et courageux que fut Alfred Bruneau, voyons — pour ceux qui l'ignorent encore — ce que fut le musicien, l'artiste si injustement délaissé aujourd'hui.

Louis-Charles-Bonaventure, dit Alfred Bruneau, est né à Paris, le 3 mars 1857. Très jeune, il fut conquis par la musique. Admis à dix-sept ans, en 1874, au Conservatoire, il remporta la même année un second prix de violoncelle, puis le premier prix en 1876. Ayant travaillé l'harmonie, il entra ensuite dans l'admirable classe de composition de Massenet, se présenta au concours de Rome où il remporta d'abord une mention honorable en 1880 puis, l'année suivante, un premier second grand prix. Son premier essai sur la scène lyrique fut son opéra Kérim, qui n'eut que très peu de représentations, en 1887, mais ce qui classa d'emblée le jeune musicien parmi les grands compositeurs dramatiques, ce fut son opéra ou, plus exactement, son drame lyrique Le Rêve, en 1891, d'après le si beau livre d'Emile Zola. Cette magnifique partition fut d'abord très controversée, parce qu'elle bouleversait des traditions solidement établies sur nos scènes lyriques depuis fort longtemps. Mais le succès ne tarda pas à s'imposer.

Voici d'ailleurs ce qu'a écrit fort justement notre grand et regretté critique Emile Vuillermoz sur l'auteur du « Rêve », dans sa très belle Histoire de la Musique (2) : « Travailleur acharné, caractère rude et esprit combatif, un élève de Massenet, Alfred Bruneau, s'écartant résolument de la route fleurie que suivait son maître, orienta notre théâtre lyrique dans une direction inattendue. Ayant noué avec son collaborateur Emile Zola une amitié fervente que la mort seule put rompre, il chercha à donner au naturalisme une expression lyrique en traitant des sujets familiers, des textes en prose et en choisissant ses héros parmi les humbles, afin de prouver que les passions humaines sont aussi émouvantes chez un paysan, un boulanger ou une petite ouvrière que chez les princes et les grands seigneurs qui, depuis tant d'années, avaient monopolisé à leur profit les tragédies du cœur. Cette formule heurta violemment l'opinion. L'apparition des ténors en complet veston et des amoureuses en costume tailleur, fit d'abord scandale. Mais la force et la sincérité de partitions comme « Le Rêve », « L'Attaque du moulin », « Messidor », « L'Ouragan », « Naïs Micoulin », « Les Quatre Journées », triomphèrent

bientôt de ces préjugés et l'innovation de Bruneau allait être bientôt exploitée par ses contemporains et ses cadets. « Le Jardin de Paradis », « Le Roi Candale », « Angelo », « Virginie » et des partitions de scène comme celle de « La faute de l'abbé Mouret », lui ont permis d'exprimer dans une langue simple et forte, des sentiments profondément humains et de traduire avec une puissance évocatrice singulière l'émotion qui naît d'un spectacle de la nature. L'ondulation des champs de blé et les vastes lignes d'horizons de « Messidor », les houles de « L'Ouragan », la forêt de « L'Attaque du moulin » et la féerie du Paradou dans « La faute de l'abbé Mouret », ont trouvé en Bruneau un peintre admirable. Ce solitaire, au sens moral et cynégétique du mot, enfermé dans sa foi opiniâtre et son humeur bourru, a laissé à son époque non seulement un grand exemple, mais des formules dramatiques et lyriques dont ses héritiers directs ou indirects ont tiré le plus grand profit ».

Le jugement de Vuillermoz est tout à fait pertinent comme il fallait s'y attendre de la part de l'éminent critique et musicologue. L'influence de Bruneau, véritable créateur du drame lyrique, dans l'histoire de la musique, aura été considérable et elle reste toujours vivante « parce qu'elle appartient à la vie même ». Ne serait-ce qu'à ce titre, le nom de Bruneau ne doit pas être oublié. Ce musicien a apporté sur la scène lyrique, des conceptions tout à fait nouvelles à son époque et il les a réalisées (c'est bien le mot qui convient au « réalisme » de Zola) en grand artiste. Mais dans ce « réalisme », ce « naturalisme », la poésie savait aussi trouver sa place quand il le fallait. La nature elle-même, si rude et si cruelle qu'elle soit souvent, ne contient-elle pas des trésors de poésie ? Le « naturalisme » se devait donc d'accorder à la poésie, la belle part qui lui revient de droit à côté du réel et de la prose. Ce serait bien mal connaître Zola que de ne voir en lui qu'un prosateur exclusivement réaliste. S'il connaissait les laideurs de la vie, il en connaissait aussi bien les beautés. Les unes comme les autres étaient pour lui des « réalités », dont il fallait tenir compte. Et ce maître écrivain, dans sa prose magnifique, fut aussi un grand poète qui savait se passer des vers. Alfred Bruneau fut pour lui, en musique ou plus exactement « musicalement parlant », aussi bien un idéal collaborateur, qu'un fervent disciple, il a merveilleusement compris sa pensée et son esthétique, et il a encore renforcé le lyrisme verbal du maître par son propre lyrisme musical.

J'ai dit, au début du présent article, que l'esthétique de Bruneau et celle de Fauré étaient bien différentes. C'est évident surtout quand on compare les deux styles d'écriture, les harmonies et les mélodies des deux musiciens. Fauré était tout raffinement, sans jamais tomber dans la mièvrerie, il était d'une élégance suprêmement distinguée et racée, il vivait dans un rêve sans fin, prenait rarement contact avec la réalité et, comme il se plaisait à le dire, il considérait que la musique doit nous élever le plus loin possible au-dessus de ce qui est, dans un monde enchanté. Bruneau, lui, participait davantage aux réalités de la vie, comme son maître Zola, mais cela ne l'empêchait pas, d'un grand coup d'aile, d'atteindre aux hautes altitudes de la poésie, s'élevant au-dessus de la réalité après avoir été en étroit contact avec elle. Il savait s'élever quand il le fallait et ses envolées lyriques ne manquent pas dans sa musique. Comme Zola, il savait aussi s'exprimer en symboles, comme tous deux l'ont prouvé

DUO

VIENT DE PARAÎTRE

de Wettge, ex-Chef de Musique de la Garde Républicaine.

pour :

- 2 Hautbois
- 2 Clarinettes
- 2 Saxophones Soprano
- 1 Hautbois et 1 Clarinette ou Saxophone Soprano

avec accompagnement de Piano

Transcription et Arrangement pour Harmonie et Fanfare par :

Armand TOURNEL

Les clients qui n'auraient pas reçu le recueil de nos dernières réalisations diffusé par nous-mêmes ou par nos Concessionnaires de Vente en Gros, les EDITIONS CHAMPEL, sont invités à le réclamer dans les meilleurs délais.

de Ralf MARBOT

EN COURS

QU'IL FAIT BON VIVRE

pour Harmonie et Fanfare

et d'André SEMLER-COLLERY

LES TROMPETTES DE DUPEIX

Marche avec Tambours, Trompettes, Clairons (Cors ad lib)

et PETITE SUITE

QUATUOR DE SAXOPHONES

Éditions

LA MAISON LA PLUS ANCIENNE, spécialisée

MARGUERITAT

dans toute la gamme

de musique pour :

Harmonie — Fanfare — Claque — Orchestre Symphonique et Instrumental

53, route Léon-Lachamp . MARSEILLE - 9^e (B.-du-Rh.)

dans « Messidor ». Quant aux larges descriptions de la nature, il était passé maître en cet art. Bruneau avait le secret des larges mélodies et son souffle lyrique était d'une puissance admirable et impressionnante. Comme l'a si bien dit Vuillermoz, en créant le drame lyrique, qui bouleversait les traditions du vieux opéra, Bruneau a eu une influence considérable sur ses contemporains et ses cadets. Il suffit de penser à « Louise », de son cher et vieil ami Gustave Charpentier, au « Chemineau », de Xavier Leroux, pour bien se rendre compte du mouvement artistique que Bruneau a suscité dans le monde du théâtre lyrique. Bien d'autres exemples seraient à citer. Alfred Bruneau, tout à fait d'accord avec Emile Zola, engageait fermement les compositeurs à écrire eux-mêmes les livrets de leurs propres drames lyriques et ses conseils ont été suivis par de remarquables musiciens comme Raoul Laparra, élève de Fauré, et d'autres auteurs n'ont pas manqué de faire de même.

La substitution du livret en prose au livret versifié, réalisée et préconisée par Zola et Bruneau pour le drame lyrique, a fait aussi couler beaucoup d'encre et provoqué d'ardentes discussions. En vérité, il n'y a aucune raison pour que l'on ne puisse écrire de la musique sur un texte de belle et souple prose. Saint-Saëns tenait résolument pour le livret en vers mais Gounod ne craignait pas d'aller de l'avant en soutenant la cause du livret en prose. Bruneau nous le dit dans son livre « A l'ombre d'un grand cœur » et il rapporte ainsi les paroles de l'auteur de Faust : « la variété infinie des périodes en prose ouvre devant le musicien un horizon tout neuf qui le délivre de la monotonie et de l'uniformité ». Il disait aussi « qu'avec le vers — espèce de « dada » qui, une fois parti, emmène le compositeur, lequel se laisse conduire nonchalamment et finit par s'endormir dans une négligence déplorable — le musicien devient en quelque sorte l'esclave du dialogue au lieu d'en rester le maître, et que la vérité de l'expression disparaît sous l'entraînement banal de la routine ; que la prose, au contraire, est une mine féconde, inépuisable de variété dans l'intonation chantée ou déclamée, dans la durée et dans l'intensité de l'accent, dans la proportion et le développement de la période... » On voit par là que Gounod n'était pas un esprit rebelle aux innovations. Zola et Bruneau non plus.

Il y aurait encore beaucoup de choses à dire sur Alfred Bruneau mais la place me manque. Voici une vue d'ensemble sur sa production : d'abord ses ouvrages lyriques : « Kérim » (1887), « Le Rêve » (1891), « L'Attaque du moulin » (1893), « L'Ouragan » (1901), « L'Enfant-roi » (1905), « Naïs Micoulin » (1907), « Les quatre journées » (1917), « Angelo », « Virginie », « Le Roi Candale », auxquels il faut ajouter l'admi-

nable musique de scène pour « La faute de l'abbé Mouret » (1907), des ballets comme « Les Bacchantes », « L'Amoureuse leçon », « Le Jardin de Paradis » (1921), les exquises « Chansons à danser », les poèmes symphoniques « Penthésilée » et « La Belle au Bois Dormant », un « Requiem », écrit en 1889, des mélodies, « Liens de France », « Les chants de la vie », « Les chants antiques », des œuvres religieuses : « Ave Maria », « O Salutaris », des pièces d'orgue, etc... On voit que le bagage de cet éminent compositeur, de ce magnifique mélodiste, était d'importance. Que restait-il de tout cela ? N'y a-t-il pas dans toutes ces œuvres de nombreuses pages qui devraient être enregistrées sur disques, que nos concerts devraient jouer et que le public serait ravi d'entendre ? Je suis bien sûr que certaines harmonies jouent encore, chez nous, l'admirable prélude de Messidor et des pages de L'Attaque du moulin. Il nous est alors permis d'espérer que bien d'autres formations d'harmonies civiles, ainsi que les musiques militaires, auront à cœur de suivre cet exemple pour que le nom glorieux d'Alfred Bruneau soit toujours honoré, en attendant que nos grands concerts, notre Radio Nationale et nos éditeurs de disques veuillent bien s'en occuper eux aussi.

Alfred Bruneau n'a pas été seulement un grand compositeur, il a été aussi un écrivain de grande valeur. En dehors du livre dont j'ai parlé, il a aussi publié « Le Drame lyrique français » (1897), « Musique de Russie et musiciens français » (1903), « Musiques d'hier et de demain » (1900), « La Musique française » (1901), « La Musique russe » (1905). Et n'oublions pas que cet artiste d'élite fut aussi un remarquable critique musical, d'une parfaite intégrité, d'abord au « Gil Blas », puis au « Figaro » et enfin au « Matin ».

Voilà ce que fut l'homme et l'artiste. Alfred Bruneau, on le voit, ne mérite nullement d'être oublié. Il reste dans l'histoire de la musique un grand musicien français et il faut souhaiter de tout cœur qu'on donne aux jeunes générations la possibilité d'entendre plusieurs de ses œuvres, d'apprendre à les connaître et à les aimer.

André PETIOT

- (1) Charpentier - Fasquelle, Editeurs, Paris.
- (2) Librairie Arthème - Fayard, Paris.

P. S. — Lundi 16 novembre 1964. Marquons cette date d'une pierre blanche ! Sur les ondes de France-Culture et sous la direction de M. D.E. Inghelbrecht, l'O.R.T.F. a diffusé le Prélude de Messidor, d'Alfred Bruneau. Bravo ! Je n'en croyais pas mes oreilles. Est-ce un premier pas vers la complète remise en lumière des si belles œuvres de ce grand compositeur ? Nous osons l'espérer.

DOLNET
LA GRANDE MARQUE FRANÇAISE

Ses derniers Modèles de
SAXOPHONES
TROMPETTES
CLARINETTES
MATÉRIEL DE
JAZZ etc...

Catalogue franco sur demande
Etablissements DOLNET
31, Rue de Rome - PARIS 8^e - (Usines à Mantes)

CONCERT DE GALA DU 51^e CONGRÈS

(Suite de la page 1)

Nous avons entendu, ensuite un bien beau Nocturne de Gérard Devos. Il serait superflu de présenter ici cet artiste qui est si connu, ce musicien hors ligne qui a tout d'abord attiré l'attention sur lui par son très grand talent de harpiste et qui s'est révélé ensuite un compositeur de très haute qualité. Ce Nocturne a été composé en 1952 et il ne traduit musicalement, nous dit la notice, aucun texte littéraire ou poétique. Il comprend trois mouvements s'enchaînant sans interruption : *Lent*, *Vif* et *Lent*. Son écriture décèle une personnalité profondément attachante, tant par la délicatesse des sentiments que par la maîtrise technique. Cette œuvre a, elle aussi, bénéficié d'une très fidèle exécution et elle a été chaleureusement accueillie.

« Finit coronat opus », nous dit l'adage latin. Ce fut réellement une apothéose qui nous fut offerte pour la fin de ce beau concert de gala et ce digne couronnement fut la *Sinfonia sacra* de Désiré Dondeyne lui-même.

Cet ouvrage de grande envergure est la troisième symphonie du jeune et vaillant chef de la Musique des Gardiens de la Paix. Elle a été terminée au début de cette année 1964 et elle nous a été donnée en première audition. Cette symphonie a fait une très grande impression sur l'auditoire car, en vérité, elle est non seulement magnifiquement écrite mais elle témoigne d'une admirable élévation de pensée. On sent qu'elle est née de profondes méditations et d'une foi sincère, elle porte la marque d'une conviction qui a fini par triompher de tous les doutes. Bien que son plan repose sur un postulat non seulement chrétien mais essentiellement catholique, je crois que cette œuvre d'une très grande beauté peut aussi être considérée dans un sens beaucoup plus large et qu'elle doit toucher le cœur d'un agnostique aussi bien que celui d'un catholique pratiquant. De même qu'il y a la foi religieuse, il existe aussi la foi de tout être qui possède en son âme un haut idéal, quel qu'il soit : idéal de l'art, de la science ou plus simplement l'idéal de tout honnête homme qui croit en la bonté, en la beauté et en l'honneur. Or, l'auditeur qui possède cet idéal et cette conviction, qui a parfois éprouvé des doutes, des passions qui risquaient de l'égarer mais qui, après lutte, ont été finalement vaincues, cet auditeur, oserai-je dire, a donc reconquis une certitude qui lui donne le bonheur et la paix de l'âme. Il doit alors comprendre intensément les beautés de cette *Sinfonia sacra*. Certes, dès le début de l'œuvre, l'orchestre fait entendre dans tous ses registres de doux et mystiques tintements de cloches qui créent une ambiance de prière et de méditation. Cette partie lumineuse est d'ailleurs intitulée *Entrée et aspersion*, c'est, selon la notice, « une sorte de bénédiction collective, propre à la préparation de l'âme ». Dans la seconde partie, *Tourments et prières*, « Les hésita-

tions tourmentées de l'âme se manifestent par un thème profane où la lutte intérieure de la conscience est entrecoupée de la prière qui tente de prendre le dessus (le thème de la prière est emprunté à la liturgie du Jeudi Saint). Enfin la prière s'épanouit pleinement, expressive, pour faire place à une paix intérieure ». Dans la troisième partie, *Litanies*, écrites sur des thèmes des litanies du Samedi Saint qui se déroulent dans toutes les voix de l'orchestre, remarquable travail de contrepoint, « l'âme exprime un désir de certitude calme et bénéfique ». Et dans la dernière partie, *La vérité salutaire*, c'est le triomphe de cette certitude désormais inébranlable, on retrouve les thèmes des trois parties précédentes dans un très beau développement polyphonique dont la conclusion chante cette victoire de la Vérité. Ces quatre parties s'enchaînent et elles sont traitées indiscutablement sur le plan religieux — les thèmes liturgiques en témoignent — mais, je le répète, abstraction faite de ces thèmes liturgiques, elles pourraient aussi bien figurer les luttes que connaît toute âme, même en dehors de tout concept religieux, quand elle est assaillie par de mauvaises tentations et quand elle cherche à satisfaire sa conscience en retrouvant le droit chemin. Ce que je viens d'écrire est assurément une transposition de la pensée de l'auteur mais je crois qu'elle peut se justifier. C'est le triomphe de l'idéal sur le bas matérialisme, la victoire de la beauté du rêve ou plus simplement de la conscience sur la laideur de certaines réalités de la vie.

Cette *Sinfonia sacra* est en tout cas une grande œuvre, très réconfortante qui fait le plus grand honneur au jeune musicien qui l'a écrite, ce qui nous prouve que nous avons encore de jeunes et excellents champions pour défendre la musique française contre certaines théories dissolvantes, dodécaphoniques, musique concrète, stochastique ou autres démentielles balivernes qui sont tout ce qu'on voudra, sauf de la musique, et qui ont été importées chez nous. La très belle œuvre de Désiré Dondeyne a remporté un éclatant succès et nous nous sentons tous très heureux en lui exprimant nos plus sincères félicitations.

Cette œuvre magnifique est évidemment très difficile d'exécution et ne peut être jouée que par les grandes formations d'harmonie. Mais nous en avons quelques-unes en France, tant dans les musiques civiles que dans les musiques militaires. La Musique des Gardiens de la Paix s'est montrée particulièrement à la hauteur de sa tâche. Nous souhaitons ardemment que son exemple soit suivi par d'autres formations qui ont ses possibilités.

En résumé, nous avons eu un concert de gala en tous points réussi.

Nous en félicitons de tout cœur les organisateurs et tous ceux qui y ont participé, auteurs, exécutants et le valeureux animateur de cette soirée artistique : le commandant Désiré Dondeyne.

André PETIOT

Confidences d'un piano

(Suite de la page 1)

s'enfermait dans une forme rectangulaire, austère réduisait son volume pour devenir un instrument aisément transportable. Il avait maigre voix mais il attendait sa revanche.

Mon rival, le clavecin se perfectionne ; il pousse l'orgueil jusqu'à se métamorphoser en forme d'aile d'oiseau au XV^e siècle et devenir au XVII^e le confident du roi Louis XIV et des Grands d'Europe.

Cependant le clavecin lui aussi fourbissait ses armes : son mécanisme consistait d'abord à ce qu'une même corde était frappée par plusieurs touches différentes en des endroits précis. Le progrès décisif fut qu'à chaque touche correspondait une corde. La contre-attaque du clavecin fut violente : il renforça sa sonorité en accouplant plusieurs cordes du même son mais de nature différente pour une même touche ce qui permettait l'emploi de timbres changeants comme les jeux d'orgues. Dès le XVI^e siècle on employait le double clavier... »

Un frisson parcourt les cordes du vieux piano : les cordes s'entrechoquent et une grave sarabande du XVIII^e siècle sembla comme un hymne triomphal sourdre de sa caisse. « Ce fut un Italien qui nous sauva, continua-t-il : Cristofori. Il découvrit le principe de l'échappement qui permettait de jouer plusieurs sons sans avoir à relever la touche. A la fin du XVIII^e, Erard perfectionna encore le mécanisme et Beethoven, puis Liszt, Chopin vinrent profiter d'un instrument si parfait qu'il pouvait jouer

avec variations d'intensité (piano forte) tout en laissant à l'interprète toute la virtuosité nécessaire... »

Et le piano sourit en un long glissement qui lui entrouvrit largement une bouche à belles dents blanches (parfois cariées aussi) « Et surtout dites bien aux enfants de se faire acheter un piano moderne à 3 pédales. Celle du centre permet de jouer sans que l'on entende les sons d'une pièce à côté. Ainsi, lorsqu'à dix heures, le soir, ils commenceront après une longue semaine de paresse leurs exercices pour la leçon de piano du lendemain, le locataire du dessous n'aura pas à s'écrier outré « Voilà encore le petit du sixième qui nous assomme avec ses maudites gammes ! »

Dites-moi, soupira le piano fermant son couvercle, si à mon âge je ne mérite pas mieux qu'une telle injure !

D. PAQUETTE

UN SUCCÈS

« COLOMBINE et PIERROT » — Polka divertissement pour 2 cornets ou trompettes si b. Arrangement spécial pour un ensemble de 8 instruments : cuivres et saxhorns avec timbales ou tambour, à défaut. L'exemplaire complet avec la partie solo comme conducteur : 5 F., chez l'auteur : J. BERNARD — 107, Rue Monlogis — ANGOULÈME — (Charente) C.C.P. BORDEAUX 92.580 —

Examens d'élèves des Fédérations - 1965

DIVISIONS	TITRES DES MORCEAUX	AUTEURS	EDITEURS
PIANO			
Préparatoire	Six bluette roses, « Rions et dansons »	Jacques Destrelle	Combre
Elémentaire	Promenade	André Ameller	Combre
Moyen	Variations classiques, sur « L'amour de moy » (Thème n° 1, 2 et 3)	René Borthelot	G. Delrieu
Supérieure	Deux sonates classiques : (Sonate en ré mineur) (Edition de Concours) (Sonate en la majeur)	J.-A. Hasse E.-H. Mehul	Combre
VIOLON			
Préparatoire	Chinoiserie	Paul Oberdärffer	Combre
Elémentaire	Bourrée (arrang. Catherine)	Telemann	Leduc
Moyen	Solo de concerto, en ré mineur	Charles Brown	Combre
Supérieure	Concerto en La Majeur (1 ^{er} mouvement) Révision par Lefort	Mozart	Durand
VIOLON ALTO			
Préparatoire	Sizain « La pluie »	Emile Passani	G. Delrieu
Elémentaire	Sizain « Barcarolle »	Emile Passani	G. Delrieu
Moyen	Danse pour Katia	A. Bournonville	Billaudot
Supérieure	Aria (Transcrit et doigté par P.-L. Neuberth)	Jacques Ibert	Leduc
VIOLONCELLE			
Préparatoire	Romance	C. Liegeois	Billaudot
Elémentaire	Première sonate en si b majeur op. 43 (2 ^e mouvement - Andante)	Romberg	Billaudot
Moyen	Sarabande et Gavotte extrait de la suite de Caix d'Hervelois	Harmonis. Alex. Beon	Billaudot
Supérieure	Sonate en sol majeur (1 ^{er} et 2 ^e mouvem.)	Sammartini	Max Eschig
CONTREBASSE A CORDES			
Préparatoire	Au choix du professeur		
Elémentaire	Au choix du professeur		
Moyen	Récitatif du final de la 9 ^e Symphonie, de Beethoven	Trans. Nanny-P. Vidal	Leduc
Supérieure	Fantaisie Concertante	Weiller	Billaudot
CHANT			
Elémentaire	a) Vocalise facile	Concone	au choix du prof.
Moyen	b) Le soir	Gounod	Choudens
Supérieure	a) Vocalise de moyenne difficulté	Concone	au choix du prof.
	b) Auprès de toi	J.-S. Bach	Durand
	a) Vocalise plus difficile	Concone	au choix du prof.
	b) Le herceau	Gabriel Fauré	Hamelle
FLUTE			
Préparatoire	Sérénité	Emile Passani	Combre
Elémentaire	Barcarolle	Lucien Wurmser	Billaudot
Moyen	Bucolique	M. Cecconi	Combre
Supérieure	Sonate N° 1 en si mineur (Largo e dolce - Presto)	J.-S. Bach	Billaudot
HAUTOIS			
Préparatoire	Cantilène	Michel Fuste-Lambezat	Combre
Elémentaire	Andante et Rigaudon	Marc Berthomieu	Billaudot
Moyen	Remembrances	P. Jeanjean	Billaudot
Supérieure	Premier concertino (1 ^{er} mouvement et Andante)	Guilhaud	Billaudot
CLARINETTE			
Préparatoire	Minuetto	Paul Fievé	Billaudot
Elémentaire	Invocation et danse	Van Dorselaer	Billaudot
Moyen	Cantilène	F. Decruck	Decruck
Supérieure	Deuxième Andantino (Morceau de concert)	Paul Jeanjean	Billaudot
SAXOPHONE-ALTO			
Préparatoire	Chant Elégiaque	Albert Beaucamp	Leduc
Elémentaire	Prélude et Rondo	Lesieur	Billaudot
Moyen	Sicilienne et Variations (4 ^e recueil, sans les Da Capo)	Jules Viard	Salabert
Supérieure	Deuxième Sonate de J.-S. Bach (Sicilienne et Allegro final)	Trans. Ulmar Gateau	Billaudot
SAXOPHONE-TENOR			
Préparatoire	Petite pièce d'examen (Série A)	G. Lotterie	Gras
Elémentaire	Sonatine in bes	Arr. Ber Joosen	Martin
Moyen	20 ^e Solo de Concours	Julien Porret	Martin
Supérieure	Sonatine in bes	Arr. Ber Joosen	Martin
BASSON			
Préparatoire	Cantilène	Pierre Villette	Leduc
Elémentaire	« Guilledoux » (sans la cadence)	Pierre Petit	Leduc
Moyen	Impromptu	Ratez	Billaudot
Supérieure	Ballade	Marcel Poot	Leduc
COR			
Préparatoire	Pastorale	Jean-Jacques Werner	Billaudot
Elémentaire	Légende rustique	Marcel Boucard	Billaudot
Moyen	9 ^e Solo de Concours	Julien Porret	Martin
Supérieure	En Irlande	Eugène Bozza	Leduc
TROMPETTE			
Préparatoire	En Avant ! (Collection des Jeunes Instrumentistes)	Yves de La Casinière	Aug. Zurfluh
Elémentaire	Sonorites	Farcy	Billaudot
Moyen	Grave et Gigue	Jean Avignon	Billaudot
Supérieure	Andante et Allegro	Guy Ropartz	Leduc
CORNET - BUGLE			
Préparatoire	En Avant ! (Collection des Jeunes Instrumentistes)	Yves de La Casinière	Zurfluh
Elémentaire	Concertino N° 19	Julien Porret	Martin
Moyen	Rondo	Paul Fievé	Combre
Supérieure	Concertino N° 20	Julien Porret	Martin
TROMBONE			
Préparatoire	Marche du Recueil	J.-S. Bach	Leblanc
Elémentaire	Allegro Martial	Willy Van Dorselaer	Billaudot
Moyen	Concertino N° 7	Julien Porret	Martin
Supérieure	Morceau de Concours (Allegro 116 à la noire pointée)	Missa	Leduc
SAXHORN BASSE			
Préparatoire	Moderato du Recueil de Morceaux	Pleyel	Billaudot
Elémentaire	Allegro Martial	Willy Van Dorselaer	Billaudot
Moyen	Réverie de Printemps	Paul Jeanjean	Billaudot
Supérieure	Prélude et Divertissement	Rebart Clerisse	Billaudot
ACCORDEON			
Préparatoire	La Gavotte des Petits Chatons	Max Francy	Editions Nuances
Elémentaire	Madrigal	Leo Laurent	Editions Bauscher
Moyen	2 ^e Sonatine	H. Rawson	Editions Parisiana
Supérieure	Concerto en mi mineur	V. Gazzoli	Pierre de Clarc

EXAMENS D'ÉLÈVES DES FÉDÉRATIONS (suite)

GUITARE

Préparatoire	Air à danser	Romain Worschech	Combre
Elémentaire	Rondeau	Sylvain Dagosto	B.-G. Adofe
Moyen	Jota de Manacor	René Marteau	B.-G. Adofe
Supérieure	Arabesque au soleil	Paul Delaunay	Combre

MANDOLINE

Préparatoire	Marly le Roi (Extrait des 4 pièces)	Romain Worschech	Combre
Elémentaire	Agathe, célèbre menuet	Haydn	B.-G. Adofe
Moyen	La Kermorvannaise, Allegro de concert	René Marteau	Ed: Renato
Supérieure	Siciliana, Mazurka de concert	F. Menichetti	Le Mediator

EDITEURS

- B.-G. Adofe, 17, rue Saulnier, Paris (9^e).
- Beuscher Paul, 27, boulevard Beaumarchais, Paris.
- Billaudot, 14, rue de l'Echiquier, Paris.
- Choudens, 38, rue Jean-Mermoz, Paris (8^e).
- de Clerc Pierre, 44, rue du Colisée, Paris (8^e).
- Combre, 24, boulevard Poissonnière, Paris (9^e).
- Decruck, 61, avenue R.-Poincaré, Paris (16^e).
- Delrieu, 45, avenue de la Victoire, Nice (Alpes-Marit.).
- Durand, 4, place de la Madeleine, Paris (8^e).
- Gras, La Flèche (Sarthe).
- Hamellet et Cie, 24, boulevard Malesherbes, Paris (8^e).
- Leblanc, 70, rue des Rigoles, Paris (20^e).
- Leduc, 175, rue Saint-Honoré, Paris.
- Le Mediator, 118, avenue Joffre, Epinay-sur-Seine.
- Martin Robert, 106, La Coupée, Charnay-les-Macôn (Saône-et-Loire).
- Max Eschig, 48, rue de Rome, Paris (8^e).
- Nuances (Editions), 3, rue Roquépine, Paris (8^e).
- Parislana (Editions), 5, rue Pasteur, Paris (11^e).
- Renato, 16, rue Fantin-Latour, Paris-XVI^e.
- Salabert, 22, rue Chauchat, Paris (9^e).
- Zurfluh, 73, boulevard Raspail, Paris (6^e).

Instruments de Musique F. SUDRE

17, avenue Trudaine — PARIS-9^e
TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS
REPARATION de tous instruments quelle qu'en soit la marque — Travail rapide — Exécution parfaite
 Prix consciencieux
 DEMANDER NOS TARIFS INSTRUMENTS ET EDITION

conde il m'a avoué son impuissance et m'a promis beaucoup d'argent si je lui donnais un truc pour apprendre à lire la musique sans travailler; je lui ai répondu que pour tout l'or du monde je ne pourrais satisfaire à sa demande... Je ne l'ai plus revu... J'ai su par la suite qu'il était rentré à la S.A.C.E.M. par un procédé que je ne révélerai pas; il était réellement compositeur. La morale de cette histoire est la quasi impossibilité d'apprendre le solfège quand on a pratiqué longtemps la musique sans lui; on peut penser aussi que lorsqu'on n'a pas eu un bon professeur de solfège dans sa jeunesse, on peut en souffrir toute sa vie. Stravinsky a déclaré dans une conférence de presse à Jérusalem, (Figaro cité plus haut) « Le seul pays où l'on donne à la jeunesse une bonne éducation musicale est la France; malheureusement le Français n'est pas musicien » Je laisse cette contradiction à votre appréciation...

page de couverture de Paris-Match et tient l'écran depuis six mois avec plusieurs milliers de spectateurs par jour. Tout serait à citer... Limitons-nous à ces quelques phrases; parlant des critiques engagés (c'est moi qui souligne), Jacques Chailley écrit: « Au contrôle, on ne les invite guère d'ailleurs, et leur opinion n'y préoccupe à peu près personne. Ils appartiennent à un autre monde, dont les valeurs n'ont pas cours ici et vice versa. Juger les faits de l'un avec les critères de l'autre est un absurde non-sens. Ce qui, par contre, est tout à fait sérieux, c'est qu'il n'est pas certain du tout qu'une coexistence pacifique puisse indéfiniment se prolonger sans danger pour le plus faible, s'il se laisse reconnaître pour tel, et cela pourrait bien imposer à notre Art Lyrique (grand A, grand L) l'obligation absolue d'un renouveau de vitalité sous les peines les plus sévères. Il s'agit des salles vides lorsqu'on propose au public ce dont il ne veut pas. Il est exact que pour certains critiques et compositeurs dits avancés, la musique de Carl Orff, de G.C. Menotti, c'est de la Chose; celle de Saint-Saëns, Massenet, Fauré, etc. c'est de la Chose... et l'on se rend compte du bon travail que peut faire un jury composé de personnes ayant de telles opinions... Je crois que cela ne peut pas durer, et si tous ceux qui ne font pas dater la musique à Schoenberg pouvaient, voulaient, se donner la main ça irait beaucoup mieux dans le Royaume de la Musique.

Saint-Ouen, novembre 1964
 Georges AUBANEL

NOTULES MUSICALES

(Suite de la page 1)

Le mois passé, je vous ai fait part de la première série de représentations d'opéras de chambre à l'O.R. T.F. avant d'avoir assisté à une représentation. C'est chose faite, mais j'y reviens car je crois que représenter dans une même soirée un opéra-bouffe (La Furia Italiana) avec une musique aussi réussie que celle de Pierre Petit, qui conduisait son œuvre, et l'opéra sérieux de Claude Prey (Le Cœur Révélateur) sur un sujet très sombre d'après Edgar Poe, c'est vouloir marier la carpe et le lapin. Assez allergique à la musique sérieuse instrumentale, je le suis complètement lorsqu'il s'agit de la jazz... Après avoir entendu et vu le jeu de Jean Giraudoux, aussi bon chanteur que comédien, je n'ai pu le supporter là où la voix semblait n'être plus naturelle. Pour garder une bonne impression de ce merveilleux artiste, je n'ai pas tardé à partir. Je comprends pourquoi Régine Crispin a refusé un grand rôle dans une œuvre d'avant-garde. Il n'y a pas qu'en musique ou le terme d'inhumain peut s'appliquer tellement on enlève à l'art son aspect humain, aspect qui sert de lien entre les hommes...

la base de cette culture alors qu'en Allemagne il est conjoint avec l'enseignement instrumental. Il est à remarquer que le Traité d'Harmonie de Hugo Riemann propose aux élèves des réalisations instrumentales pour certains devoirs d'harmonie; reste à savoir si l'élève les entend dans leurs réalisations véritables, ou seulement au piano. Le chant est folklorique car il reflète dans sa rusticité « une perfection artistique poussée et complète » (Bartok). « Dès le jardin d'enfants les sens s'ouvrent à la musique par un contact direct, l'élève pouvant participer activement et improviser ». Cette pratique de l'improvisation se généralise de plus en plus comme je l'ai constaté pour les enfants par la méthode de Carl Orff, celle d'Edgar Willemis etc., et pour les adultes, Ilya Holodenko dans son livre « La chorale Populaire » y consacre tout un chapitre. Heureux pays où « Tous les lycées ont leur ensemble vocal, presque tous leur orchestre, qui participent activement l'un et l'autre à de nombreuses manifestations scolaires et périscolaires; heureux pays qui à sa musique, ce qui la met un peu à l'abri des deux grands envahisseurs de la musique française, les classiques allemands et le jazz. Finissons, comme Roland Chaillon, par ces belles paroles de Kodaly « La musique n'est pas le plaisir d'individus particuliers, mais une source de vigueur spirituelle que toute nation civilisée s'efforce de faire entrer dans le domaine public ».

J'ai entendu dernièrement à la Radio, un bon ensemble vocal chanter « La Bataille de Marignan » de Janequin et j'ai été frappé par la disproportion entre le titre et ce que j'entendais qui semblait se rapporter à une petite guerre d'écoliers. Cette œuvre demande un très grand nombre de chanteurs; à effectif réduit il faut se souvenir qu'autrefois des instruments doublaient les voix ce qui leur donnait plus de densité et de rythme; je n'hésiterais pas à le faire si j'en avais l'occasion. Quoi qu'il en soit, dans le domaine choral, le répertoire s'enrichit toujours; voici quelques nouveautés des Editions Françaises de Musique, Maison de la Radio, Quai du Président Kennedy, Paris (16^e): Le Bestiaire et l'Herbier, extraits de Chantefables-Chantefleurs de Robert Desnos, à quatre voix, musique d'Emile Passani — Le Retour du Marin, Les filles du Havre (quatre voix mixtes) Chanson de mariage, (Bretagne, trois voix de femmes) Entendez-vous la mer, Nous faut du vin (ch. à 4 et 3 voix d'hommes) dans des harmonisations de Daniel Leduc, et Cantate d'Elisabeau (Folklore Romand, quatre voix) Le Grain de Café (Sega du folklore Mauricien, cinq voix d'enfants) L'Aviron (Folklore Canadien, quatre voix de femmes) dans des harmonisations de Jean Planel. Tous ces chœurs sont bien écrits pour les voix, très musicalement; ils s'adressent à des chorales assez entraînées; ils prendront place dans la bibliothèque de la Confédération Musicale de France. Il n'est pas sans intérêt de rappeler la carrière du chanteur Jean Planel, un des premiers grand prix du disque dans la Damnation de Faust, auteur d'un livre « L'Ecole du Chant » (Editions de l'Ecole du Chant, 9, rue de Bassano, Paris (16^e) qui m'a rendu de grands services comme il en rendra à tous ceux qui veulent conduire des chorales sans avoir appris la technique du chanteur; il eut l'idée de créer une maîtrise laïque qui fut réalisée par la Radiodiffusion Française, grâce à Henry Barraud, ou il s'occupa du chant, son frère le compositeur Robert Planel, Grand Prix de

Igor Stravinsky continue ses expériences dans le domaine de la « série ». Le compte-rendu de Claude Rostand dans le Figaro Littéraire de la première semaine d'octobre concernant la création à Berlin d'Abraham et Isaac, cantate biblique pour baryton et petit orchestre, ne manque pas de pittoresque; très honnêtement nous sommes tenus au courant des imperfections d'exécutions dues à la présence de l'auteur au pupitre, ainsi que celle de Robert Craft qui a possédé une vraie technique de conduite, mais il fait vraiment peu de musique. Je ne puis tout citer, mais au sujet de Dietrich Fischer-Dieskau, voici une phrase « Sa technique prodigieuse triomphe avec aisance de cette écriture vocale si ornée et dont les intervalles posent à l'interprète des problèmes de justesse souvent fort vétilleux ». Quand à l'auteur il semble se plaindre du fait qu'en France, on n'accueille pas très bien sa musique dernière manière; les disques de ses œuvres sont techniquement bons « mais hélas! les chefs d'orchestres qui dirigent mes compositions connaissent seulement mon nom et pas ma musique ». Lorsqu'on veut écrire qu'une musique terriblement difficile, même pour des professionnels, il faut s'attendre à certaines déconvenues.

Une méthode de piano pour débutants, « L'enfant au clavier » par Lina Vinck en trois cahiers (Les trois premiers doigts. Les quatre premiers doigts. Les cinq doigts) vient de paraître chez Georges Delrieu et C^o Editeurs, 45, Avenue de la Victoire, Nice (A.M.). Ces trois cahiers de vingt pages, format à l'italienne, sont illustrés de dessins et photos. Une préface dans laquelle je note « La forme musicale propre à l'enfant est la chanson, il faut donc établir le rapport entre cette forme et la musique instrumentale ». Grande place est faite aux chansons populaires enfantines; la chanson du Pont d'Avignon n'a pas été oubliée, elle est notée commençant sur le premier temps; (encore une bonne notation à ajouter au palmarès!); les préoccupations de rythme, d'expression, d'éducation sont de cette méthode une excellente initiation à l'étude du piano.

Je reviens sur l'article de Roland Chaillon « L'Education Musicale en Hongrie ». C'est le chant qui forme

Jusqu'aux plus grands!... seul COUESNON peut vous offrir tous les instruments que vous recherchez.



- Trompettes - Bugles -
- Cornets-Altos - Barytons
- Basses - Contrebasses -
- Soubassophones -
- Helicons - Trombones à
- coulisse et à pistons -
- Saxophones Soprano Alto
- et Baryton - Flûtes - Gui-
- tares - Clarinettes - Tous
- les instruments de fanfare,
- sonnerie et batterie

COUESNON

TOULOUSE PYRÉNÉES (318 m.)

DECEMBRE 1964

« BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY »

Tous les mardis, de 19 h. 40 à 19 h. 55

1^{er} DECEMBRE 1964 :

Saut de gazelle, polka pour clarinette (Julian Florian), soliste Gilbert Voisin ; Souriante, mazurka (Alfred Bériot) ; Les Ségas-Bourbon, quadrille (J. Barès, G. Parès).

7 DECEMBRE, 21 heures :

Gals ombrages, mazurka pour cornet (Léon Chic), soliste A. Calvayrac.

8 DECEMBRE 1964 :

Les deux commères, polka pour 2 cornets (H. Labit), solistes A. Calvayrac et A. Philibert ; Chic-au-Ré, schottisch (F. Romain) ; Aquilla, valse pour clarinette (F. Deydier), soliste G. Voisin.

14 DECEMBRE, 21 heures :

Après l'orage, polka (Z. Bajus).

15 DECEMBRE 1964 :

Pluie de perles, mazurka pour cornet (F. Deydier), soliste A. Calvayrac ; Violetta, valse pour clarinette (F. Deydier), soliste G. Voisin ; Vive la Jolie, quadrille (Z. Bajus).

21 DECEMBRE, 21 heures :

La Mousmé, mazurka japonaise (L. Ganne - Fouquet).

22 DECEMBRE 1964 :

Gouttes d'or, polka pour clarinette (F. Bressy), soliste G. Voisin ; La rafale, mazurka pour cornet (F. Deydier), soliste A. Calvayrac ; Rocambolo, quadrille (L. Bajus).

28 DECEMBRE, 21 heures :

Neige des Pyrénées, polka (F.-P. Loup).

29 DECEMBRE 1964 :

En déviant, polka pour 2 cornets (F.-P. Loup), soliste A. Calvayrac et A. Philibert ; Lucette, mazurka pour clarinette (L. Moissel), soliste G. Voisin ; Quadrille sur des airs populaires (A.-S. Petit).

LES 7, 14, 21 et 28 décembre, participation de l'orchestre champêtre à une « mosaïque musicale » du lundi, à 21 heures.

CHRONIQUE DES DISQUES

(Suite de la 1^{re} page)

MUSIQUE VOCALE RELIGIEUSE

+ MOZART

Même en ce qui concerne Mozart, il peut encore rester de l'inédit au disque ; à preuve, cette messe en ut majeur (K. 115). Œuvre de jeunesse retrouvée en 1950, elle est écrite à cappella, voix cependant soutenues par un positif ; c'est sa seule messe brève sans orchestre. Les entrelacs mélodiques se dénouent avec une clarté et une élégance toutes italiennes. Étonnante est la maîtrise avec laquelle déjà les contrepoints évoluent. Avec son côté païstrien, l'œuvre est d'une grande beauté, à défaut d'une irréprochable unité stylistique.

(Kyrie. Gloria et Sanctus : éclat et douceur, majesté et intimité. Credo : méditatif, il ne répudie pas l'ancien style en imitations massives, en acquiesçant fermement. Benedictus : recueilli puis glorieux. Agnus Dei : tendre et fervente intimité).

Exécution par le « Motettenchor » de Vienne, direction Klebel. Les voix, belles, se meuvent avec assurance. En outre, recherche des nuances et plénitude sonore. Cela est donc techniquement parfait. Et, au point de vue spirituel, l'interprétation pénétrante. Par conséquent, version tout à fait digne d'être recommandée.

Au verso, six motets complètent — ou peu s'en faut — l'intégrale des œuvres de Mozart pour chœur et orgue. « Justum deduxit Dominus » (K. 326) d'après Eberlin (un contemporain) fugué, énergique, jubilatoire. « Miserere » (K. 85) psaume : imploration dans laquelle la supplication ne se hausse jamais jusqu'à la révolte. « Quærite primum, regnum Dei » (K. 86) : courte antienne. « De profundis » (K. 83) psaume d'après Reutter (un contemporain) modulations fouillées de caractère expressif. « Adoramus Te » (K. 327) apocryphe, n'en est pas moins émouvant. « Cibavit eos » (K. 44) antienne : sorte de choral dont la sérénité est atténuée par de vigoureux contrepoints.

Même admirable qualité de prestation. Voilà donc des morceaux de grand choix, dans des versions sans défaillance. La réalisation, en mono seulement, est cependant limpide et spacieuse. Gravure sans défaut. (2)

MUSIQUE INSTRUMENTALE

+ VIOLON :
MUSIQUE ESPAGNOLE

Glissons d'abord sur deux transcriptions de Kreisler, au demeurant agréables :

bles : « Malaguena » (d'après Albeniz) et la danse espagnole de « La vie brève » (d'après De Falla). L'excellent violoniste A. Léon Ara les joue avec tact et conviction.

Il y a deux pièces de Sarasate : 1) la célèbre et capiteuse « Romance andalouse » : au piano le rythme et au violon le chant, cocktail ensoleillé et irrésistible. 2) « Introduction et tarentelle », page à effet : elle chante d'abord avec nonchalance, puis la danse bondit soudain comme un cheval piaffant d'impatience, démarre pour ne s'arrêter qu'au terme d'une course débridée. Exécution beaucoup de brio.

Mais voici justement l'« Offrande à Sarasate », capriccio écrit pour le violon seul par notre cher Rodrigo. Œuvre de pure virtuosité, elle consiste en une très brillante toccata, où la rigueur constructive de Bach ne fait pas mauvais ménage avec l'esprit capricieux du fameux dédicataire. Inutile de dire que A.-L. Ara tire magnifiquement ce feu d'artifice de difficultés.

Du même auteur et avec accompagnement de piano cette fois, deux « esbozos » ravissants et fraîches où se reconnaît l'écriture caractéristique, raffinée et raccée de Rodrigo : « La enamorada junto al pequeno surtidor » (le violon chante lyriquement sur les fluides et lentes arabesques du piano) et « Pequena ronda » (d'un thème dansant jaillit spontanément un court mouvement, plein d'étincelles de goût).

On trouvera aussi la très andalouse sonate en ré de Turina, qui fait la part du pur et celle du pittoresque. Quelle musique, riche et enveloppante ! (une improvisation prépare à l'allegro, qui oppose une phrase langoureuse à un motif vif. L'aria, au chaleureux cantabile, reprend l'esprit libre du début. Enfin une danse qui tantôt s'alanguit tantôt crépite).

Le violoniste a un archet souple et expressif ; des aigus giclé une scintillante clarté, des graves émane une chaleur veloutée ; la virtuosité demeure toujours séduisante. Soulignons aussi la vive intelligence de l'accompagnement de F. Lavilla. Nos interprètes, consanguins à cette musique, réalisent un bien beau disque.

Techniquement, l'accoustique est excellente, très analytique, les deux protagonistes s'entendant avec une égale netteté. (3)

+ LE VIOLON : STRAWINSKY

Le Concerto en ré pour violon et orchestre — plutôt une suite — s'inspire assez, en effet, de l'esprit de la suite ancienne, transplanté dans un univers moderne évidemment, où le langage

ne se refuse aucune audace : on y entendra des amalgames de sonorités curieusement timbrées. La partition soliste comporte de grosses difficultés. L'ouvrage frôle un peu la vulgarité...

(Toccata : le violon a fort à faire pour tenir tête à un orchestre qui a visiblement envie de s'amuser. Aria I : ici l'instrument soliste a davantage la faculté de s'émanciper. Aria II : un peu dans le style d'une sarabande ; le violon y peut enfin chanter sans contrainte. Capriccio : vivace, plein d'espiègleries et de pirouettes... pas toujours de bon ton).

La virtuosité dont fait preuve Oistrakh est ébouriffante. L'orchestre Lamoureux, conduit par Haitink, joue bien son rôle. Au verso — couplage assez insolite — on trouvera le premier concerto violon-orchestre (K. 207) de Mozart, qui fait un peu l'effet d'une vaste improvisation. La pureté de son du soliste, son style franc, sa virtuosité solide y font merveille.

La réalisation stéréophonique est satisfaisante ; elle « place » bien le soliste. Surveiller le pressage à l'achat. (4)

+ LA TROMPETTE : DIVERS

1) Le célèbre Concerto en mi b de Haydn fut écrit pour la trompette à clés, une invention éphémère. C'est une œuvre de bonne humeur. (1 - travail thématique très proche de celui des dernières symphonies. 2 - A la simplicité de la romance de « La Reine » : 3 - vivace et pétillant).

Le Concerto en ré de Léopold Mozart offre un grand contraste avec le précédent : après la rusticité, le charme (quelque peu mondain). Il comporte deux mouvements seulement (andante serein et allegro brillant) le premier serait-il perdu ?

Le Concerto en ré pour deux trompettes, clavecin, orgue et cordes de Manfredini apporté la curieuse combinaison des trompettes avec les deux claviers... qu'on entend d'ailleurs trop peu. Il est très représentatif du style italien. Equilibre et grandeur, dynamisme. (Deux allegri coupés par un court volet lent).

Le Concerto pour deux trompettes également, de Torelli est somptueusement décoratif : brio, vigueur, prestesse. Il adopte la coupe « da chiesa ».

Dans la Sonata a quattro d'Albanti, aux quatre trompettes s'ajoutent aussi l'orgue, le clavecin et les cordes. C'est surtout pendant le court volet central que l'orgue intervient. Poétiquement... si bien que la maestria des cuivres dans la finale n'en ressort que mieux.

Enfin vient la spectaculaire Sonata pour six trompettes de Biber : une tenue d'orgue, puis les cuivres se lancent successivement dans le jeu appuyés par les timbales, engendrant une page rutilante qui grimpe à l'assaut des oreilles conquises.

Il est toujours difficile d'emboucher une trompette avec discrétion ; on admire donc que le principal soliste, Wobisch, y parvienne aussi parfaitement. La finesse des trilles, l'agilité des traits, la sûreté des aigus (1^{er} mouvement du Mozart) étonnent. Les cadences sont magistralement lancées (premier mouvement du Haydn). Dans le cantabile, la phrase se soutient et se courbe bien. Le Manfredini est « triomphalement » conduit. Dans le Torelli (mouvements deux et quatre) la virtuosité des solistes subjuguent. L'Ensemble de Zagreb, direction Janigro, apporte la consistance dosée et l'efficacité réelle de son soutien.

Non stéréophonique, la réalisation est pourtant d'un bel éclat. Notice succincte. (5)

2) Sur un autre disque, voici maintenant une face consacrée à la trompette contemporaine. Arutiunian qui a signé ce concerto en 1950, est un jeune compositeur arménien dans la lignée de Khatchaturian.

L'œuvre se présente en un seul mouvement pouvant se décomposer en cinq épisodes contrastants (vif-lent-vif-lent-vif). Il est irrésistiblement animé, mais les deux périodes lentes péri-centrales s'opposent au dynamisme des autres par leur caractère expressif ; elles n'en sont d'ailleurs pas moins savoureuses pour cela.

Ainsi, pittoresque dans son ensemble, la teinte locale très marquée, ce concerto réalise une sorte de synthèse entre l'inspiration populaire et la syntaxe classique. Séduisant, spontané spirituel, il comporte une partition de soliste très virtuose.

Comme Junek dispose d'une très remarquable technique, tout va bien. L'artiste sait par ailleurs filer les sons expertement et courber la phrase chantante avec bonheur. L'Orchestre de Prague, conduit par Neumann, sait « suivre » ; il sait aussi s'affirmer à l'occasion. Version fort attrayante. (6)

Roland CHAILLON

- 1) Harmonia Mundi HMO 25 303 (33/25).
- 2) Harmonia Mundi HOM 30 538 (33/30).
- 3) Decca LXT 290 14 (33/30).
- 4) Philips 835 190 LY (33/30).
- 5) Aradico AVRS 6 291 (33/30).
- 6) Supraphon SUP-ST 60 132 (33/30).

PETITES ANNONCES

Payables d'avance à raison de 2 F la ligne de 32 lettres, signes ou intervalles.

OFFRES D'EMPLOIS

■ LES SABLES-D'OLONNE (Vendée). — Par suite de l'admission à la retraite du titulaire, le poste de Directeur de l'Harmonie municipale sera vacant au début de 1965. Un poste de tambour-major sera attribué mais le titulaire éventuel devra pouvoir tenir une place de soliste à l'Harmonie.

Les candidats intéressés par ces emplois écriront avec références à M. Jean JEANNIER, président de l'Harmonie, 12 bis, rue de l'Hôtel-de-Ville, Les Sables-d'Olonne (Vendée).

■ Offre d'emploi, tous corps d'état à bons musiciens, tous instruments (pour harmonie), niveau musical de la société, division supérieure. Bientôt sera vacant (pour la ville) un poste de garde-champêtre et une création (jardinier) (privé) un ménage, logé et chauffé, pour entretien propriété, jardin, verger. S'adresser au maire de SAINT-FLORENTIN, ville en grande expansion.

■ Société Musicale de CONFOLENS (Charente) demande un chef. Procurerait emploi. Nombreux avantages. Ecrire Mairie de CONFOLENS.

■ Harmonie municipale de CHAMBERY offre situation chef de clique (tambours et clairons). Logement réservé et emploi éventuel. Adresser candidatures Mairie de CHAMBERY, avec références.

■ Usine Tissage, unis et façonnés, région lyonnaise, cherche Graveurs, tisseurs qualifiés, ou autres spécialités, intéressant la profession. Donnerait préférence à bons musiciens trompettes (ou pistons) bugles, tubas, etc. Pour faire partie fanfare municipale. Logement assuré. Ecr. au journal sous n° 270, qui transmettra.

■ L'Harmonie municipale de LA CHATRE offre emploi de sous-chef susceptible d'être employé municipal. Ecr. M. NEVEU, secrétaire de l'Harmonie municipale de LA CHATRE (Indre).

MUSIQUES MILITAIRES

■ Deux places de sous-officiers musiciens à statut spécial sont actuellement vacantes à la Musique de la 2^e Région aérienne stationnée à VERSAILLES pour : 1) Un musicien jouant de la Basse Si b ; 2) Musicien jouant du trombone à coulisse. Ce concours est ouvert de préférence aux musiciens ayant accompli leurs obligations légales d'activité. Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Chef de musique de la 2^e Région aérienne, caserne des Petites-Ecuries, à VERSAILLES (Seine-et-Oise).

■ La Musique du cinquième R.I., stationnée au Camp de SATORY à VERSAILLES (S. et O.) réserve, à chaque appel sous les drapeaux, quelques places aux engagés musiciens de deux ans, ou par avance de deux ans. Toutes les facilités sont données.

pour suivre les cours des Conservatoires de PARIS, VERSAILLES, arrondissements de PARIS. Pour tous renseignements, écrire au Chef de Musique — Capitaine DAUTRICOURT.

DEMANDES D'EMPLOIS

■ Sous-Chef de Musique armée, lauréat Conservatoire national Paris, libre début 1965, cherche direction Harmonie, école de musique. Faire offres et conditions au journal sous le N° 269.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits, P.F. LOUP, Rocquefort-les-Pins, (Alpes-Maritimes).

■ Prix de composition du Conservatoire de Paris prendrait tous travaux orchestration, arrangement et donnerait leçons par correspondance. (fugue, harmonie, contrepoint). S'adresser au journal sous le numéro 271.

OCCASIONS

■ A Vendre petite clarinette mi b COUESNON Monopole conservatoire, n'ayant jamais servi, avec étui, 400 F. Ecr. journal sous numéro 272 qui transmettra.

■ A Vendre 188 partitions gd et détaillées et complètes, impr. ou cop. pour harm. ou fam., lot unique ; et plus de 60 quatuors pour saxos, impr. ou cop. Pour tous renseignements (inventaire et prix), écr. journal sous numéro 273, qui transmettra.

■ A Vendre orgue Hammond, modèle « Everett », neuf, cause maladie. Ecrire journal sous numéro 274 qui transmettra.

■ A Vendre basses neuves 4 et 5 pistons, arg. trombones 4 pistons neuf et à coul. Ecrire M. J. DAVROUX, 17, rue Drèze, PONT-A-VENDIN (Pas-de-Calais).

SECTION THEATRE

■ Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques. — Comme conséquence d'incidents divers, M. de MONTERLANT nous demande de bien vouloir avertir tous nos membres que « s'il n'a pas été consulté un mois au moins avant la représentation d'une de ses pièces, il ne pourra pas donner l'autorisation sollicitée ».

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de M. Louis LANGLOIS, Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille Militaire, Croix de Guerre 1914-18, adjudant-tambour de la Garde Républicaine de Paris. En cette douloureuse circonstance, la C.M.F. présente à Madame LANGLOIS et sa famille, ses condoléances les plus émuës.



MANUFACTURE D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

4, place Charles-Dullin, PARIS (18^e)

Tél : ORN. 27 40 et 27 41

Usines à SAINTES (L.-et-G.) et PARIS, 24, rue Myrrha

Manufacture d'ANCHES

POUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DERU

Ets DERU, 10, r. de la Fontaine-du-But Paris 606-33-41

51^e CONGRÈS

de la Confédération Musicale de France

LES 22, 23, 24 et 25 OCTOBRE 1964

Sous la présidence effective de M. Yves de La Casinière, inspecteur de la Musique au Ministère des Affaires Culturelles; de M. Tonnou, inspecteur au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports; de M. Bréard Robert, Grand Prix de Rome. MM. Plegier, Dieudonné et Majerus, représentant la Délégation luxembourgeoise.

Etaient présents: M. LAMY Fernand, président artistique de la C.M.F., ainsi que tous les délégués représentant chacune des Fédérations ci-après:

AISNE: MM. THIBAUT Roger, AMANDIO Fernand, LEGRAS Henry, MEULET Henri.

ALPES-MARITIMES: représentées par M. BLANC.

ORORALES D'ALSACE: M. PFLIMLIN Rodolphe.

MANDOLINES D'ALSACE: M. ANGSTER Robert.

MUSIQUE D'ALSACE: M. MONPEURT Edmond.

ARDENNES: MM. DAUCHY Paul, Goffette Fernand.

AUBE et HAUTE-MARNE: M. LOGE Emile.

BASSES-ALPES: représentées par M. BLANC.

BOUCHES-DU-RHON: M. BLANC Hypolite.

BRETAGNE-ANJOU: MM. GAUDIN Jean, FRAUDEAU Clément, MACE Paul.

REGION DE BRIOUE: MM. DAUMAS Paul, POTHIER Maurice.

CENTRE: MM. RELIN André, WEGL Jacques.

CHAMPAGNE et MEUSE: MM. BICOTTE Raymond, JANTZY Henri.

CHARENTE: MM. DUBOIS Pierre, COLTEUX Roger.

CORSE représentée par M. BLANC.

COTE-D'OR: MM. AMELLER André, BLANGARD Jean.

FRANCHE-COMTE - TERRITOIRE DE BELFORT: M. CIAPOLINO Richard.

HAUTE-GARONNE: M. VERDIER.

HAUTES-PYRENEES: MM. GUILHAL-MENC René, GRAY Georges.

INDRE: M. DUPOUY Raymond.

INDRE-ET-LOIRE: MM. OUCHET Gaston, FROIDEFOND Jean, DORIZON Serge, CAILLEAU Pierre.

LOIRE et HAUTE-LOIRE: MM. ROUCHON Jean, SABA Eugène, DELBARRE Pierre.

MIDI: M. RAUZY Aubin.

MOSELLE et MEURTHE-ET-MOSELLE: MM. LAFOND Raymond, GOLZNE Henri, SCHNEIDER Marcel, SOMMER Robert.

NOIR et PAS-DE-CALAIS: MM. DUFOUR Omer, PREVOT Georges.

NORMANDIE: MM. ANNE Fernand, ANGOT Marcel.

ORLEANAIS-BERRY: M. CORNICION René.

OUEST: MM. BONNIN Fernand, TEXIER René.

SAONE-ET-LOIRE: MM. MERILLE Marc, GAUDIAUT Roger, COMBIER Marcel.

SAITHE et MAYENNE: M. PERAU-DEAU Maurice.

SEINE-ET-MARNE: MM. FIEVET Paul, CHIBOUST.

SEINE et SEINE-ET-OISE: MM. HUGONNET Henri, BRUN Maurice, LORIN Etienne.

SOMME: MM. JAY Charles, HERACLE-LEROY Gaston.

SUD-EST: MM. ROLANDO Gabriel, ROBERT André, MALFAIT Jean-Pierre.

SUD-OUEST: MM. CIRAN Henri, SALDARD Albert, DAVID Albert, DESSAUT Gaston, TREMINE André.

TARN: M. BASCOUL Raymond.

VAR: MM. BERTHE Maurice, SISTE-RON Marius, NICOLINI Jean.

VAUCLUSE: MM. PIN Gervais, Genevet Henri.

VOSGES: MM. PETIT Jean, HENRY Emile.

YONNE: M. DRUGE Jean.

Ex-Fédérations d'ALGERIE: MM. ATYASSE, DUVELLA, FROMENTAL Armand.

Délégation luxembourgeoise: MM. FLEGER, DIEUDONNE, MAJERUS.

CONSEILLER TECHNIQUE DES PLECTRES: M. MARTEAU.

Etaient excusés: MM. BORD André, MARY Charles, LUDINARD Gabriel, LOMBARD Eugène (malade), ETOURNAY Jean, FORGET Henri, MARTINET Henri (malade), MILÉ BISSON Camille, DELTOUR André, CHASSAGNE Eugène, SI-BOULET Léon (malade), GAULTIER H. Jean (malade), SENEAS, BONNEAU Marcel, PINCHOT Lucien, FRAPIER André, MILET Jean, LERAY Charles, GUIN-CHARD Marius, LUCIANI Georges, MOUTTE Henri (malade), BERGES Daniel, ROUSSEL Jérôme (malade), GANDIE Antoine, FRANCY Max.

France dans l'intérêt même de la musique.

En particulier, il est à signaler les progrès réalisés dans le domaine de la lecture vocale et de la dictée musicale. Le nombre des élèves qui obtinrent en 1964, de 14.122 en 1959, de 17.239 en 1960, de 19.048 en 61, 19.182 en 62, de 19.521 en 63, a encore été légèrement supérieur en 1964, 20.004.

Le nombre de sociétés formant des élèves est également en progression. Concours d'excellence. — En 1963, le concours d'excellence de la Confédération a atteint un remarquable niveau artistique.

Le sérieux apporté par les candidats à la préparation de ce concours est la meilleure preuve de l'intérêt qu'il représente. Le nombre toujours croissant des candidats oblige le président Ehrmann à des exploits d'organisation.

Que les professeurs veuillent bien accepter ici les félicitations de la Confédération.

Des remerciements vont également aux jurys pour la sympathie qu'ils témoignent à la C.M.F. en lui prêtant leur précieux concours.

Ils sont particulièrement reconnaissants à M. Fernand Lamy, président artistique, qui se dépense sans compter pour le plus grand bien de nos sociétés populaires de musique.

Concours de musique. — Nous félicitons la société de Trith-Saint-Léger qui a remporté pour la troisième fois la Coupe Marc-Delmas.

Nous rappelons, à cette occasion, qu'il sera tenu compte pour la désignation des sociétés au concours de la C.I.S.M.P. des résultats des différentes participations dans les concours en division d'honneur ou d'excellence obtenus dans l'année et de l'obtention éventuelle de la Coupe Marc-Delmas.

Nombreux ont été les concours nationaux ou internationaux organisés en France.

Tous se sont passés dans d'excellentes conditions et nous félicitons bien sincèrement les organisateurs de toutes ces manifestations.

Journal confédéral. — Le journal confédéral, dont le rayonnement à l'étranger est attesté par le récent numéro de septembre de la « Revue des Musiques Suisses » dont tous les articles de fond ont été extraits du journal de la C.M.F. — ainsi que par l'intérêt que leur porte le journal de l'Union des Musiques du Grand-Duché de Luxembourg — n'est malheureusement pas encore assez diffusé dans nos sociétés françaises.

MM. les présidents de Fédération sont vivement invités à faire un gros effort pour faire connaître, dans toutes leurs sociétés, l'organe officiel de la Confédération et susciter des abonnements supplémentaires.

Récompenses. — Les nouvelles médailles obtenues un succès généralisé. Le remplacement des barrettes s'est avéré heureux et bon nombre d'anciens médaillés sollicitent le remplacement de leur ancienne décoration.

Publicité. — Souscription. — Nous conseillons à nos amis de tenir compte, pour leur donateur prioritaire, des maisons qui nous apportent leur aide financière sous la forme d'une participation à la publicité dans le journal confédéral et remercions les souscripteurs qui ont bien voulu effectuer un geste d'entraide envers notre groupement.

Congrès. — En ce qui concerne le présent congrès et pour la première fois, une réunion pédagogique a été prévue. Des aménagements quant à l'organisation des points de détails seront certainement souhaitables mais, d'ores et déjà, il est heureux que des problèmes pédagogiques et musicaux aient leur place, maintenant, dans nos congrès.

Concert du congrès. — L'an passé, le concert donné par le magnifique ensemble que constitue la Musique des Gardiens de la Paix, sous la talentueuse et sympathique direction de Désiré Dondeyne, a réuni tous les suffrages tant par le choix des œuvres que par leur exécution.

Cette formule a été reprise et, ce soir, vous êtes de nouveau conviés à la salle de l'Ancien-Conservatoire, à assister à un nouveau triomphe — nous en sommes certains — de ce même ensemble.

De plus, cette solution permet d'entendre, jouées par une harmonie, les commandes de l'Etat passées à des compositeurs contemporains. Soulignons à ce sujet les efforts faits par les Editions Molenaar pour l'impression d'œuvres nouvelles.

Avant de terminer ce rapport, que j'ai voulu le plus complet possible, je me permettrai de remercier en votre nom André Bord, notre collègue, M. le député André Bord, président des Sociétés musicales d'Alsace, en plus de l'heureuse initiative qu'il a eue de créer l'Amicale des Parlementaires pour la Défense de la Musique, qui accompagne souvent notre président pour certaines démarches dans les ministères.

Nous sommes toujours très heureux d'avoir parmi nous, M. l'inspecteur principal Yves de La Casinière.

M. de La Casinière apporte à la Confédération, en plus de son prestige, de son autorité, de son talent et de son appui fervent, le réconfort et l'encouragement de sa présence et de ses conseils.

Les membres de la Confédération vous témoignent, M. l'inspecteur principal, leurs remerciements les plus sincères et l'expression de leur respectueux attachement.

Les remerciements de la C.M.F. vont également à M. Blasin, directeur du théâtre et de la musique au Ministère des Affaires Culturelles, ainsi qu'à Mlle Morcau, qui examine les demandes de la Confédération avec la plus grande bienveillance.

A M. le ministre Herzog, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports; à M. Brelchet et à Mlle Guillaume.

A M. Gaillois-Monthron, directeur du Conservatoire supérieur de Musique de Paris, ainsi qu'à M. De Kacy et Mlle Boiselle.

A tous les membres du bureau de la C.M.F. — aux commissaires aux comptes — aux présidents, aux comités, et aux membres actifs de toutes les fédérations de France — aux détenteurs d'instruments, de musique — aux directeurs.

Merci à la direction de la Casinière d'être parvenu pour les prix importants accordés aux candidats des concours d'excellence.

Merci à M. Fournet pour l'impulsion donnée avant la fin de l'année et à M. Rumelhard pour la mise en page du journal.

Un grand merci aux présidents et directeurs des petites sociétés, celles qui vivent bien souvent que par la foi et

la bonne volonté de quelques animateurs, soutenus uniquement par leur idéal.

Souvent isolés d'une école de musique ou d'un conservatoire, ils forment eux-mêmes leurs futurs musiciens en leur inculquant non seulement les premiers rudiments de notre art, mais également ce que nous appelons « l'esprit de société », c'est-à-dire une formation morale et l'acceptation d'une discipline collective librement consentie, sans laquelle la survie de nos sociétés populaires ne pourrait être envisagée.

Dans toutes les disciplines, depuis les chorales jusqu'aux fanfares, des orchestres symphoniques aux plectres, des harmonies aux orchestres d'accordéons, sachez, mes chers amis, que nous connaissons vos difficultés.

Sachez que votre bureau, unanime, apprécie vos efforts et que vos vœux, vos souhaits et vos avis sont examinés avec le plus grand soin.

Sachez que votre président fait l'impossible pour obtenir des pouvoirs publics des crédits plus importants.

(Pour le V^e plan, n'ayons nous pas préparé un projet d'équipement très complet?)

Et sachez également que la Confédération musicale de France est et sera à votre service.

Serait-il possible de terminer ce long exposé sans parler du travail énorme effectué par le trio exceptionnel composé de Mme Huot, de MM. Girardin et Basque.

Le secrétariat de la C.M.F. a envoyé pendant la dernière année près de 7.000 lettres.

A ce travail s'ajoute le département des médailles et récompenses, celui des assurances, du journal, des morceaux d'examinés et des concours, des renseignements administratifs, de la bibliothèque, etc.

Qu'ils soient félicités et remerciés pour ce labeur, souvent obscur, mais toujours accompli dans la sérénité, la bonne humeur, et avec la courtoisie que chacun se plaît à leur reconnaître.

Et enfin, nous arrivons à notre cher président.

Vous savez, cher M. Ehrmann, que vous réglez sur la Confédération musicale de France d'une manière absolue.

Il n'est, pour s'en convaincre que de vous voir à l'œuvre.

Cette autorité, si contraire à votre tempérament personnel, n'est cependant pas discutée.

En effet, qui, mieux que vous pourriez conduire notre confédération avec plus de sagesse. Votre voix est entendue au Conseil national de la Musique dont vous êtes le vice-président, au Syndicat de l'Enseignement artistique où vous présidez la section des professeurs, à l'Association des Fabricants d'instruments de musique, où vous êtes conseiller technique.

En France, la Confédération internationale des sociétés populaires de musique — et dans toutes les commissions dont vous faites partie et où vous nous représentez si brillamment.

Mais, si nous sommes si près de vous, c'est que nous connaissons votre probité, votre sensibilité, votre dévouement, et vos qualités de cœur.

Depuis toujours, vous défendez la cause de la musique et depuis onze ans, celle de la Confédération musicale de France.

Vous êtes le bon apôtre et le pèlerin de la musique populaire. Vous avez la confiance absolue de nos musiciens de France qui vous assurent aujourd'hui de leur estime et entier dévouement.

Ils vous offrent, cher M. Ehrmann, avec leurs sentiments dévoués, le témoignage de leur profonde affection.

J'ajoute que, personnellement, les entretiens que nous avons eus hier, qui ont porté sur les différentes formes et méthodes d'enseignement, qui ont été extrêmement fructueux, du point de vue pédagogique, m'ont paru une des choses les plus intéressantes depuis très longtemps, dans les congrès.

Roger THIRAULT.

M. le PRESIDENT: Je remercie notre secrétaire général pour ses aimables paroles et pour son excellent rapport, que je vais mettre aux voix. Pour l'adoption du rapport moral? Contre? Abstentions? A l'unanimité, Merol.

Je m'excuse d'un oubli. Tout à l'heure, dans le rapport moral, M. Thiraült a cité M. Molenaar, qui était l'année dernière à notre congrès. Je suis heureux également d'avoir parmi nous cette année, M. Molenaar, fils. (Applaudissements.) Comme vous l'a dit M. Thiraült, toutes les œuvres exécutées l'année dernière au concert donné à l'occasion de notre congrès par l'excellente musique des Gardiens de la Paix, ont été éditées par la Maison Molenaar, j'en remercie. (Applaudissements.)

Je donne la parole maintenant à notre trésorier, M. Hugonnet.

RAPPORT DU TRÉSORIER

M. HUGONNET: Mesdames, MM., mes chers collègues, je m'excuse, après ces belles paroles de littérature, de venir vous imposer de l'arithmétique; mais enfin cela nous remettra au temps de notre jeunesse. Evidemment je n'ai pas indiqué dans les documents que vous avez dans vos dossiers les nombreuses équations auxquelles je vais faire allusion. Néanmoins, je vous demande d'en tendre avec beaucoup d'attention mon rapport, et surtout de suivre l'état de trésorerie, dans le dossier qui vous a été remis, et que vous devez avoir, je pense. Si certains ne l'ont pas, qu'ils veuillent bien le demander.

Messieurs, L'exercice 1963-1964 qui se termine au 30 septembre 1964 a été particulièrement actif dans toutes les activités, ainsi qu'il ressort de la comparaison de 1963-1964 par rapport à 1962-1963.

Les assurances sont en nettes augmentations, attestant que les sociétés en ont compris l'importance. Un effort, cependant, est encore à faire.

Je me dois de signaler la bonne tenue des livres comptables, la vérification et conseils de M. Santoni, expert-comptable.

Félicitons le personnel de la C.M.F., et M. Santoni avec lequel ont été établis les comptes de résultats, bilan et mouvement de la trésorerie, etc.

Ces comptes récapitulés vous ont été distribués. Il faut reconnaître que le dossier pour les crédits est limité, étant donné la fin d'exercice au 30 septembre et l'assemblée générale qui a lieu dans les 20 jours.

Parcourons ensemble ces comptes. (Lecture du compte rendu, résultats, mouvements de trésorerie, bilan, etc.)

Il faut attirer votre attention sur la nécessité de présenter des comptes en correspondance avec la demande qui a été faite par la préfecture de la Seine.

Les livres ont été présentés au service comptable qui a, d'ailleurs, pu constater que la comptabilité était parfaitement tenue et n'a pas manqué de le dire au président.

Vous voyez que 10% des coupons et intérêt sont portés en dotation et seront capitalisés chaque année, comme demandé.

La somme reçue du ministère chargé des Affaires culturelles s'élevant à Frs 53.396,75 n'est pas une subvention, car cette somme est destinée à être reversée aux sociétés et fédérations, la C.M.F. ne servant que de transit, conformément à la demande du ministère qui, jusqu'à 1960-1961 répartissait les fonds directement aux intéressés.

L'amortissement du local est toujours fait.

Les achats d'instruments remis aux sociétés et prélevés sur le fonds de provision s'élevant pour l'exercice 1963-1964 à Frs 4.715,80.

Les frais de concours et déplacements ont été sortis des frais généraux et indiqués séparément.

Les participations à l'achat du local se sont élevées pour l'exercice 1963-1964 à Frs 926,75 ce qui, relativement, est peu et porte le compte total à Frs 20.405,01.

Il nous faut prévoir dans l'exercice suivant la révision des salaires du personnel et la création d'un poste supplémentaire (dactylographe pour le secrétariat).

Nous croyons utile de continuer à être prévoyant pour l'avenir en vous priant à nouveau d'augmenter la provision « Maison des Sociétés populaires » pour répondre à l'activité sans cesse croissante de la C.M.F., dans le but d'être de plus en plus au service de ses adhérents et du développement des sociétés de musique populaire par la participation même d'activités musicales artistiques nouvelles (folklore, danses, etc.).

Sur le résultat de l'exercice, nous vous demanderons de voter 15.000 Frs à la provision déjà existante. De remettre, également, à un taux proche de 1962, la provision pour achats d'instruments en virant une somme de Frs 10.926,84. Le solde de l'exercice d'exercice sera ainsi ramené à Frs 5.376,11 pour être reporté aux réserves antérieures dénommées au bilan précédent sur la rubrique « reports antérieurs ».

Le compte mouvement de trésorerie révisé de façon simple les existences indiquées au 30 septembre 1964.

Vous remarquerez que les subventions indiquées au compte rendu financier de l'année sont portées pour Frs 58.253,25, alors que dans le mouvement de trésorerie, elle figurent pour Frs 48.253,25.

La différence de 10.000 Frs représente l'acompte qui avait été reçu avant le 30 septembre 1963 et signalé dans mon rapport précédent, porté au passif du bilan 1962-1963 et indiqué dans le mouvement de trésorerie de 1962-1963.

Nous vous demandons, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, d'approuver les opérations et résultats de l'exercice 1963-1964, résultats dus à l'autorité et compétence de notre président Ehrmann, qui donne tout son temps de retraite à la marche toujours grandissante de la Confédération musicale de France pour sauvegarder et développer le renom de la confédération et des sociétés populaires de musique, dont la participation aux loisirs de chacun, doit revenir d'intérêt primordial.

Commentaires. — Une comparaison entre le bilan de l'année 1962-63 et le bilan de 1963-64 est intéressante. On constate que les assurances marquent une progression importante, que les abonnements sont tout de même en expansion, bien que ce soit peu de chose. Pour la publicité aussi il y a une expansion, à peu près 10%. Cotisations: là encore une augmentation de 10%. Pour les récompenses, on remarque 40% d'augmentation. C'est dit probablement, je peux même dire certainement, au fait que nous avons créé de nouvelles décorations, et que par conséquent tout le monde s'est intéressé à les acquérir, ce dont je vous remercie.

En réalité, les recettes sont de l'ordre de 25% de plus que l'année dernière. C'est pour cela que je crois qu'il était intéressant de faire cette comparaison entre les bilans.

Messieurs, vous avez entendu tout à l'heure le rapport de notre secrétaire général, qui vous a dit qu'il y avait environ 1.245 assurances, si je me rappelle bien. Eh bien, c'est tout de même un chiffre encore insuffisant par rapport au nombre des sociétés qui sont inscrites à la Confédération. Et je pense qu'il y a là un effort important à faire, étant donné surtout qu'il y a de nombreux accidents, et des accidents regrettables, très ennuyeux, et que par conséquent il est de plus en plus intéressant pour les sociétés de s'assurer.

Je me dois de signaler la bonne tenue des livres comptables...

Il vaut mieux dire qu'en réalité, entre les dépenses, les recettes, les frais administratifs, nous avons réalisé l'équilibre. Et ensuite nous avons des profits qui sont, si vous voulez, le fait de circonstances hors exploitation.

Il faut bien dire qu'on pourrait nous demander de ne pas faire d'amortissements sur l'immeuble. Mais si c'est immeuble avait besoin de réparations, il diminuerait de valeur. Par conséquent, il faut bien prévoir des amortissements en conséquence.

Vous voyez qu'il y a une augmentation assez importante des titres, par rapport à ce qui existait l'année dernière. Cela tient au fait que nous avons pensé qu'il valait mieux que les disponibilités soient placées en titres qui apportent quelque intérêt ou dans la Casinière de Banque le tout déduction des titres.

La troisième page relative aux comptabilités très simple, simplement pour vous montrer ce qu'il y avait en caisse au départ, ce qu'on a ajouté, ce qu'on a retiré, et ce qui reste.

Je précise que naturellement, dans les titres, vous avez les 40.000 et les 500 de la dotation, toujours les mêmes.

Je vous invite tout de suite que vous devez trouver avec différentes entre les subventions, 48.253,25, et celles de cette année, qui figurent au compte d'exploitation pour 58.253,25. Ceci vient du fait que nous avons eu, pendant l'exercice précédent la différence, mais en acompte sur l'exercice actuel. D'ailleurs

La séance est ouverte, à 9 h., sous la présidence de M. EHRMANN.

ALLOCATION DU PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, Mes chers amis, Je suis très heureux de vous voir nombreux pour le 51^e congrès de la Confédération Musicale de France. Je vous remercie tous d'être venus, je suis persuadé que les travaux que nous commençons aujourd'hui se dérouleront dans une atmosphère des plus amicales.

Je remercie la délégation luxembourgeoise d'être venue, M. Plegier, M. Majerus et M. Dieudonné (appl.) M. Christnach, le secrétaire général de la Confédération internationale et de l'Union du Grand-Duc Adolf, devait être présent également, au dernier moment il n'a pu venir. Vous savez tous, l'amitié que nous avons pour les membres de l'Union du Grand-Duc Adolf.

Nous avons eu la peine de perdre plusieurs de nos membres cette année. M. Favesi, président de la Fédération des Alpes-Maritimes; M. Drugé, président de la Fédération de l'Yonne, et membre du Bureau confédéral.

M. Krentz, vice-président de la Fédération de Moselle et de Meurthe-et-Moselle; M. François Perrin, président du Groupement musical du Bas-Dauphiné, pour eux et les membres décédés de nos sociétés, je vous demanderai de bien vouloir observer une minute de silence.

Nous avons appris également la démission de plusieurs de nos amis. Celle de M. Deroche, président de la Fédération de la Loire et de la Haute-Loire, et secrétaire général de la Confédération musicale de France. Il a été remplacé, dans la Fédération, par M. Rouchon.

(Applaudissements.) M. Kintzig a été remplacé par M. Raymond Lafond, ici présent également, et la Fédération de Moselle et de Meurthe-et-Moselle.

(Applaudissements.) M. Grouanne de la Fédération de l'Ouest, a été remplacé par M. Charles Lamy.

M. Carroy, de la Fédération d'Orléanais-Berry, a été remplacé par le secrétaire général de cette Fédération, que vous connaissez tous, M. Cornichon.

(Applaudissements.) Au cours de cette manifestation, le colloque du Conseil international de la Musique (U.N.E.S.C.O.) groupant amateurs et professionnels, fut particulièrement riche en enseignements et la réunion du bureau de la C.I.S.P.M. se déroula dans les meilleures conditions.

Un grand merci à André Ameller, le promoteur et le réalisateur de cette importante réussite.

Stages. — Comme les années précédentes, les stages ont eu lieu à Aix-en-Provence, à Houllat et à Mison.

Ceux-ci ont remporté un gros succès. Félicitons nos amis Rolando, Robert, Blanc, Anne, Mérieu, Malfait, pour l'activité qu'ils déploient au service de l'éducation musicale populaire.

Assurances. — En ce qui concerne les assurances, le nombre des contrats souscrits est en perpétuelle progression. 1.156 en 1962; 1.199 en 1963 et 1.245 en 1964.

Il est certain que les accidents mortels que nous avons à regretter doivent attirer l'attention des responsables des sociétés sur l'intérêt indiscutable de prendre, dans le domaine des assurances, toutes les précautions désirables.

S.A.C.E.M. et S.A.C.D. — Les nouvelles conditions des conventions avec la S.A.C.E.M. et la S.A.C.D. donnent satisfaction et nous sommes heureux de bons rapports qui règnent entre ces organismes et la C.M.F.

Examinés fédéraux. — Toutement mais surtout, les nouvelles directives de la C.M.F. sont appliquées dans toute la

fédération va se reconstituer, il y a déjà une douzaine de sociétés qui doivent se regrouper.

J'exprime toute notre reconnaissance à MM. les Ministres des Affaires Culturelles et au secrétariat à la Jeunesse et aux Sports, ainsi qu'aux directeurs et administrateurs de ces ministères pour leur appui moral et financier. Je n'oublie pas M. l'inspecteur Yves de la Casinière qui a bien regretté de ne pouvoir venir aujourd'hui mais qui a assisté hier à nos travaux et nous apporte son précieux concours, dans les stages et dans nos manifestations.

Notre reconnaissance également à M. Dondeyne et à ses artistes de l'excellente musique des Gardiens de la Paix de Paris. Aux membres du jury de nos concours et du concours d'excellence.

Je remercie tous mes collègues du bureau, et en particulier notre président artistique, M. Lamy, pour les grands services qu'il me rendent.

Mes remerciements chaleureux à mes collaborateurs: Mme Huot, Girardin, Basque, Tourneret et notre expert-comptable, M. Santoni.

Je vais donner maintenant la parole à M. Thiraült pour le rapport moral. (Applaudissements.)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

Puisqu'il faut se soumettre à la tradition qui veut que le secrétaire général établisse le rapport moral de toute association, je voudrais tout d'abord rendre hommage à mon prédécesseur, M. Deroche

à les faire figurer dans une brochure, que nous avons appelé l'annuaire des amateurs, et qui est une brochure remise à toutes les personnes qui sont inscrites dans cet annuaire qui comporte un certain nombre de noms.

Nous souhaiterions dans toutes les villes de France avoir le nom d'un amateur, ou même de tous les amateurs, j'entends particulièrement les amateurs de musique de chambre dont nous sommes, ce qui nous permettrait par conséquent de renseigner utilement les gens qui seraient en déplacement.

Alors je voudrais, donc, puisque M. Ehrmann m'a autorisé à vous parler de cette affaire, vous demander si vous seriez intéressés, ou si vous accepteriez que je vous remette cet annuaire pour que vous puissiez voir ce que c'est, et si cela vous paraît intéressant, que vous facilitiez l'inscription, surtout des amateurs d'instruments à cordes.

Nous ne voulons pas sortir du privé, nous avons organisé et nous organisons des séances de musique, celles dont parlait M. Ehrmann. Mon association a fait 66 séances de musique à la salle Berlioz, dans le plus grand secret, c'est-à-dire des réunions d'amateurs, sur convocation d'amateurs, et qui nous assurent justement par leur secret un grand succès, auprès des amateurs et des sympathisants. Mais ces séances de musique n'ont comme but unique que de provoquer des rencontres personnelles.

Voilà donc, très brièvement fait, le tour d'horizon de notre activité. (Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT: Je remercie M. Hervieu.

Comme je ne voudrais pas interrompre les débats pour les décisions, je crois qu'il est nécessaire de prendre tout de suite cette question.

M. le PRÉSIDENT: On vient de vous remettre les bulletins de vote. Vous savez que nous votons toujours de la même façon. Vous avez autant de voix que vous avez de sociétés musicales dans votre fédération d'après la déclaration que vous avez faite.

Je vais vous présenter les candidats. Vous avez la liste des anciens membres du comité, qui sont renouvelables, et voici la liste des candidats nouveaux: D'abord vous avez M. Reil, de la Fédération du Centre. Il est secrétaire général de sa fédération, et il a organisé bien souvent les concours internationaux à Vichy.

Vous avez également M. Leray, qui vient d'être nommé président de la Fédération de l'Ouest, et qui dirige une chorale.

Il y a M. Bigotte, qui est président de la Fédération de Champagne et Meuse. Il y a ensuite M. Rouchon, le nouveau président de la Fédération de Loire et Haute-Loire.

Vous avez aussi M. Monpeurt, tout le monde connaît ses activités et son assiduité dans nos congrès.

M. MONPEURT: J'allais dire: hélas! Vous savez qu'en son temps j'ai refusé ce poste, puisque je préférais rester dans l'opposition, opposition constructive bien entendu. Aujourd'hui, j'accepte.

M. le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Veuillez préparer vos bulletins de vote en ajoutant les nouveaux candidats. Il faut six noms, y compris les membres renouvelables. En effet il y a trois membres anciens qui sont renouvelables, et trois postes vacants. Vous avez à voter pour six candidats.

Pour la place à la commission d'arbitrage qui est vacante, il y a M. Wegl, qui est proposé.

M. HUGONNET: MM. les bulletins de vote doivent être remis en les sortant de leur enveloppe, pour que l'anonymat soit parfaitement respecté.

M. le PRÉSIDENT: MM. Je voudrais que nous nommions une commission pour contrôler le vote. Je propose MM. Golzné, Meulet, Massuchetti, adopté à l'unanimité.

(Il est procédé au vote).

M. le PRÉSIDENT: Nous allons continuer l'examen des vœux.

Nous avons un vœu de la Fédération du Sud-Ouest, qui concerne les concours d'examen d'élèves. En accord avec le président et le comité de la Fédération du Sud-Ouest, on a remis ce vœu à l'année prochaine. On veut voir à l'expérience de cette année ce que cela donne.

Ensuite, pour le vœu de la Fédération de Seine et Seine-et-Oise, cause de l'éloignement des jeunes de la pratique des instruments, il est décidé que le bureau étudiera la question.

VŒU DE LA FEDERATION DES SOCIETES MUSICALES DU CENTRE

La Fédération des Sociétés musicales du Centre, réunie en congrès à Vichy, le 12 juillet 1964, a émis le vœu suivant à présenter au congrès confédéral d'octobre 1964:

« Afin de permettre aux harmonies de troisième division de tirer parti de toutes les ressources locales et dans le but d'améliorer leur ensemble (souvent déficient en raison des difficultés de recrutement qu'elles rencontrent), il serait intéressant pour les encourager, de les autoriser à adjoindre des violons à l'occasion des concours et festivals fédéraux et confédéraux, le nombre de violons, qui serait limité dans ce cas, à deux ou trois, ne permettant pas à ces sociétés d'envisager leur classement en harmono-symphonique.

« Par analogie, on pourrait étendre cette mesure aux fanfares de troisième division n'utilisant que deux ou trois clarinettes, sans pour cela les comprendre dans la section spéciale prévue au règlement confédéral des concours. »

Le secrétaire général de la F.M.C. demande à M. Ehrmann, président de la C.M.F., de bien vouloir présenter et appuyer ce vœu au prochain congrès confédéral.

Si le principe est adopté, il s'agira de faire décider exactement, dans l'un et l'autre cas, le nombre de violons et de clarinettes autorisés pour permettre à ces sociétés de concourir avec les harmonies et fanfares n'utilisant respectivement ni violons ni clarinettes.

Il serait indispensable, d'autre part, de connaître toutes les dérogations autorisées à ce jour dans les différentes formations.

Il a été dit hier qu'il fallait respecter le règlement des concours, qui prévoit des instruments de remplacement, on a même admis précédemment des clarinettes pour les fanfares, des accordéons dans

les harmonies ou dans d'autres formations; donc il est permis de prendre des violons, dans les dispositions du règlement confédéral.

M. RELIN: En ce qui concerne les fanfares, notamment, l'article 4 du règlement des concours confédéraux dit ceci: « Une section spéciale pourra être créée pour les fanfares avec clarinettes, limitée à la deuxième et à la troisième divisions, le pourcentage de clarinettes pouvant atteindre au maximum 10% de l'effectif de la société. »

Une de nos sociétés a réclamé. Elle a fait un gros effort. C'est une petite société. Elle s'est adjoint deux violons, pour remplacer, dans ce cas précis, la flûte. Et je crois qu'on ne leur a pas donné la coupe parce qu'il y avait deux violons. On voudrait qu'elle puisse concourir avec les harmonies qui n'ont pas de violons. Si elles sont dans une section spéciale, elles ne pourront pas concourir.

M. le PRÉSIDENT: Dans le règlement des concours, il est prévu des instruments de remplacement.

M. RELIN: Tout simplement il faut prendre le règlement qui prévoit des instruments de remplacement?

M. le PRÉSIDENT: Tout simplement.

M. RELIN: Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT: Il ne reste plus que le vœu de la Fédération de l'Ouest. Hier nous avons décidé de vous proposer le maintien des deux morceaux au choix et du morceau imposé. Je pense que tout le monde est de cet avis-là, parce que vraiment un seul morceau au choix, c'est insuffisant.

M. ANNE: Il y a erreur dans le texte du vœu.

M. le PRÉSIDENT: On avait mis deux morceaux imposés et un morceau au choix. Il faut lire: deux morceaux au choix, et un morceau imposé.

M. BONNIN (Ouest): Le vœu est abandonné.

M. le PRÉSIDENT: Je vous remercie. M. THIRAULT: Vous savez, MM., que voilà quelques années les directeurs de conservatoires avaient été particulièrement acrochés pour le manque de synchronisation qu'il pouvait y avoir dans certains cas, et qui existo toujours, entre les sociétés populaires de musique et certains directeurs d'écoles de musique. Nous avons eu une discussion sur ce sujet encore hier, mais celle d'hier était vraiment très amicale, très gentille. Et, il me semble que, de l'avis général, cela paraissait opportun, on a bien voulu me charger de faire une espèce de réunion entre mes collègues membres du bureau de l'Association des Directeurs de France, qu'ils soient nationaux ou municipaux, et les sociétés de la Confédération musicale de France.

Je fais cela depuis à peu près six mois; je crois qu'il y a déjà un certain rapprochement qui s'établit.

Toutefois, pour matérialiser ce que nous avons dit hier, et en accord avec certains collègues, j'ai cru devoir rédiger un vœu. Je m'excuse, M. Ehrmann, de ne pas vous l'avoir présenté avant de le lire ici, mais je l'ai fait dans le train, en venant ce matin, et je n'ai pas pu vous le montrer. Ce vœu est extrêmement large, il n'y a pas grand-chose de précis dedans, mais c'est voulu. Je vais vous le lire, et je vous demanderais si vous êtes d'accord ou pas, si M. Ehrmann veut bien le mettre tout à l'heure à l'ordre du jour.

« Les présidents des fédérations de France, réunis en congrès à Paris, le 24 octobre 1964, constatant avec plaisir qu'un certain nombre de directeurs de conservatoire s'intéressent, sous des formes diverses, aux efforts faits par la Confédération musicale de France en faveur de la musique populaire.

« Considérant que les élèves valables d'écoles officielles de musique, désignés par leurs directeurs, apporteraient par leur concours une aide précieuse à nos sociétés fédérées.

« Considérant d'autre part que, devant les difficultés de recrutement que rencontrent aussi bien les conservatoires que les sociétés populaires, il y a lieu, pour défendre la musique, de souhaiter l'union de toutes les bonnes volontés,

« Émettent le vœu que des contacts plus fréquents soient établis entre les directeurs de conservatoires et les présidents ou représentants des différentes fédérations pour que les conseils artistiques les plus éclairés soient apportés à tous ceux qui essaient, de la foi, de maintenir en France l'existence même de la musique populaire d'où sont issus quelques-uns de nos plus éminents musiciens. »

M. HUGONNET: Moi je suis tout à fait d'accord avec ce vœu. Je me permets simplement de faire remarquer une petite chose. M. Thiraulet, en lisant son texte, a parlé, je pense que c'est une erreur de rédaction, de musique populaire et de sociétés populaires. Je crois qu'il faut toujours parler de sociétés populaires, et pas de musique populaire.

M. ANNE: Des sociétés populaires de musique. Il n'y a pas de musique populaire. La musique, c'est la musique.

M. le PRÉSIDENT: Alors, MM., avec cette petite rectification, je mets la motion aux voix. Pour? Contre? Abstentions? A l'unanimité. Je vous remercie.

Nous avons prévu hier, pour les stagiaires, en accord avec MM. Robert, Rolando, Blanc et Anno qu'à la fin des stages les candidats aptes, ayant continué leurs études, bien entendu pendant l'année, pourraient concourir au concours d'excellence, dans une section spéciale afin d'obtenir un diplôme. C'est la musique des Gardiens de la Paix qui permettrait aux candidats de passer l'épreuve de direction.

Je mets cette proposition aux voix. Pour - Contre - Abstentions? Unanimité. Merci.

M. Dondeyne est arrivé. Je suis très heureux de le saluer. Je tiens à le remercier personnellement de tout ce qu'il fait pour la Confédération musicale de France. (Applaudissements).

Il a même été question, hier, de permettre aux stagiaires de continuer l'étude de l'harmonie par correspondance. On a demandé à la Confédération musicale de prendre cela en main. Je verrai cela avec les directeurs des stages. Il s'agira de faire des cours aux stagiaires uniquement.

GUIDE-ANNUAIRE
M. le PRÉSIDENT: M. Fournet n'est pas là ce matin, mais il m'a promis que le guide-annuaire paraîtrait à la fin de l'année. Un vœu est déposé pour réclamer à M. Fournet cette parution le plus tôt possible, vu que des sommes assez im-

portantes ont été versées pour la parution de ce guide. Vous êtes d'accord. Pour? Contre? Abstentions? Unanimité? Merci.

JOURNAL

M. le PRÉSIDENT: Le journal a donné satisfaction au point de vue formel, au point de vue des articles, je tâche toujours qu'ils soient très intéressants. Je tiens à remercier toutes les personnes qui collaborent au journal, je vous garantis que c'est un travail important.

Les articles des fédérations sont encore bien souvent trop longs, et quand j'ai trop d'articles je suis obligé de les faire paraître en caractères 6. Ce mois-ci comme il y avait moins de textes, ils paraîtront en caractères 7. Il y a beaucoup de textes que l'on peut résumer plus brièvement.

Au point de vue abonnements, j'estime qu'il n'y en a pas assez de souscrits, si toutes les sociétés sont abonnées, pour ainsi dire, leur nombre d'abonnés est insuffisant.

M. DAVID: C'est pour vous dire que le journal de la Confédération est remarquable par les articles qu'il donne que je demande la parole. Mais alors ce qui est à déplorer, c'est que nos fédérations, certaines au moins, mettent trop de choses dans leurs articles. Elles devraient résumer davantage. Cela permettrait d'avoir des compte rendus plus fidèles. Il faut surtout s'attacher, je crois, à indiquer les œuvres interprétées par nos sociétés.

M. le PRÉSIDENT: Tout à fait d'accord.

M. DAVID: Pour que les sociétés puissent choisir et varier leur répertoire, c'est cela qui est important, et qui devrait être dans le journal confédéral. Cela permettra de varier les programmes. Autrement, je trouve que depuis quelques années vraiment nous avons atteint un sommet. C'est dommage que nos musiciens ne soient pas abonnés plus nombreux parce que véritablement le journal est devenu remarquable.

M. le PRÉSIDENT: Je vous remercie. M. Rolando a demandé la parole.

M. ROLANDO: Mon cher Président, mesdames, messieurs, dans le même esprit que ce que vient de dire notre collègue de la fédération du sud-ouest, je demande à notre président de bien vouloir ouvrir largement ses colonnes à une rubrique juniors, musiciens juniors, sociétés juniors. Vous savez que dans notre fédération du Sud-Est, et c'est probablement vrai pour plusieurs autres fédérations, on a donné une activité aussi intense que possible au mouvement juniors, parce que c'est le seul moyen probablement de sauver nos sociétés musicales populaires, d'assurer la relève après le départ de ceux qui s'en vont pour de multiples raisons. Vous le savez comme moi, Dieu sait si le problème est difficile.

Alors le comité de notre fédération, et notamment nos collègues de l'Isère, dont il y a un représentant, ici, notre ami Malfait, se sont occupés, tout spécialement des juniors, juniors qui d'ailleurs ont montré toute leur valeur au cours d'une manifestation que notre président a bien voulu présider, à Vienne, dans l'Isère.

Nous demandons donc à notre président de bien vouloir ouvrir largement les colonnes du journal à une rubrique pour tous les problèmes des juniors.

Je pense d'ailleurs qu'il n'y a pas que le Sud-Est qui fera passer des articles dans cette rubrique, dans laquelle seront exposés tous les problèmes concernant leur organisation, concernant la formation de sociétés juniors et leurs productions qui sont dans le même cas. Et collègue de la fédération du Sud-Ouest, il faut justement diminuer les articles d'intérêt particulier pour augmenter ceux d'intérêt général, ceux qui intéressent toutes les sociétés musicales, je pense qu'il serait bon de donner une rubrique aussi grande que possible à la rubrique des sociétés juniors.

Je demande que vous leur prêtiez une oreille attentive, et que vous vouliez bien sélectionner les articles que nous vous ferons passer. Et je demande aux autres présidents que cela intéresse d'aborder aussi cette question.

Je vais dire quelques mots supplémentaires, mon cher Président, pour ne pas intervenir ensuite dans des conditions intempestives plusieurs fois, car je sais que le temps presse. Vous avez parlé de la liaison avec les conservatoires. Je suis entièrement d'accord avec le vœu qu'a proposé notre ami Thiraulet. Il l'approuve d'autant plus qu'à Lyon nous avons eu une expérience tout à fait intéressante, tentée à ce sujet par le nouveau directeur du conservatoire, M. Bertholon. Il a réalisé une liaison absolument intime entre les sociétés musicales populaires et le conservatoire, c'est-à-dire qu'il a établi une véritable pyramide musicale qui a sa base dans la musique à l'école, qui continue ensuite par des sections de conservatoire dans tous les quartiers populaires de Lyon, constituant en somme des écoles primaires de musique, et qui trouve ensuite son aboutissement au conservatoire lui-même, où sont formés les moniteurs de musique et les chefs de musique, et dont naturellement le sommet est le conservatoire national supérieur de Paris, où seuls les éléments doués iront trouver la récompense et la consécration de leur valeur.

C'est une organisation qui a été extrêmement difficile à mettre au point, qui n'est d'ailleurs encore pas tout à fait en place. Je vous signale que c'est notre ami Robert qui s'est occupé des stages dans notre région du Sud-Est, en même temps que notre ami Malfait, et qui est administrateur chargé des questions de l'organisation de ces sections du conservatoire réparties dans la région lyonnaise, dans tous les quartiers populaires, magnifiquement décentralisées. En conséquence, on dit souvent que lorsque nos élèves vont au conservatoire nous les perdons dans nos sociétés, ce sont peut-être cette fois les conservatoires qui vont travailler pour nos sociétés musicales populaires. D'ailleurs je pense que c'est complémentaire, qu'entre professionnels et amateurs nous devons nous entendre dans l'intérêt général, non pas de la musique populaire, mal, je crois, pour la musique tout court. C'est d'ailleurs la question qui a été agitée, qui a trouvé son aboutissement cette année à Dijon, au cours d'un colloque de l'UNESCO. Nous nous sommes, bien entendu, trouvés d'accord pour unir nos efforts. S'il

n'y a pas d'amateurs, il n'y aura pas non plus de professionnels.

Je vous remercie, mes chers amis, de votre aimable intention. (applaud.)

M. le PRÉSIDENT: Je vous remercie, mon cher ami, de cette intervention. Je sais que vous lisez le journal, mais certainement les membres de votre fédération qui ont émis ce vœu ne le lisent pas, car presque dans chaque numéro, il y a un article sur les juniors, même sur les sociétés juniors étrangères qui viennent à Paris. Lorsque M. Malfait a un festival, nous mettons toujours l'article dans le journal. J'ai même demandé, souvent, et encore au festival de Vienne, qu'on tâche de m'avoir une belle photo pour la mettre dans le journal. Malheureusement, M. Malfait en a convenu, l'autre jour avec moi, c'est très difficile d'avoir de belles photos d'ensembles juniors, et pourtant pour notre propagande ce serait excellent. Je sais que notre ami Malfait vient d'arriver à un jumelage de sa société avec une société de Berlin-Rhenikendorf, que je connais; la société de M. Malfait y est allée, celle de Rhenikendorf est venue à Tullins. M. Malfait m'a donné un article, qui va paraître. Chaque fois que j'ai eu des articles sur les juniors, ils ont paru dans le journal. C'est une question à laquelle j'attache une importance particulière, c'est moi qui ai demandé la création des formations juniors.

M. ROLANDO: Merci. (appl.)

M. le PRÉSIDENT: C'est exactement comme pour les sociétés scolaires de chant choral. Notre ami, M. Pflimlin, président des chorales d'Alsace, sait très bien que chaque année, je donne dans le journal le résultat des concours de chant scolaire. J'en ai d'ailleurs parlé hier, j'ai dit la réussite de ces manifestations. M. Pflimlin arrive à rassembler une quarantaine de sociétés à Mulhouse et autant à Strasbourg. Ce sont des concours remarquables. Je le félicite encore pour son action. (appl.)

M. ANNE: Puisque nous sommes sur le chapitre des juniors, je dois vous signaler un fait qui se passe en Normandie. A tous les concours donnés par notre fédération, nous donnons un prix de 10.000 AF à toutes les sociétés juniors qui s'y présentent, en plus des primes normales à ceux qui viennent au concours. Cet exemple pourrait être suivi par les autres fédérations. Cette année j'ai eu 5 sociétés juniors, j'ai donné 50.000 AF. J'en profite pour vous dire que en Normandie nous faisons deux concours l'an prochain: un le 2 mai à Lisieux, dans mon fief, ville mondiale connue, un autre à Laigle, le 30 mai. Le règlement confédéral sera appliqué. Je vous adresserai ultérieurement un petit papier. Les sociétés juniors toucheront 10.000 AF, en plus des primes afférentes aux sociétés de troisième division. (appl.)

M. le PRÉSIDENT: Je remercie M. Anne de cette proposition vraiment intéressante. M. Lamy voudrait vous dire un petit mot sur deux points importants.

M. LAMY: Messieurs, je voudrais attirer votre attention sur un événement qui, au point de vue musical, est très important en France. C'est certain d'entre vous sont sûrement au courant et ont peut-être déjà fait quelque chose. Il s'agit du bi-centenaire et du centenaire de deux grands maîtres français qu'on célèbre partout. Il faudrait que nos sociétés populaires de musique prennent part à cette commémoration. Je parle de celui qui aient existé pour tous les temps, donné deux opéras entiers; en Suisse, on a donné, du reste assez mal, Les Fêtes d'Hébé. Il y a eu d'autres hommages nationaux à Paris et à Dijon.

M. CIRAN: A Bordeaux on a créé une œuvre de Rameau.

M. le PRÉSIDENT: Donnée à Paris à l'Opéra Comique après.

M. LAMY: Et il n'y a pas qu'à Bordeaux, aussi au Mans, à Strasbourg, à Nancy demain, et toutes les villes où on fait de la musique. Vous avez des œuvres transcrites pour harmonie, des fragments naturellement. Vous en trouvez édités par la maison Leduc et par l'éditeur Martin. Il n'y a pas mal de choses d'Andrieux. Egalement chez Billaudot. On ne peut pas transcrire un opéra, mais il y a des fragments de ballets.

L'autre musicien c'est Ropartz. Il y avait pas mal d'œuvres transcrites. Malheureusement la maison d'édition où elles se trouvaient a été vendue et beaucoup d'œuvres ont disparu. Il reste encore certaines choses que vous pourriez vous procurer. Le dimanche Breton, chez Lécuyer; c'est une suite d'orchestre pas difficile, sauf le dernier morceau, qui l'est un peu plus, mais beaucoup de vos sociétés peuvent le jouer en grande partie.

Et puis « Thèmes variés », c'est court, et justesse et il y a à soigner ça chez M. Prévost, l'ancien chef de la musique des Guides de Bruxelles. On vous donnera son adresse. Il y a la « Première Symphonie », mais je crois qu'elle n'existe plus. Vous pouvez toujours la demander ça fera très bien en tout état de cause. Il y a le premier mouvement pour fanfare donné à un concours à Reims. Enfin Choral varié.

Personnellement, je vous en remercie à l'avance, car il s'agit de deux grands artistes. Il y en a un autre, que la plupart d'entre vous ne connaissent sans doute pas aussi bien, Albéric Magnard, il y a des transcriptions pour harmonie. C'était non seulement un grand compositeur, mais un grand patriote. Il n'a pas voulu céder aux Allemands en 14, il est resté dans sa maison, il est mort brûlé.

Je vous dis tout cela parce qu'il ne faut pas que nous ayons l'air de nous désintéresser, dans les sociétés populaires, des grandes dates de la musique française. (appl.)

M. le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant reprendre l'ordre du jour. Mais avant de parler des stages, j'ai le plaisir de vous dire que M. Tonnon, inspecteur au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, à l'Académie de Paris, est venu nous voir et va nous exposer quelques problèmes de services ministériels. Je le remercie d'être venu. (appl.)

M. le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant reprendre l'ordre du jour. Mais avant de parler des stages, j'ai le plaisir de vous dire que M. Tonnon, inspecteur au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, à l'Académie de Paris, est venu nous voir et va nous exposer quelques problèmes de services ministériels. Je le remercie d'être venu. (appl.)

M. TONNON: Mesdames, messieurs, je voudrais d'abord bien préciser que je ne viens pas ici officiellement, et que la cause de ma présence parmi vous est d'abord la grande admiration que j'ai pour votre président qui a été autrefois mon professeur au conservatoire de Metz,

et puis cette complicité, dont beaucoup d'entre vous se souviennent, qui s'est créée entre nous alors que j'étais délégué général à la musique de l'U.F.O.L.E.A. Voilà pourquoi M. Ehrmann a pensé à m'inviter puisque vous savez qu'un décret ministériel vieux de deux ans maintenant...

M. le PRÉSIDENT: Janvier 62.

M. TONNON: ...a rattaché, avec d'autres associations nationales d'éducation populaire, la Confédération Musicale au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

En gros, si vous voulez, le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports n'est pas seulement le Ministère qui gère le sport français. Dans la structure même du Secrétariat, je vais vous dire quel rôle joue la jeunesse, vous occupez. A côté de la délégation générale aux sports, dont le titulaire est le colonel Crespin, il y a une 2e sous-direction, qui s'appelle la sous-direction de la jeunesse et de l'éducation populaire. Dans cette sous-direction, il y a 3 bureaux: le premier est le bureau Jeunesse; le deuxième, celui qui vous concerne, est le bureau d'éducation populaire; le troisième celui des centres de vacances. L'éducation populaire, cela concerne absolument toutes les manifestations de l'art amateur. Vous connaissez quelques-uns des moyens que le Secrétariat met à votre disposition, et je sais, je vous en félicite, que vous avez utilisés nos C.R.E.P.S., pour y faire des stages musicaux.

Un autre côté, le Secrétariat à la Jeunesse et aux Sports a des services extérieurs, c'est-à-dire qu'il a des chefs de chaque académie, il y a un service académique de la jeunesse et de l'éducation populaire, et je suis moi-même en ce moment inspecteur de ce service pour l'académie de Paris, et ma tâche est uniquement l'éducation populaire.

Enfin, dans chaque département, il y a un service départemental de la Jeunesse et des Sports. Nous sommes sans doute, dans l'administration française, le département où la déconcentration est la plus effective. C'est vous dire que les pouvoirs de mes collègues inspecteurs départementaux et des inspecteurs principaux sont très étendus. Vous avez dans tous les cas intérêt à vous faire connaître et à prendre contact avec eux. Maintenant, si vous avez des questions à poser, je suis à votre disposition.

M. ROBERT: M. l'inspecteur, je suis très heureux de vous dire que les CREPS ont partie de vos ressources, nous sommes très recrus la comme si nous étions chez nous.

M. le PRÉSIDENT: Nous avons été extrêmement bien reçus dans les CREPS par les directeurs des établissements; le local pour les stagiaires était parfait, mais l'équipement était insuffisant, manque d'électrophone, de magnétophone, de piano.

M. ROBERT: Vous revenez sur un problème que j'avais posé depuis des années pour les CREPS. Nous sommes obligés d'apporter un guide-chant, des partitions. Maintenant, c'est vers M. Tonnon que je me tourne: nous serions très heureux que le secrétariat nous donne le matériel indispensable pour faire l'éducation de nos jeunes. Je serais très heureux que vous veniez voir le travail que nous faisons. C'est tellement important, et puisque nous vous demandons une aide, il faudrait que vous vous rendiez compte de l'utilité de notre action. Je voudrais attirer votre attention sur le stage d'Alx-en-Provence à un autre point de vue. Nous sommes limités de plus en plus par le temps. Nous avons commencé avec 16 jours, qui ont été réduits à 15, 14 et 12. Le local doit être libéré le 1er août, et malheureusement nous ne pouvons pas commencer avant le 14 juillet, en raison de la fête nationale. Nous avons été obligés de réduire à 12 jours, c'est nettement insuffisant. M. l'inspecteur, je vous demande de vous pencher sur ce problème pour que nous puissions avoir au moins une quinzaine.

Et j'aimerais beaucoup que vous veniez vous rendre compte de la façon dont nous travaillons. J'ajoute que si vous pouvez nous équiper de façon merveilleuse pour donner un enseignement à nos stagiaires, ce serait complet. Je vous en remercie d'avance. (appl.)

M. TONNON: Nous sommes en train de préparer le V Plan, par conséquent le II Plan d'équipement socio-culturel. Je suis plus sûr que dans les années attendues du Plan qui va sortir ces jours-ci, ce que nous appelons le socio-éducatif c'est-à-dire tout l'équipement d'éducation populaire, sera particulièrement pris en considération. Par exemple, il est prévu qu'au prochain Plan, trois projets de centres d'éducation populaire seront inscrits, en particulier un deuxième dans l'académie de Paris. Ceci pour répondre à votre objection sur les CREPS.

Quant au matériel, nous sommes gênés par sa spécialisation pour le matériel musical. Vous savez que les services départementaux disposent d'un certain contingent de matériel dit audio-visuel, à savoir des appareils de projection cinématographique, des appareils de projection de vues fixes, d'électrophones, de magnétophones.

M. DUBOIS: Il nous faudrait au moins un guide-chant.

M. TONNON: Maintenant, c'est moi qui devient le solliciteur; prenez contact avec mes collègues dans vos départements, faites-leur connaître votre action et vos besoins.

M. DUBOIS: J'ai pris contact, comme la plupart de nos collègues présidents, avec mon inspecteur qui est un homme formidable...

M. TONNON: Convaincu.

M. DUBOIS: Le piano, c'est une dépense, il faut l'accorder, l'entretenir. Pas le guide-chant, il faut le dire à l'administration. C'est un outil dont on peut se servir avec beaucoup plus de commodité et moins d'inconvénients, et cela nous rendrait grand service.

M. TONNON: Je crois que le problème posé doit pouvoir être résolu.

M. THIRAULT: Je voudrais encore poser une question, je m'en excuse. Il s'agit des palmes académiques. Je n'ai pas l'habitude de parler de ce sujet que l'on aborde souvent mais puisqu'aujourd'hui nous avons la chance d'avoir un inspecteur, n'est-il pas possible de savoir comment réussir.

Je tiens à donner connaissance, qui est signée de M. Herzog :

15 juillet 1964.

Monsieur le Président,

Par votre citée en référence, vous avez bien voulu exprimer le désir de voir attribuer les Palmes Académiques à MM.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il résulte des renseignements recueillis auprès du Ministère de l'Education Nationale, que les Palmes Académiques ne peuvent être accordées aux membres des sociétés de musique et chorales.

Il existe en effet une Médaille d'Honneur des sociétés musicales et chorales destinée à récompenser les mérites des membres appartenant à celles-ci et qui est attribuée par le Ministère chargé des Affaires Culturelles.

Dans l'éventualité où vous esimeriez devoir présenter ces deux candidats au titre de cette distinction, c'est bien volontiers que j'interviendrais auprès de ce ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Maurice HERZOG.

Il n'y a pas de raison que nos enseignants dans nos sociétés musicales ne puissent pas bénéficier également des palmes académiques.

M. DAVID : Nous avons droit à quoi ? Au mérite musical. Mais on n'en fait pas d'attribution.

M. le PRÉSIDENT : Non, c'est la médaille des Arts et Lettres. Nous avons pour la Confédération 5 médailles par an. La décoration n'est donnée vraiment qu'à des personnalités importantes de la musique.

M. DAVID : Dans nos sociétés, on n'a rien.

M. le PRÉSIDENT : Si, la médaille d'honneur. Nous pensons obtenir 3 échelons : chevalier, officier, commandeur.

J'avais réservé la question des stages pour le moment où M. TONNON serait là.

STAGES

Le Président donne la parole à M. Robert.

M. ROBERT : Messieurs, je crois inutile maintenant de vous démontrer l'utilité des stages, et de plaider pour les disciplines qui y sont enseignées. Je crois que pas mal d'entre vous ont vu la preuve de leur valeur. Je souhaite simplement, comme je l'ai dit à M. l'inspecteur tout à l'heure, que chacun d'entre vous veuille bien prendre 24 heures de son année pour venir visiter nos stages, pour voir ce qui s'y fait. Ce sera la meilleure récompense pour nous, et le meilleur encouragement, si nous devons les continuer.

Ces stages grandissent chaque année, et il est indispensable d'en créer de nouveaux. Seulement, je pense que la création de nouveaux stages devrait être étendue de façon que les disciplines enseignées soient exactement les mêmes, suivent exactement la même progression.

Nous avons ici des délégués du Luxembourg qui envoient chaque année des stagiaires à Aix-en-Provence. Il suffirait qu'ils vous disent quelques mots sur l'intérêt des stages par rapport aux élèves qui suivent nos cours, pour que vous voyiez peut-être l'intérêt que vous auriez à y envoyer vos élèves.

Le but de ces stages, c'est ce à quoi j'attache de l'importance, n'est pas de former des chefs de musique extraordinaires ; ils sont faits pour nos chefs de musique des petites campagnes. Je crois que c'est le problème le plus grave. Ils sont en majorité des chefs de musique amateurs, que qu'on appelle vraiment des amateurs. Ils ont pris la baguette. Ce n'est pas suffisant pour diriger une société. Il faut donc compléter leur éducation, leur donner des moyens pédagogiques, psychologiques pour diriger afin d'avoir les résultats intéressants.

C'est le but du stage d'Aix-en-Provence, en particulier.

Dites bien à vos chefs de musique, que nous n'y faisons pas des tests pour juger leurs connaissances, nous n'allons pas les humilier, leur prouver par A plus B qu'ils attendent plus ou moins bien. Nous les prenons en sens inverse. Nous leur montrons ce qu'on doit faire avec des élèves. S'ils n'ont pas les connaissances suffisantes, il apprendront eux-mêmes. On leur montre en particulier ce qu'on appelle le cours de baguette. C'est très intéressant pour nous et très drôle pour eux. Ils commencent par faire les mouvements, en se décontractant sur le plat sportif. Ensuite on leur donne un musicien à diriger, puis 2, puis 3, puis 4, jusqu'à 4 parties ; on passe à la mesure composée peut-être dans une formation complète. Venez voir.

Je voudrais faire une parenthèse qui est importante, mais qui me fait changer complètement de sujet, j'y reviendrai tout à l'heure. M. Rolando a parlé de l'initiative que nous avons eue à Lyon. J'avais créé une école de musique à Lyon, qui s'appelait école du groupe L.Martini, et l'harmonie municipale était alimentée par des élèves formés par moi. Le groupe L.Martini a disparu, et le conservatoire m'a obligé cette année à ne présenter aucun élève de musique de mon école. Si bien qu'un seul candidat étranger s'est présenté et il me fallait 15 musiciens. C'était un drame. M. Bertholon a eu tout de suite au début de sa carrière la responsabilité de la réforme. Je lui ai dit : « J'ai disparu comme école de musique. Donc je ne ferai plus de concours. Mais chaque année je vous dirai : Monsieur, il me faut 15 ou 20 musiciens ; à vous de me les envoyer ». Il a pris l'engagement, en formant ces sections de fournir les musiciens.

Si nous arrivons à résoudre le problème dans ce sens, nous tirerons notre chapeau aux conservatoires ; sinon ils ne seront plus nos amis, mais nos ennemis. La réforme est tellement importante. Voyez-vous, faites cette expérience dans vos régions. L'argent est difficile à obtenir. Mais quand une affaire marche, même les maîtres y sont sensibles, cela devient une question politique. Et le maître de Lyon a bien octroyé 16 millions sans discussion, avec son conseil, parce qu'il y avait des résultats dans les écoles de musique, pour créer la musique

à l'école. Tout en étant musicien lui-même, il nous a fait l'honneur de nous dire : « Je me fie à votre travail, marchez de l'avant, vous travaillerez pour la jeunesse, c'est notre but à tous. »

La réunion que M. Thiraull doit avoir avec ses collègues doit servir à les guider dans cette direction. Les directeurs de conservatoire doivent nous faire profiter de leurs idées. La réforme est tellement grave qu'il faut se féliciter, je crois, d'avoir un directeur de conservatoire comme celui de Lyon, et espérer que d'autres le suivront.

Je reviens maintenant aux stages.

M. THIRAULL : Simplement un mot. Je ne crois pas qu'il y ait une seule personne ici qui puisse penser que je ne suis pas de l'avis de M. Robert pour tout ce qui est constructif dans ce qu'il vient de dire. Mais vous avez vu sous quelle forme j'ai présenté mon rapport, avec quels regards. Il y a une différence entre leur dire cela et leur dire : « MM. on va vous demander dix clarinettes, il faut les donner. » Les directeurs de conservatoire ont eux aussi leurs problèmes, et très graves dans certains cas. Tout à l'heure, vous parlez de difficultés de recrutement. Il y en a aussi bien au conservatoire qu'ailleurs. Lorsqu'il sera possible de le faire, que les directeurs le fassent. Ce sera le meilleur témoignage de leur bon esprit. Mais il ne faudra pas que certaines sociétés, là où les conservatoires ne sont pas florissants, réclament des choses impossibles.

Je crois qu'il faut surtout demander de la compréhension de la part des directeurs. S'il y a une compréhension et sympathie, il n'y aura plus de problèmes. Cela deviendra automatique. Il y a des endroits où les moyens financiers ne sont pas ceux qu'on a été habitués à Lyon sans difficulté. Nous ne pouvons pas nous plaindre non plus. Mais ce n'est pas le cas partout. Et si on ne peut pas les obtenir, peut-être aura-t-on plus de difficultés à former les dix clarinettes.

Je vais leur demander de considérer les fédérations, de considérer, je pèse mes termes. Alors il n'y aura plus de problèmes. Les gens qui connaîtront les problèmes ne pourront plus être opposants. Mais il faut d'abord les informer, les bien informer.

Je vous demande, MM. les présidents et MM. les délégués de fédérations, d'y mettre du votre, quelquefois même en faisant un effort, quelquefois en vous rendant compte qu'il faut faire le premier pas, même si il coûte. Mais ce n'est pas pour votre orgueil personnel, c'est pour vos musiques, pour la musique. Alors, vous comprenez, je ne m'engage à rien, sauf à tout faire pour que ça réussisse.

(Applaudissements).

M. ROBERT : M. Thiraull a raison de ne pas vouloir brusquer les choses ; j'ai toujours l'habitude de les brusquer. Le directeur du Conservatoire de Lyon est un homme jeune, qui a de l'allant ; il est soutenu bien sûr par moi, je suis son adjoint. Ce qu'il a fait de merveilleux, c'est de faire voter par son conseil d'administration qu'il aurait trois membres des sociétés populaires qui siègeraient au conseil d'administration pour discuter des questions les concernant. Donc la réforme n'est peut-être pas facile à appliquer, mais moi j'ai certainement cherché à la faire.

Je termine la parenthèse sur les conservatoires de musique, puisque nous devons ici parler d'amateurs, et je reviens aux stages, celui d'Aix-en-Provence en particulier, puisqu'il m'intéresse directement. Je répète que ces stages sont faits surtout pour les chefs de musique amateurs, qui n'ont pas eu de formation musicale suffisante. Nous n'avons pas la prétention qu'ils s'adressent aux chefs de musique de nos grandes sociétés, ni à ceux qui ont des titres suffisants qui peuvent se passer de nous, mais à nos petits chefs de campagne.

Je suis heureux de vous dire que maintenant nous refusons des demandes. Le succès est tel que nous sommes obligés de clore les inscriptions en disant qu'il n'y a plus de place. C'est pourquoi il faut penser à envisager la création de nouveaux stages.

Mais voilà, nous n'avons pas la prétention en 15 jours de compléter la formation d'un chef de musique. C'est impossible, si prétentieux que l'on soit, de penser que même en travaillant de 8 h. du matin à 10 h. du soir on peut faire un musicien.

Je crois que voilà l'aperçu qu'on peut donner. J'attire l'attention sur ce que nous faisons. Nous travaillons 15 jours à donner un aperçu des différentes disciplines, à essayer de développer le sens artistique. Mais nous espérons que dans l'année qui suit chacun continuera à travailler lui-même. Nous avons demandé à M. Ehrmann hier de prendre les principales disciplines d'un chef de musique, connaissance de l'harmonie, que malheureusement 90 % des chefs n'ont pas, etc. et nous avons émis le vœu que dans l'année suivant le stage les stagiaires de province de première année soient autorisés à écrire à un professeur nommé qui les fera travailler sur le plan de l'harmonie pendant toute l'année. M. Ehrmann nous a donné satisfaction. Il a pensé à M. de la Casinière et à M. Dondeyne. Je dois dire en particulier un grand merci à M. Dondeyne. Il est musicien professionnel, mais quand on le voit à Aix-en-Provence, ce n'est plus un musicien, c'est un copain pour les stagiaires. Il développe le goût du travail, il ne s'arrête pas, même entre les repas, on est obligé de travailler toute la journée. Cela me fait grand plaisir de pouvoir le remercier aujourd'hui.

(Applaudissements).

Je terminerai, MM., parce que je pourrais continuer pendant des heures, en vous sollicitant de faire ce qu'on fait certains d'entre vous, prendre le train ou la voiture, et venir passer une journée avec nous à Aix-en-Provence, et nous donner votre avis après sur l'utilité des stages.

(Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT : Je remercie M. Robert. M. Anne va dire un mot sur le stage d'Illoulgatte.

M. ANNE : M. Robert a fait l'apologie du stage d'Aix. Je vous dis très franchement qu'à Illoulgatte c'est absolument pa-

rell. L'effectif est moins important, mais les mêmes sujets sont traités, dans les mêmes conditions difficiles, avec les mêmes avantages, les mêmes professeurs qualifiés pour faire les cours ; M. l'inspecteur de la Casinière ; M. Ehrmann est venu me remplacer avantagement, mes amis du Conservatoire de Caen. Avec un effectif numérique moins important, le stage offre les mêmes avantages que ceux d'Aix-en-Provence. Vous savez que nous ne pouvons pas tenir plus de 30 places. Cette année nous avons changé la date, qui n'était pas pratique pour la plupart des stagiaires, en septembre. Nous avons mis le stage après le 14 juillet. Maintenant nous sommes presque au complet au point de vue effectif.

L'idéal, c'est que ces stages soient multipliés par 2 ou 3. Il faudrait se donner la peine d'en organiser un peu partout ; nous avons des collègues de différentes fédérations qui ont des C.R.E.P.S. ; c'est à eux à organiser un stage. Ce n'est pas compliqué, il faut juste donner la peine, c'est tout. Lorsque nous en aurons dans toute la France, et qu'ils pourront faire de la prospection, le problème sera résolu. La question d'éloignement joue aussi ; et il y a des gens qui ont de la peine à s'absenter longtemps. M. Robert souhaiterait que les stages durent plus de 15 jours. Je suis d'un avis contraire. Il y a des gens qui n'ont pas beaucoup de temps, même ceux qui sont employés sont obligés de prendre sur leur temps normal pour venir au stage.

M. ROBERT : C'est demandé par les stagiaires, les 15 jours.

M. ANNE : Il est certain qu'on peut difficilement apprendre l'harmonie en 10 jours. Comme disait M. Robert, le stage est fait pour ceux qui se rendent compte qu'ils ont des connaissances insuffisantes. Mais ce qui est essentiel, c'est la multiplication des stages.

(Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT : Je remercie M. Anne de son exposé. Je terminerai la question des stages en parlant de M. Méritte, à Macon, lui, fait un stage de monteurs, avec M. Malfait. J'ai assisté au travail qui s'y fait, j'ai été heureux de voir les résultats, c'est merveilleux. Je félicite M. Méritte, M. Malfait et tous leurs adjoints, et la Fédération de Saône-et-Loire. Je terminerai en annonçant que pour les stages d'Aix et de Houllgate, trois bourses sont offertes par le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, au titre de la promotion sociale. L'année dernière nous n'avons pu les utiliser. J'ai demandé que le crédit soit reporté sur 1965, ce qui a été accepté.

(Applaudissements).

J'ai reçu une lettre du chef de cabinet de M. Herzog à propos du concert de gala :

Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. — Le Chef de Cabinet. — CAB. SP. No 1682.

Paris, le 21 octobre 1964.

Monsieur le Président,

Comme suite à notre correspondance CAB. SP. no 1572 du 22 septembre dernier, relative au concert de gala donné à l'occasion du 51^e congrès de la Confédération musicale de France, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Maurice Herzog, secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, retenu encore à Tokio à cette date, ne pourra assister à cette manifestation à laquelle il a été heureux d'accorder sa présidence d'honneur.

M. le ministre sera représenté à ce concert par M. Troyes, adjoint au sous-directeur de la Jeunesse et de l'Education populaire.

Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jacques-Philippe VENDROUX.

MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA C.M.F. AUX FRAIS DE VOYAGE DES CONGRESSISTES

M. le PRÉSIDENT : L'année dernière nous avons augmenté le remboursement à 50 %. Je vous propose le maintien. C'est-à-dire qu'avec le billet de congrès cela vous fait presque les deux tiers de remboursés. Est-ce que vous êtes d'accord pour procéder de même cette année ? Pour ? Contre ? Abstentions ? Adopté à l'unanimité moins 1 voix.

M. THIRAULL : Non, je vote contre.

DATES DES PROCHAINS CONGRES D'ETE

M. le PRÉSIDENT : Je dois vous dire que la Fédération Sarthe-et-Mayenne, qui avait proposé le congrès au Mans pour 1965, retire sa proposition. Alors s'il y a une fédération qui peut prendre le congrès d'été en 1965 nous serions heureux d'avoir les candidatures.

Nous avons Auch en 1966, Tours en 1967, Tarbes en 1968, Ajaccio en 1969. Est-ce qu'il n'y aurait pas moyen qu'une de ces fédérations qui ont prévu un congrès d'été ultérieur prenne date pour 1965 ? Il sera toujours temps de me le faire savoir, mais le plus rapidement possible tout de même.

Maintenant je vais vous donner connaissance d'une lettre de la ville de Lorient, de M. Pennober, premier adjoint, délégué beaux-arts et culture :

Le 23 octobre 1964.

Monsieur le Président et cher ami,

A l'occasion de votre congrès annuel, je suis heureux de vous adresser le salut de la ville de Lorient et souhaite que vos débats se déroulent sous le signe commun de la sérénité et de l'efficacité.

Je regrette fort de ne pouvoir — comme l'an dernier — y assister. Je suis vous assurer que notre cité lorientaise, loin de ralentir ses efforts dans le domaine culturel, envisage un programme substantiel pour les années à venir :

— Mise sur pied d'un stage instrumental pour les jeunes, aux prochaines vacances de Pâques, et formation de cadres (futurs chefs d'orchestre) ;

— Organisation, au cours de 1965, d'un concours international de musique sous les auspices de l'UNESCO et auquel seraient conviés de très nombreux sociétés.

Enfin, 1966 verra les grandes fêtes du tricentenaire de la ville de Lorient (concerts, reconstitution historique de l'activité de la Compagnie des Indes, etc.).

Bien entendu, l'organisation et le déroulement de ces diverses manifestations seront placés sous la haute direction de

M. Macé en qui nous avons mis une confiance qui, jusqu'à ce jour, ne s'est jamais démentie.

Heureux de vous revoir à Lorient, je vous prie de croire, M. le président et cher ami, à mes sentiments respectueux et cordiaux.

E. PENNOBER.

M. le PRÉSIDENT : Je suis persuadé que ces manifestations seront très intéressantes, et j'invite les fédérations et les sociétés à y prendre part. Est-ce que M. Macé veut dire un mot à ce sujet ?

M. MACE : M. le président, vous parlez tout à l'heure du congrès d'été. Si le concours C.I.S.P.M. a lieu à Lorient, on pourrait faire coïncider le congrès avec cette manifestation. La décision n'interviendra qu'au début de novembre, je crois.

M. le PRÉSIDENT : Nous avons le congrès international en Allemagne le 15 novembre comme je vous l'ai dit. C'est là que sera décidé le lieu du concours. Je pense justement que nous pourrions en parler aujourd'hui avec M. Christnach ; il n'a pu venir. Il s'excuse. Dès que j'aurai une confirmation, je vous l'écrirai ou je vous téléphonerai immédiatement.

M. THIRAULL : Nous avons conservé de Lorient un souvenir excellent. Si nous allons là-bas de nouveau, je suis sûr que nous serons tous d'accord, et même enthousiasmés. Je voudrais vous donner mon avis sur le congrès d'été. J'ai entendu dire tout à l'heure que ce n'était pas la peine d'en faire. Je ne suis pas du tout d'accord. J'estime que, même si l'n'a pas un intérêt direct et matériel, le congrès d'été est valable, pour les rapports entre les différentes fédérations ; parce que, il faut bien le dire, MM., nous nous rencontrons une fois par an, mais nous ne nous connaissons pas bien. Or, nous ne pouvons pas parler la même langue, aussi longtemps que nous serons loin les uns des autres.

Je sais très bien qu'il y a des problèmes financiers qui se posent à l'occasion de ces déplacements. Si j'ai voté contre la proposition du président tout à l'heure, pour le remboursement des frais de voyage, ce n'est pas parce que j'ai demandé d'explications de vote, mais je m'explique quand même. Pourquoi suis-je opposé à cette chose-là ?

M. le PRÉSIDENT : C'est voté.

M. THIRAULL : Je ne veux pas revenir sur le vote, je veux simplement expliquer pourquoi j'ai été contre. C'est parce que j'estime que la trésorerie, actuellement — je m'excuse, je dépasse peut-être mes prérogatives, mais je suis sincère — la trésorerie actuelle pourrait permettre qu'on rembourse la totalité des frais de transport pour une personne en faisant la déduction du billet de congrès. Cette petite différence doit se monter à 20 ou 25 %. Je pense que si on faisait cela, cela permettrait aux fédérations de se déplacer sans avoir de frais particuliers, et cela nous donnerait de plus grandes possibilités de nous rencontrer. Si nous nous connaissons mal, nous pourrions de moins en moins travailler ensemble. Or je constate qu'il existe entre nous une sympathie qu'il faudrait essayer de continuer à promouvoir. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je crois que plus nous nous connaissons, plus nous serons amis, et plus nous serons amis, plus la musique en bénéficiera.

Un délégué : Le bénéfice en serait insignifiant.

M. THIRAULL : Je voudrais continuer pour autre chose.

Lorsque les sociétés des fédérations ici présentes vont dans des concours, organisés par des fédérations qui ne sont pas là, elles se trouvent obligées de prendre des règlements qui ne sont pas ceux faits par la Confédération. Je souhaiterais que dans toute la France on adopte les règlements de la Confédération pour le concours.

Je ne voudrais pas m'étendre plus longtemps. Je demande aux fédérations qui donnent encore des lectures à vue de se rappeler que depuis un certain temps déjà la lecture à vue a été supprimée. Et pourtant cela se fait encore. Il semble qu'il y ait des présidents qui ne soient pas du tout au courant de ce que décide la Confédération. Quand nous prenons une décision en commun, ils doivent le savoir et l'appliquer. Je crois que notre mouvement ne peut vivre que si nous nous inclinons tous, lentement, je veux bien, en prenant des précautions, mais il faut quand même s'incliner devant l'avis général. Tout à l'heure, j'étais la minorité, puisque j'étais seul dans le vote sur le remboursement des frais de voyage. Mais je m'incline. Il faudrait que toutes les fédérations s'inclinent devant les décisions prises par la Confédération.

M. ANNE : En ce qui concerne les prix, on a décidé que les prix de direction étaient supprimés, et qu'ils étaient remplacés par des félicitations. Or il y a une fédération qui a donné des prix de direction, même un premier prix de direction, imprimé sur le papier. Il faudrait tout de même appliquer le règlement.

M. le PRÉSIDENT : Avant les questions diverses et le résultat du vote, je tiens à vous dire que M. Cuvillier, de la Fédération du Maroc, a eu la gentillesse de faire voter par les membres de son bureau le dépôt à la Confédération musicale des œuvres qu'ils avaient dans leur bibliothèque. Je dois vous dire que j'ai trois paquets, énormes, vraiment énormes, de musique. Et je voudrais bien que M. Cuvillier dise la façon qu'il envisage pour la distribution de ces œuvres.

M. CUVILLIER : Je vous ai justement écrit à ce sujet. M. le président, en vous donnant tous pouvoirs pour distribuer les œuvres aux sociétés, qui en avaient besoin. Maintenant il y a seulement une solution que vous m'avez suggérée ; c'était de conserver ces œuvres dans votre bibliothèque, de manière que tous les présidents de fédérations puissent consulter le répertoire et prendre ce qui leur était nécessaire.

M. le PRÉSIDENT : Je suis tout à fait d'accord mais il peut très bien se faire que nous ayons des archives et double. Alors, il serait bon quand même que les sociétés intéressées puissent bénéficier de cet apport de musique. Nous avons pensé aussi à donner ces œuvres à certaines sociétés composées d'éléments récu-

glés d'Afrique du Nord, ce qui aurait été aussi très bien, si vous êtes d'accord, nous agrions dans ce sens. Nous verrons les œuvres que nous avons déjà dans notre bibliothèque, et nous les donnerons, de préférence, à des sociétés qui viennent d'Afrique du Nord ou qui se sont créées avec des éléments réintégrés. Alors je demande aux présidents de fédérations de nous signaler ces sociétés. Ce ne sont pas les sociétés qui doivent demander mais les présidents de fédérations. Etes-vous d'accord ? A l'unanimité.

M. ROLANDO : Il faudrait peut-être mettre dans le journal les morceaux que vous avez en double.

M. CUVILLIER : Ce sont des ouvertures, des fantaisies d'opéras, pour 80 à 100 musiciens.

M. le PRÉSIDENT : Nous vous remercions bien.

M. FROMENTAL : M. le Président, je tiens à vous remercier des paroles aimables que vous avez prononcées tout à l'heure à l'égard de l'ex-délégué algérienne. Comme je l'ai écrit à votre président, j'ai fait tout mon possible pour me trouver à ses côtés et à vos côtés, et j'ai plaisir à retrouver aussi cette ambiance des jours heureux qu'a vécus notre fédération. Je suis heureux aussi parce que je connais toute l'estime, toute l'amitié que vous n'avez jamais cessé de me porter. Vous l'avez manifestée en différentes circonstances, à moi et à tous mes collègues. Cela, je ne suis pas près de l'oublier.

J'ai une autre joie également aujourd'hui, c'est de retrouver dans cette salle d'anciens collaborateurs, qui ont tenu à venir revoir leur ancien président, M. Nahon, mon ancien vice-président de la fédération ; M. Masuchetti, mon ancien secrétaire. Je reçois un télégramme de M. Paoli, qui s'excuse, il est également mon ancien vice-président. Et M. Martinez, qui a été le président du comité des fêtes (appl.) et qui a été le responsable de cette belle réussite de 1959, son état de santé n'a pas permis de venir aujourd'hui parmi nous. Je suis heureux aussi de revoir M. Duviola et M. Attyasse, avec qui nous avons mené le bon combat pour la musique populaire. Et j'ai aussi à mes côtés un très cher et très vaillant ami, avec lequel nous avons usé nos fonds de culotte sur les mêmes bancs de l'école ; nous avons reçu la même formation musicale à cette illustre école de Sorèze, nous avons été successivement sous-chef de fanfare de cette magnifique musique. C'est M. Cuvillier. Depuis 1936, à Casablanca, il a été le fondateur, le président, et le directeur du Foyer musical. Il en est le grand animateur. J'ai eu l'occasion en 1960 le 24 janvier, d'entendre cette magnifique harmonie. C'est là que j'ai pu juger l'œuvre que M. Cuvillier a accomplie au Maroc. M. Cuvillier est un apôtre de la musique. On ne le sait pas assez malheureusement.

Dans nos différents congrès, vous vous plaignez des difficultés de recrutement des musiciens. Il avait réussi le magnifique exploit d'avoir plus de 40 élèves et j'ai pu juger de la qualité musicale de ce magnifique groupement. M. Cuvillier a bien mérité de la musique populaire, mais aussi, il faut le dire, il a contribué dans ce pays au prestige de la France.

MM., en 1962, vous aviez bien voulu me maintenir au conseil d'administration de la confédération musicale de France. Je suis aujourd'hui un général sans troupes. Mais si j'ai accepté, c'est justement parce que j'ai compris que ma tâche n'était pas encore terminée ; que je devais continuer à servir, et surtout parce que je voulais m'occuper de tous ces membres de nos sociétés populaires d'Afrique du Nord qui sont répartis un peu dans toute la France, je voulais m'occuper de leur sort, je voulais les aider le plus possible.

A ce moment là, j'ai fait appel à vous tous, mes chers collègues, à tous les présidents de fédérations et je suis heureux aujourd'hui de vous remercier tous parce que cet appel n'est pas resté sans écho. J'en ai eu des preuves, et j'en ai encore, presque journellement.

Il m'a été permis, par exemple, de prendre — c'est une figure — mon bâton de pèlerin, c'est une petite Dyna, et de parcourir certaines régions de la France. J'ai été amené ainsi à me rendre dans les Pyrénées, à Tarbes, où j'ai eu la joie de revoir l'ancien président d'une chorale enfantine de Bab el Oued ; c'est un nom qui doit vous être familier, qui a été cité souvent. Et ce monsieur a remonté là-bas une chorale, naturellement avec des éléments locaux, mais aussi avec des enfants de rapatriés venant des trois départements algériens.

Mais je dois souligner que si ce résultat a été acquis, c'est grâce à la compréhension, à Tarbes, des pouvoirs publics, et aussi grâce à mon ami le président, qui lui aussi, je le sais, a réservé un accueil très bon à tous. J'y suis très sensible, croyez-le, et je vous remercie du fond du cœur de tout ce que vous pouvez faire pour eux.

Je suis que dans les autres fédérations vous avez fait pareil. Je n'exécuse de ne pas vous citer tous. Je citerai tout de même encore le cas de mon ami Siboulet, dans l'Indre. L'harmonie municipale de l'Indre qui, justement, fait paraître un article dans le journal de la Confédération, a réservé des emplois particulièrement à nos musiciens. Je suis très touché de ce geste. Je citerai encore les Bouches-du-Rhône, le Var... Enfin je sais que partout, messieurs, vous avez fait votre devoir et vous remerciez.

(Applaudissements).

M. le PRÉSIDENT : Je remercie M. Fromental de son intervention. Maintenant, nous allons donner le résultat des élections.

M. DAVID : Un petit mot simplement qui sera en quelque sorte un rappel pour la question des associations fédérales. Je voudrais qu'en publiant dans le prochain journal le sommaire de notre pour que toutes les fédérations mettent des notes commentées. Il y a eu des erreurs qui ont été commises. Il faudrait que la notation soit partout égale.

M. le PRÉSIDENT : La notation est indiquée sur les procès-verbaux.

Je vais lire un vœu de la fédération du Nord et de l'Est-de-France. Je vous demanderai de bien vouloir l'étudier attentivement car nous le présenterons au prochain congrès il paraîtra dans le compte rendu de nos séances.

FEDERATION DES SOCIÉTÉS MUSICALES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS
Délégation de l'arrondissement de Valenciennes

Vœu adopté par l'assemblée générale du 24 mai 1964 en faveur de l'organisation d'un concours national de classement.

Les Sociétés musicales de l'arrondissement de Valenciennes, réunies en assemblée générale, à Denain, le 24 mai 1964 : Considérant le danger que présente pour nos sociétés la désaffection, lente mais continue et progressive, du public pour l'art musical populaire ;

Prénant conscience des multiples causes de cet état de choses : radio, télévision, facilité des moyens de déplacement, évolution des goûts de la jeunesse vers une vie plus animée, plus trépidante, se voulant chaque jour plus moderne que la veille ;

Réalisant que les musiciens eux-mêmes ne laissent gagner peu à peu par ce sentiment de désaffection et qu'il devient urgent, pour sauver la musique populaire, de recréer autour d'elle l'enthousiasme qui faisait jadis son rayonnement.

Que cette renaissance de notre art populaire n'est possible qu'en lui insuffisant un sang nouveau puisé précisément dans l'intérêt qui porte le public vers tout ce qui se présente sous la forme de compétition, de performance, ou d'exploit, épreuves qui font la gloire du sport (voyez le peu d'empressement des habitués des stades pour un match de football, par exemple, disputé selon la formule dite « amicale » c'est-à-dire hors compétition officielle).

Proposant à la Fédération des Sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais d'étudier et de présenter à la Confédération un projet tendant à l'organisation d'une compétition annuelle ouverte à toutes les sociétés musicales et chorales de France qui prendrait le titre de concours national de classement et pourrait se présenter, comme suit, dans ses grandes lignes :

— Le concours se déroulerait aux mêmes dates dans toute la France (les trois premiers dimanches de juin seraient certainement favorables).

— Cette compétition remplacerait, ceci apparaît indispensable, le classement des sociétés par leur fédération — sauf évidemment pour leur première inscription au concours, au cas où elles auraient fait l'objet d'un classement trop ancien, ou en l'absence de justification de classement.

Le concours aurait lieu : — Dans les limites géographiques de l'arrondissement pour les sociétés de troisième et de deuxième divisions.

— Dans celles du département, pour les sociétés de première division et de division supérieure.

— Dans le ressort de la fédération, pour les sociétés de division d'excellence. (Pour ces différentes catégories, la compétition serait contrôlée par la fédération, avec l'assistance des délégations d'arrondissement là où elles existent).

— Sur le plan national, pour les sociétés de division d'honneur. (L'épreuve serait alors placée sous le contrôle de la Confédération avec le concours des fédérations. Pour éviter les longs et fréquents déplacements, le pays serait divisé en quatre ou cinq régions, la finale étant toujours disputée dans la capitale.)

Pour créer l'émulation nécessaire au succès de l'épreuve, il faudrait envisager la montée dans la division immédiatement supérieure des sociétés (une ou deux par groupe) placées en tête du classement final et, inévitablement, la descente en division inférieure, de celles se trouvant en queue dudit classement, ceci n'étant toujours que l'application d'une formule qui a fait ses preuves dans le déroulement des compétitions sportives. Il y a lieu d'ajouter que c'est précisément ce principe de la montée et de la descente automatiques qui donnerait tout son sens au concours national de classement, en fixant, chaque année, la valeur relative des sociétés musicales de France (divisées naturellement selon les catégories traditionnelles : symphonies, harmonies, fanfares, chorales, etc.).

Les détails de la mise sur pied d'une entreprise de cette envergure (mais aux grands maux les grands remèdes) sont tellement nombreux et comportent tant d'écueils qu'il est impossible de les aborder ici. Citons-en pourtant quelques-uns :

Le relèvement des sociétés à la formule préconisée (c'est affaire de propagande).

Le concours de la presse, de la radio et de la télévision serait à coup sûr déterminant. Et puis, toutes les sociétés attendent du neuf : c'est pour beaucoup une question de vie ou de mort.

Le financement des frais d'organisation (Les plus importants consistent dans les frais de déplacement des sociétés. Ils pourraient être pris en charge par les villes qui accepteraient d'être le lieu de ces « rencontres » musicales).

Tout compte fait, celles-ci donneraient lieu à une fête publique dont la dépense se situerait dans des limites raisonnables.

Il y a encore la question du contrôle des épreuves (membres des jurys, licence du musicien amateur ou plus simplement carte d'adhérent pouvant encore être remplacée par une mise à jour annuelle et officielle du livret fédéral) etc.

N'allons pas plus loin, cette résolution n'ayant qu'un but : attirer l'attention de notre fédération et de toutes celles groupées au sein de la Confédération Musicale de France, sur une idée.

Une idée qui mérite au moins d'être examinée, étudiée et discutée et pour l'examen, l'étude et la discussion de laquelle la délégation de l'arrondissement de Valenciennes offre son entier concours. Pour copie certifiée conforme,

Le PRÉSIDENT.

M. le PRÉSIDENT : On va vous donner le résultat du vote.

M. MEULET : Je vais vous lire les résultats en vous donnant d'abord le nombre d'inscrits : 5.190 ; voix exprimées au total : 5.115 ; la majorité absolue est donc de 2.595. Ont recueilli :

M. Méville, 5.115, élu ; M. Relin, 4.985, élu ; M. Siboulet, 4.822, élu ; M. Thirault, 4.380, élu ; M. Monpourt, 4.119, élu ; M. Leray, 4.071, élu.

Commission de vérification des comptes : MM. Attyasse, Meulet et Saby, 5.115 voix, élus.

Commission de conciliation : M. Angot, 5.115, élu ; M. Siboulet, 4.826, élu ; M. Wegl, 2.977, élu.

M. le PRÉSIDENT : Je félicite tous les élus et je demande à tous les membres du comité de roster après la fin de la séance pour être les membres du bureau.

M. le PRÉSIDENT : Y a-t-il des questions diverses ?

M. PLEGER : M. le Président, messieurs, je vais être très bref. Permettez-moi seulement d'exprimer au nom de la délégation luxembourgeoise tous mes remerciements à votre sympathique président, M. Ehrmann, pour l'invitation qu'il fait parvenir chaque année à la fédération luxembourgeoise. Il va sans dire que ce n'est pas difficile à la fédération de trouver une délégation pour venir à Paris. C'est plutôt une promenade amicale. Nous assistons avec beaucoup d'intérêt à votre congrès et à vos débats, qui sont en même temps très instructifs.

Concernant les stages, je voudrais remercier M. Robert, M. Dondéyne, M. de la Casinière, M. Ehrmann, tous ceux qui ont participé à l'enseignement des jeunes.

Au stage d'Aix-en-Provence, nous avons envoyé deux élèves luxembourgeois. Naturellement ces élèves sont de formation tout à fait différente. Ils ont fait un rapport. Ce rapport était plein de louanges. C'est comme cela que nous sommes tout de même parvenu à aller dans le détail, et à voir ce que nous devrions faire pour les préparer mieux, pour qu'ils puissent profiter un peu plus de leur séjour en France.

Je voulais uniquement soulever une question sans demander une réponse aujourd'hui. Ces élèves ont exprimé le désir de faire avant tout un stage pédagogique. Or, il paraît que seuls les élèves français y sont admis. Les élèves luxembourgeois parlent tous la langue française. Est-ce que ce ne serait pas possible de les admettre aussi au stage pédagogique ? C'est ma première question.

Une deuxième question. Je voudrais savoir s'il ne serait pas possible d'essayer de nous communiquer le programme, plus détaillé afin que nous puissions chez nous mettre les élèves dans un cours où ils peuvent mieux suivre.

La dernière question que je voulais poser, c'est celle-ci : est-ce que les professeurs eux-mêmes pourraient faire un rapport sur les élèves qu'ils ont reçus, sur leurs capacités et sur leur comportement ?

De toute façon, messieurs, nous allons continuer à vous envoyer des élèves, d'abord pour qu'ils puissent se perfectionner et prendre part à un enseignement supérieur, et avant tout pour leur procurer l'occasion de visiter votre beau pays de France.

(Applaudissements).

M. ROBERT : Vos stagiaires se plaignent que vous ne les laissez venir qu'un an au stage d'Aix-en-Provence. S'ils venaient trois ans de suite, ce serait l'intérêt de tout le monde. Est-ce que ce ne serait pas possible de les autoriser à venir plusieurs années de suite, suivre le stage ?

M. PLEGER : Naturellement nous les autoriserons tous à venir autant d'années que ce sera nécessaire. Mais au début, il y avait la date qui ne convenait pas toujours très bien, et il y avait tellement de demandes, et la fédération avait limité à 2 élèves. Mais je crois que nous pourrions remédier à cela et envoyer plusieurs élèves maintenant au stage.

M. ROBERT : Plusieurs années de suite.

M. PLEGER : Oui. M. le PRÉSIDENT : Je vous remercie. Vous savez que les élèves luxembourgeois sont bien préparés, car M. Pleger est professeur au conservatoire de Luxembourg. Merci encore. (appl.)

Messieurs, je vous remercie, le congrès s'est passé dans de bonnes conditions parfaites. Maintenant, nous allons réunir le comité. La séance est levée à 12 h. 45.

A la réunion du comité, ont été désignés les membres suivants pour former le bureau :

Président : M. Ehrmann Albert. Vice-présidents : MM. Anne, Blanc, Dufour, Rolando.

Secrétaire général : M. Thirault. Trésorier : M. Hugonnet Henri. Trésorier-adjoint : M. Siboulet.

ANCHES RÉAL

CLARINETTE - SAXOPHONE SOUS LE CONTRÔLE DE M. R. FERRANDO Clarinette solo à l'Opéra de Marseille MARCA-OLLIOULES (Var)

OFFRE SPÉCIALE

AUX SOCIÉTÉS - HARMONIES MUNICIPALES FANFARES - CHORALES

SÉJOUR A PARIS

(NOËL ou SAINT SYLVESTRE)

- 1^{er} jour : Le matin, visite de PARIS. L'après-midi, les grands magasins.
 - 2^e jour : Le matin, excursion à VERSAILLES. L'après-midi, visite des installations d'Orly.
 - 3^e jour : Montée à la Tour Eiffel - Tour en bateaux-mouches. Possibilité de soirée au théâtre.
- Prix : Frs 98 par personne pour groupe de 40 personnes minimum. Ce prix comprend le logement à Paris, les repas et les visites mentionnées ci-dessus.

ET TOUS AUTRES PROGRAMMES CHEZ :

TRANSATOUR S. C. T. T. V.

Agence officielle de la Confédération Musicale de France 34, rue de Lisbonne, PARIS-8^e - Téléphone : LAB. 83.37

MEMBRES DU COMITE DE LA CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE 1964

Président : M. EHRMANN Albert, 19, rue du Calvaire, Saint-Cloud (Seine-et-Oise), président artistique de la Fédération des Sociétés Musicales de Moselle et Meurthe-et-Moselle.

Président artistique : M. LAMY Fernand, 123 bis, boulevard de Grenelle, Paris-XV^e.

Président d'honneur : M. SENEGAS François, 24, avenue Estienne-d'Orves, Beziers (Hérault).

Vice-présidents d'honneur : M. ATTYASSE Albert, 22, avenue Paul-Vaillant-Couturier, à Bobigny (Seine). M. DUVELLA, 147-149, rue de Lourmel, Paris-XV^e.

M. GANDIE Antoine, 1, rue de Maison-Neuve, Saint-Paul, Caen (Calvados).

Vice-présidents : M. ANNE Fernand, président de la Fédération des Sociétés Musicales de Normandie, 8, rue du Maréchal-Leclerc, Lisieux (Calvados).

M. BLANC Hippolyte, président de la Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône, 5, rue Grignan, Marseille (B.-du-R.).

M. DUFOUR Omer, administrateur de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, 34, rue du Château, Lille (Nord).

M. ROLANDO Gabriel, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est, 5, rue Charles-Plasse, Saint-Fons (Rhône).

Secrétaire général : M. THIRAUT Roger, président artistique de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Aisne, Porte d'Arden, Laon (Aisne).

Trésorier : M. HUGONNET Henri, président de la Fédération des Sociétés Musicales de Seine et Seine-et-Oise. Villa « Les Brises », 49, Route des Moulins, Saint-Germain-des-Fossés (Allier).

Trésorier-adjoint : M. SIBOULET Léon, président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Indre, 77, avenue de la République, Châteauroux (Indre).

Membres : M. AMELLER André, président de la Fédération des Sociétés Musicales de la Côte-d'Or, 26, rue du Transvaal, Dijon (Côte-d'Or).

M. FIEVET Paul, président de la Fédération des Sociétés Musicales de Seine-et-Marne, 44, boulevard Joffre, Fontainebleau (S.-et-M.).

M. FROMENTAL Armand, représentant les musiciens rapatriés d'Afrique du Nord, 19, rue Monge, Oran (Oranie).

M. LERAY Charles, président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ouest, Régie du Porteau, Thenezay (Deux-Sèvres).

M. MERILLE Marc, président de la Fédération des Sociétés Musicales de Saône-et-Loire, 39, rue du Bois, Montceau-les-Mines (S.-et-L.).

M. MONPURT Edmond, secrétaire général de la Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace, 27, rue Schulmeister, Strasbourg (Bas-Rhin).

M. RELIN André, secrétaire général de la Fédération des Sociétés Musicales du Centre, 54, boulevard de l'Hôpital, Vichy (Allier).

Manifestations probables

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
2 mai 1965	LISIEUX (Calvados).	Concours international : toutes sociétés fédérées, toutes divisions.	Comité des fêtes, concours de musique, mairie de Lisieux.
20 mai 1965	L'AIGLE (Orne)	Concours, toutes sociétés fédérées.	M. Potier, 24, rue Pierre-Chabaud, L'Aigle.
12 et 13 juin 1965	SAINTE-LOUIS (Haut-Rhin)	Grand concours international de chant.	Docteur Mauz, à Sainte-Louis (Haut-Rhin).
12 et 13 juin 1965	MARANS (Charente-Maritime).	Grand concours national de musique.	M. F. Bonnin, vice-président de la Fédération S.M. de l'Ouest, 27, rue d'Aligre, Marans (Ch.-Marit.).
4 juillet 1965	ILE D'OLERON (Château-d'Oléron).	Concours régional réservé aux harmonies et fanfares.	M. Bourrasse, directeur, Château-d'Oléron (Ile d'Oléron).
Pentecôte 1965	LORIENT (Morbihan).	Concours C.I.S.P.M. pour les harmonies. Une société d'excellence ou d'honneur par pays. Classement homologué dans les 5 dernières années.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-X ^e .
1965	COLMAR (Haut-Rhin)	Concours C.I.S.P.M. pour les chorales. Une chorale mixte et 1 chorale d'hommes, classées en division d'excellence ou d'honneur par pays. Classement homologué dans les 5 dernières années.	Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris-X ^e .
27, 28, 29, 30 mai 1966	LORIENT (Morbihan)	Grand concours international de musique.	M. Macé, 39, rue du Port, à Lorient.
Juillet 1966	MAÇON (Saône-et-Loire).	Concours international pour harmonies, fanfares et chorales	M. Combier, président, 72, r. de Lyon, Mâcon (S.-et-L.).
1966	AUCH (Gers)	Concours international.	M. Deltour, à Samatan (Gers).
1967	TOURS (Indre-et-Loire)	Concours international de musique.	
1965	LUCHON (Haute-Garonne)	Congrès d'été de la C.M.F.	M ^e Verdier, notaire, à Saint-Lys (Haute-Garonne).
1966	AUCH (Gers)	Congrès d'été de la C.M.F.	At. Deltour, à Samatan (Gers).
1967	TOURS (Indre-et-Loire)	Congrès d'été de la C.M.F.	
1968	TARBES (Hautes-Pyrénées)	Congrès d'été de la C.M.F.	
1969	AJACCIO (Corse)	Congrès d'été de la C.M.F.	
23 mai 1965	COZES (Charente-Maritime).	Festival.	M. Bonnin, vice-président de la F.S.M.O., 27, rue d'Aligre, à Marans (Charente-Maritime).
30 mai 1965	BOUHET (Charente-Maritime).	Festival.	M. Bonnin, vice-président de la F.S.M.O., 27, rue d'Aligre, à Marans (Charente-Maritime).
13 juin 1965	CHALAIS (Charente)	Festival.	M. Marcel Lecmans, directeur de « La Fraternelle », Chalais (Charente).
27 juin 1965	WOIPPY (Moselle)	Festival de musique. Fête des Fraises.	M. René Thiriel, vice-président, 8, rue Général-Gibon, à Woippy (Moselle).
11 juillet 1965	CHATELAILLON (Ch.-Maritime).	Festival organisé par la batterie-fanfane.	M. Garraud, président.

Dans nos Fédérations Régionales

ALPES-MARITIMES

Consacrée voici un an à peine, La Lyre Planoise a donné un grand concert, au Cours Honoré Cresp, dans le cadre des fêtes du Jasmin, à Grasse.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la Lyre Planoise reconstituée dans le grand faubourg de Grasse et qui fut présentée, inaugurée le 26 avril dernier, au cours des fêtes de la Saint-Marc.

La Lyre Planoise a apporté son concours récemment lors de l'inauguration officielle du Boulevard Président-Kennedy et du Stade Nautique Olympique municipal « Altitude 500 » alternant avec la Musique de la Flotte Américaine en Méditerranée.

Les musiciens du Plan de Grasse ont également participé aux fêtes du Jasmin en donnant, l'autre soir, un très joli concert sur le Cours Honoré Cresp. Nous en reparlons ci-dessous. Mais au préalable, il est bon de présenter cet ensemble qui fut l'honneur à la ville de Grasse et dont on parlera souvent.

C'est en mai 1963, qu'au cours d'une convocation entre M. Righetti, adjoint spécial du hameau, et M. Fernand de Cougny, ex-saxophoniste de la célèbre Musique de l'Air, à Paris, ex-soliste de la radio diffusion nationale, furent jetés les bases de la reconstitution de cette phalange musicale tombée depuis longtemps en sommeil.

Le 15 mai 1963 avait lieu la première répétition. M. de Cougny avec l'appui total de M. Righetti, avait su engendrer un climat d'enthousiasme et les répétitions ont lieu dans une parfaite ambiance. Moins d'une année après la première répétition, la Lyre Planoise se produisait officiellement en public le 26 avril 1963, en interprétant à l'église, la Messe en Ut majeur, de Gounod (25 musiciens et 25 choristes) et agrémenta ensuite l'apéritif d'honneur donné sous la tente du bal, en la présence des autorités et de la population.

Comment ne pas lancer un gros bravo au chef de musique, M. F. de Cougny qui en moins d'un an forma et enseigna aux jeunes et aux moins jeunes Planois, la musique. Pour cette fête de la Saint-Marc, des répétitions supplémentaires eurent lieu tous les jours pendant quatre semaines, et ceci à la demande même des musiciens enthousiasmés par le résultat qu'ils sentaient proche!

Le grand créateur est indiscutablement M. F. de Cougny par ses qualités de chef, sa clairvoyance, sa manière d'enseigner, sa méthode de faire travailler ses élèves, et surtout par sa patience.

Dans le même temps qu'il montait son orchestre, M. de Cougny créait également un quatuor de saxophones, composé de : MM. Fernand de Cougny, saxo soprano ; Jean-Pierre Isnard, alto ; André Goyone, ténor et Henri Constant, baryton.

Ce quatuor se fait entendre à chaque concert de la Lyre Planoise, et sur des arrangements de M. R. Goyonne, fait la joie des mélomanes.

Depuis, la Lyre Planoise ne peut honorer toutes les demandes qui lui sont faites. Elle obtient la consécration en donnant le concert dans le cadre des fêtes du Jasmin, remarquablement interprété devant un bon millier d'auditeurs séduits et charmés par la qualité de cet ensemble que beaucoup connaissent à peine de nom!

Ce fut pour tous une révélation. Et les

applaudissements crépitaient à chaque morceau enlevé avec brio par les instrumentistes sous la conduite de leur chef Fernand de Cougny :

« Le cœur en bandoulière », de Maxwell ; « Souvenir », de H. Clapiès ; « L'école est finie », de Carrère, et « Les Cloches de la Victoire », de Truchi-Clapiès, ont mis en relief les qualités réelles de cet ensemble de 35 exécutants.

La Lyre Planoise fera parler d'elle, en bien ! Et souvent. Elle a constitué également une section de flûtes douces, composée par des enfants de 8 à 12 ans.

On n'est pas peu fier, au Plan de Grasse, de posséder une musique de cette classe, et toute la population soutient les exécutants et le chef en les suivant à tous les concerts pour les applaudir chaleureusement.

M. Hector Clapiès, le compositeur de musique, bien connu de Mousans-Sartoux, et fidèle lecteur du journal de la Confédération, aide également la Lyre avec ses compositions qui sont toujours exécutées avec le plus grand brio.

Le chef de musique, M. Fernand de Cougny donne, par son travail et son amour pour la musique, en créant cette harmonie qu'il conduira, certainement, très loin, un magnifique exemple pour lequel nous le remercions vivement.

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
 DE TOUTS INSTRUMENTS
 CUIVRE BOIS
 Nickelage - Argenture - Vernis
 FABRICATION - OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
 39, rue N.-D.-de-Lorette, PARIS-9^e
 Fournisseur
 de la Garde Républicaine

Communiqué de Presse

Dimanche 11 octobre, ainsi que le 31 octobre, a eu lieu l'assemblée générale statutaire au titre de l'exercice 1964-1965.

Placée sous la présidence de M. César German, président de la Cécilia Lyre, assurant par intérim les fonctions de président de la Confédération des sociétés musicales depuis le décès du regretté président Robert Pavet, avait mis à la disposition de la fédération, la salle de sa société.

La séance du 11 octobre a eu pour ordre du jour les modifications à apporter aux statuts de la fédération, dont certains articles étaient incompatibles avec l'activité de ce groupement.

Dans leur ensemble, tous les articles à modifier ont été acceptés à l'unanimité des membres.

Il a été décidé ensuite de se réunir le 31 octobre afin de procéder au renouvellement du conseil d'administration, en particulier le bureau fédéral.

14 candidats se présentaient pour les 10 sièges à pourvoir.

19 abstentions ont été constatées sur les 62 inscrits.

43 délégués ont pris part au vote à bulletin secret. 1 bulletin nul a été enregistré, sur les 42 suffrages exprimés.

Ont été élus : M. Charles Scotto, 42 voix ; André Lathieze, 40 voix ; Michel Maillet et Gilbert Muti, 39 voix ; Pierre Baquier et Gaston Brosse, 38 voix ; Georges Dumas, 35 voix ; Robert Cairaschi, 33 voix ; Joseph Travostino, 30 voix ; Graverini, 22 voix ; Léon Rey, 16 voix ; Robert Haguenaer, 12 voix ; César German, 11 voix ; Paul Driot, 8 voix.

Les dix premiers élus ont aussitôt délégué afin de constituer le bureau par la désignation de leur président.

A l'unanimité, M. Charles Scotto a été élu président fédéral et a désigné les fonctions suivantes :

Vice-présidents : MM. Gaston Brosse (président-fondateur des Petites Mènes-trels) pour Nice ; Michel Maillet (directeur musical et chef de musique de la Martiale de Sospel) pour la rive gauche du Var ; Georges Dumas (vice-président et chef de musique de l'Espérance de Cannes) pour la rive droite du Var.

Secrétaire général : André Lathieze, président de La Jeunesse Niçoise.

Secrétaire adjoint : Gilbert Muti, président des Voix de Nice.

Trésorier général : M. Pierre Pasquier (membre du C.A. de l'Echo de la Chamlière).

Trésorier adjoint : M. Graverini (chef de musique de la Fanfare Etendard de Nice).

Contrôleurs aux comptes : M. Joseph Travostino (président à Vie de la Jeunesse Niçoise) ; M. Robert Cairaschi (Martiale de Sospel).

En vue de l'organisation et du rassemblement des sociétés fédérées, à l'occasion de la fête de la Saint-Cécile, le bureau fédéral va prendre les dispositions utiles afin que cette fête devienne annuellement une manifestation de la fédération et au cours de laquelle, le drapeau fédéral sera transmis de société à une autre société, dont elle en assumera la garde pendant un an.

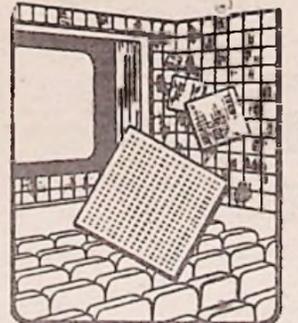
Une date sera arrêtée définitivement, afin que toutes les sociétés puissent se rendre libres, et participer à cette manifestation, avec un éclat particulier.

Le nouveau bureau fédéral va prendre contact avec les personnalités locales et départementales afin d'assurer la fédération de leur soutien.

En outre, la fédération lance un appel à tous les présidents des sociétés fédérées, de mettre ce jour-là, les sociétés à la disposition de la fédération pour le succès de la manifestation.

Tous les membres du bureau fédéral, nouvellement élus, par la voix du journal de la Confédération Musicale de France, adressent leurs plus vifs remerciements aux présidents des sociétés fédérées ainsi qu'à leurs délégués, d'avoir voulu un nouveau bureau pour un renouveau.

P. le Président fédéral,
 M. Charles SCOTTO
 Le secrétaire fédéral,
 André LATHIEZE.

Pour vos salles de Répétition et de Concert
Plaques de Correction Acoustique
 « GLASAL - PERFORE »
PHONELO
 Salles d'exposition :

FIBROCIMENT-POISSY
 PARIS : 17, rue Daunou, 2^e Tél. : phono : OPÉRA 65.74
 RENNES : 41, avenue Janvier Tél. : phono : 40.28.35
 STRASBOURG : 13, rue du Vieux-Marché - aux Vins Téléphone : 32.31.34
 TRIEL (Seine-et-Oise) Téléphone : Poissy 830.

BOUCHES-DU-RHONE

Nécrologies

M. Blanc, président de la fédération des sociétés musicales des Bouches-du-Rhône, et son conseil d'administration, font part à toutes les sociétés du département, du décès de M. Louis Touache, ancien sous-chef de musique de l'Armée, chef de musique actuellement de l'Harmonie des Tramways de Marseille.

Tous les musiciens du département seront très affectés par ce décès.

Le président Blanc a éprouvé un chagrin immense, étant donné les liens d'amitié qui le liaient avec M. Touache depuis de très longues années.

Tous deux soldats musiciens en 1912, ils se sont séparés en 1917, lorsque M. Touache a été nommé sous-chef de musique.

Lors de sa retraite, M. Touache a créé une école de musique à Tlemcen, dont les résultats ont été remarquables.

Retournant à Marseille, il a pris la direction de l'Harmonie des Tramways, société qu'il a dû abandonner ces temps derniers terrassé par une grave maladie, maladie qui l'a conduit à sa dernière demeure.

M. Blanc et toute la fédération des sociétés musicales des Bouches-du-Rhône présentent à Mme Touache leurs sentiments les plus profonds de condoléances, et lui renouvellent leur affectueux attachement.

Le président et le conseil d'administration de la fédération des sociétés musicales des Bouches-du-Rhône, ont appris avec peine, le décès du jeune Gérard

Thiers, musicien à l'Harmonie des Enfants de Laure, à Noves.

Ce décès est la suite de l'accident qu'a eu le jeune Thiers l'an dernier et dont le journal de la Confédération l'avait mentionné. Il avait indiqué également le résultat de la souscription qui avait été faite en faveur du jeune Thiers.

La fédération des sociétés musicales des Bouches-du-Rhône, présente, à la famille si cruellement éprouvée, ses sincères condoléances, pour la perte de leur enfant âgé seulement de 19 ans.

Cet enfant était l'orgueil de sa famille.

Il était aussi l'ami de tous les musiciens de l'Harmonie des Enfants de Laure, dont sa perte les a tous réellement affligés.

H. BLANC.

DOLEJAL MUSIQUE
 GENEVE (Suisse)
 10 bis, rue du Vieux-Collège
 Vous trouverez tous les arrangements pour HARMONIES en musique de JAZZ, JAZZ SYMPHONIQUE, POPULAIRE que les formations de l'air américaines ont interprétés avec succès, au cours de leurs tournées européennes.

ÉDITIONS PHILIPPO ET COMBRE

EN VENTE AU

CONSORTIUM MUSICAL

24, boulevard Poissonnière, PARIS-9^e - Tél. 824-89-24

CELEBRE COLLECTION CLASSIQUE

	Francs
THEORIE : P. OUILLIÉ. — Petite théorie simple et pratique	3,50
SOLFÈGE : H. CLASSENS. — Solfège des débutants en 2 cahiers (chaque)	2,50
AUBANEL. — Solfège rythmé 1 ^{er} livre	3,00
PIANO : CLASSENS. — Ma première méthode de piano	7,00
CLASSENS. — Le piano classique en 7 volumes gradués de A à G (chaque)	5,00
DELAUSNAY. — Le piano classique hors série, 2 volumes H 20 - H 21 (chaque)	5,00
DESCAVES. — Le piano classique. Volume 1-2 (chaq.) Volume 3	8,00 9,00
VIOLON : CLASSENS. — Le nouveau violon classique en 7 volumes gradués de A à G (chaque)	5,00
VIOLONCELLE : BRIZARD et CLASSENS. — Le violoncelle classique en 5 volumes gradués de A à E ; déjà parus volumes A-B-C (chaque)	6,00
FLUTE : LEROY et CLASSENS. — La flûte classique en 4 volumes gradués (chaque)	5,00
SAXOPHONE : CHAUVET. — Le saxo classique en 2 volumes (chaque)	5,00
MERLOT et CLASSENS. — Le nouveau saxo classique en 4 volumes, de A à D (chaque)	6,00

Demandez notre catalogue complet

CENTRE

Communications aux Sociétés

Cotisations 1965. — N'attendez pas plus longtemps pour régler vos cotisations qui sont exigibles depuis le 1^{er} octobre. Le dernier congrès fédéral en a fixé le montant comme suit :

Vingt francs (20 F) par société plus cinquante centimes (0,50 F) par membre exécutant pour les timbres fédéraux.

Versements à effectuer au C.C.P. de la Fédération musicale du Centre, No 3-36 Clermont-Ferrand (trésorière générale, Mlle Besson, 2 bis, avenue Pasteur, à Chamalières).

Assurances. — Pensez à bien vous assurer et aussi à régler le montant des primes au 1^{er} octobre de chaque année, auprès de M. Delgouffre, trésorier général adjoint, 27, rue de Paris, à Moulins ; C.C.P. 739-12 Clermont-Ferrand.

Récompenses. — S'adresser à M. Wegl, secrétaire général adjoint de la F.M.C., 25, rue du Onze-Novembre, à Clermont-Ferrand, qui donnera tous renseignements à ce sujet.

Prière de suivre scrupuleusement les instructions de M. Wegl afin de faciliter son service particulièrement chargé.

Journal confédéral. — Le versement de la cotisation annuelle donne droit à un abonnement au journal confédéral.

Mais qu'est-ce qu'un seul abonnement pour une société ?

L'intérêt du journal confédéral, grand organe d'informations musicales qui abrite fidèlement nos rubriques fédérales, ne doit échapper à personne.

Il devrait être dans tous les foyers des musiciens fédérés. L'abonnement pour dix numéros par an coûte 4 francs, le prix de deux paquets de cigarettes !

Souscrivez donc des abonnements supplémentaires pour permettre de diffuser plus largement et plus facilement auprès de vos membres. Faites même souscrire vos amis.

Le montant des abonnements complémentaires doit être versé directement au C.C.P. de la Confédération Musicale de France, No 463-65 à Paris, accompagné d'un état nominatif des nouveaux abonnés.

A cet effet, des imprimés spéciaux peuvent vous être remis par M. A. Reilin, secrétaire général de la F.M.C., 54, boulevard de l'Hôpital, à Vichy.

Le secrétaire général,
 A. RELIN

Justesse absolue
 Splendeur du timbre



BUFFET Crampon PARIS

saxophones
 clarinettes
 hautbois
 cors anglais
 bassons
 flutes

10-10, Passage du Grand Cerf
 PARIS-2^e
 CUT. 88-77/78

TOUT CE QUI CONCERNE
L'HABILLEMENT
 Adressez-vous à un SPECIALISTE
 UNIFORMES REGNARD
S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne - PARIS-VIII^e
 Laborde 34-00
 LA TENUE DE DRAP A PARTIR DE 165 Frs

ARFEUILLES

Nécrologie

Nous avons appris avec tristesse, le décès de M. Henri Tronel, chef de la société musicale d'Arfeuilles, chevalier des Palmes Académiques.

Les obsèques ont eu lieu le 17 août. M. Tronel était un chef estimé qui ne laissera que des regrets au sein de notre fédération.

Nous présentons nos bien vives condoléances à sa famille.

A. R.

VICHY

Harmonie Municipale

Avant de terminer une saison d'été particulièrement chargée, pendant laquelle notre harmonie municipale a effectuée deux déplacements et une quarantaine de services, dont seize concerts au kiosque de la Source de l'Hôtel (concerts qui ont fait, comme chaque année le régal des estivants et ont été suivis par des milliers de spectateurs) notre phalange municipale s'est déplacée à Barcelone, du 11 au 15 septembre.

Nous sommes heureux de reproduire, ci-dessous, un article paru dans le journal « La Montagne » du 23 septembre dernier, relatant le compte rendu de ce voyage :

L'Harmonie Municipale conservera un bon souvenir de son voyage à Barcelone. Depuis quelques jours déjà, notre harmonie municipale est de retour de son voyage à Barcelone et, d'un avis unanime musiciens et accompagnants, rapportent de ce déplacement, une excellente impression et de nombreux et merveilleux souvenirs.

Ayant quitté Vichy par la S.N.C.F., le vendredi 11 septembre, en fin de soirée, le groupe, composé de 130 personnes, atteignait Perpignan dès 8 h. 30 le samedi matin, et après un court arrêt pour le petit déjeuner à l'hôtel Delseny, se dirigeait par la route sur l'Espagne et s'arrêtait pour le déjeuner de midi à San Felu.

Reprenant la route, l'Harmonie et ses invités atteignaient Barcelone vers 18 h., où chacun prenait possession de sa chambre et se préparait pour le dîner.

Le lendemain dimanche, la matinée était réservée à une visite de la ville et de ses principaux monuments, puis à midi ce fut la réception à l'Hôtel de Ville par la municipalité de Barcelone.

Réception inoubliable dans un cadre fastueux où, après les paroles de bienvenue du représentant de la ville de Barcelone, M. le Docteur Pierre Nigay, conseiller municipal, qui avait bien voulu accompagner notre groupe et représenter M. Pierre Coulon, maire, président, prenait la parole et prononçait dans la langue de Cervantes une très belle allocution qui reçut un accueil des plus chaleureux de la part des autorités espagnoles.

Avant de se séparer, M. le docteur Nigay remit la médaille d'or de la ville de Vichy au représentant de la municipalité de Barcelone et nos invités distribuèrent sucre d'orge et pastilles de Vichy, mis gracieusement à leur disposition par la Compagnie Fermière. De leur côté, M. le Docteur Nigay et M. André Relin, receurent chacun un magnifique livre sur l'Espagne.

Après cette réception, notre Harmonie se rassemblait devant l'Hôtel de Ville d'où, après une aubade, elle se rendait à la place de Catalogne, par une des principales artères de la ville, en défilant dans un ordre impeccable, au milieu d'une foule très dense et des plus enthousiastes.

L'après-midi, le groupe se rendait au célèbre Tibidabo, site qui domine la ville de Barcelone.

Le lendemain lundi, matinée libre, et chacun en profitait pour visiter les lieux de son choix ; l'après-midi était consacré à la visite de Montserrat, monastère juché sur l'extraordinaire montagne qui inspira à Wagner la musique de « Parsifal ».

Mardi, jour de départ par la route et arrivée à Perpignan pour le déjeuner. Le groupe reprendra ensuite les voitures S.N.C.F., qui le ramènera à Vichy en fin de soirée.

Avant de clore cette brève relation de voyage, qu'il soit permis de remercier M. Pierre Coulon, maire, président, qui a bien voulu déléguer M. le docteur Nigay, conseiller municipal, qui a chacun des déplacements, accompagné de Mme Nigay, se fait un devoir et un plaisir d'accompagner notre Harmonie.

Des remerciements iront également à la Société T.P.N., dont le directeur commercial, M. Rondot, s'est attaché avec le plus grand soin à résoudre dans les meilleures conditions les problèmes souvent délicats que posent le voyage d'un groupe important, ainsi que la Compagnie Fermière qui a mis très aimablement ses produits à la disposition des membres de la société.

Nous n'aurons garde d'oublier nos musiciens qui, malgré une chaleur accablante, se sont présentés dans une tenue toujours digne d'éloges, ce que nous sommes heureux de souligner en leur adressant nos bien vives félicitations, ainsi qu'à leur directeur, notre ami M. André Relin.

H. L.

VANDOREN
MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique
56, rue Lepic, PARIS-18^e
Tél. : MONTmartre 39.87
Anches et becs pour artistes

COTE-D'OR

Le Congrès de la Fédération des sociétés musicales de la Côte-d'Or

Dimanche matin s'est tenu, salle Rameau, au Conservatoire de Dijon, le congrès annuel de la Fédération des Sociétés musicales de la Côte-d'Or.

Le président de la fédération, André Ameller, était entouré au bureau de MM. Barberot (Beaune) et Gentil (Châtillon), vice-présidents ; Bruthiaux, secrétaire général ; Jarrot, trésorier général, et des membres du comité.

Après avoir souhaité la bienvenue aux congressistes, M. Ameller donna la parole à M. Bruthiaux lequel présenta le rapport moral suivant :

« C'est avec une très vive satisfaction que, comme les années précédentes, nous dressons, à l'occasion de ce congrès, le bulletin de santé de notre fédération, souligne le secrétaire général de la fédération.

Si, au passif de notre bilan, nous devons déplorer la mise en sommeil de la Fanfare de Premeaux, nous enregistrons, par contre, la naissance des sociétés chorales suivantes :

Les Joyeux Bourguignons de Beaune. La Perrière et Voix Amies, toutes deux de Dijon.

Nous sommes reconnaissants aux dirigeants de la Fanfare de Premeaux des

efforts qu'ils ont déployés pendant de si nombreuses années et nous espérons en des jours meilleurs qui verront la renaissance de leur société.

Nous accueillons ici avec plaisir les trois sociétés chorales nouvellement fédérées et nous leur souhaitons les satisfactions et les succès qu'elles sont en droit d'espérer.

Notre fédération rassemble ainsi, dans notre cadre uniquement départemental, 73 sociétés se décomposant comme suit :

11 harmonies, 37 fanfares, 9 chorales, 4 orchestres symphoniques, 5 clubs d'accordéons, 7 batteries.

Par ordre d'importance, ces sociétés se classent ainsi :

48 ont un effectif de moins de 30 exécutants.

16 ont un effectif compris entre 31 et 50 exécutants.

9 dépassent 50 membres.

Cette année encore, 28 sociétés ont présenté des élèves dans nos différents centres d'examen ; mais si le nombre de ces sociétés est resté le même, celui des candidats a été plus important.

En effet, 490 élèves ont affronté les épreuves de solfège contre 406 en 1963 et nous en avons dénombré 293 en instruments contre 261 l'an passé.

Nous avons été heureux des résultats enregistrés par deux élèves présentés à Paris aux concours d'excellence de la confédération.

Mlle Kiening, de la Société philharmonique, deuxième prix de solfège, premier prix de clarinette.

Mlle Pérez, également de la Société philharmonique : premier prix de solfège, premier prix de violon.

A tous ces concurrents, ainsi qu'à leurs dévoués professeurs, nous présentons nos vives félicitations.

Nos remerciements iront à ceux d'entre vous qui composent nos jurys d'examen et dont le dévouement est au-dessus de tous éloges.

Ces jours derniers se sont déroulées les épreuves musicales pré-militaires, sous la haute autorité de MM. Cordier et Aimard, que nous sommes heureux de saluer, et en présence de membres du comité de la fédération.

1964 a été l'année du bi-centenaire de Rameau et nous avons été fiers des manifestations qui se sont déroulées en l'honneur de cet illustre enfant de Dijon.

Le congrès d'été de la Confédération musicale de France, les débats internationaux sur la musique populaire, et notre fête fédérale, organisée à Dijon à cette occasion sous l'impulsion de MM. Ehrmann et Ameller, ont connu un très beau succès et ont eu un retentissement considérable à l'étranger.

Notre fédération n'aurait pu atteindre la position brillante qu'elle occupe si elle n'avait bénéficié des concours financiers qui lui sont si aimablement accordés cette année par le Conseil général de la Côte-d'Or, les Arts et Lettres, la Caisse d'Épargne de Dijon.

Nous ne saurons jamais assez remercier ces organismes de leurs subventions qui nous permettent d'apporter à nos sociétés une aide dont elles ont grand besoin et que nous voudrions toujours plus importante, conclut M. Bruthiaux.

Puis M. Jarrot donna le détail des opérations financières de la fédération. Ce bilan financier comme le rapport moral ont été adoptés à l'unanimité et leurs responsables félicités par le président Ameller.

Différentes questions artistiques et administratives furent ensuite amicalement débattues par les membres de l'assemblée.

L'élection statutaire des membres du comité devait confirmer les mandats de MM. Breton, Bruthiaux, Henriot, Jarrot et Mathieu, et accueillir comme nouveaux membres MM. Coulon, Thomas et Marcoud.

Pour conclure, M. Ameller donna lecture du palmarès concernant l'attribution de diplômes et médailles de la Confédération musicale de France. En voici le détail :

SOCIÉTÉS DES CONCERTS DU CONSERVATOIRE DE DIJON

M. Brille Gabriel, 45 ans de service, médaille argentée, médaille vétérans.

Mme Bondoux Andrée, 45 ans de service, médaille argentée.

Mme Chizelle Juliane, 34 ans de service, médaille de bronze.

M. Sorensen Marcel, 33 ans de service, médaille de bronze.

FANFARE DE CHOREY-LES-BEAUNE

Fanfare, 100 ans d'existence, plaquette centenaire.

Dubois Antonin, 63 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.

Tollon Louis, 63 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.

Boillereau René, 35 ans de service, médaille de bronze.

Boillereau Maurice, 35 ans de service, médaille de bronze.

Rebourgeon Louis, 30 ans de service, médaille de bronze.

Dubois Auguste, directeur, 42 ans de service, médaille argentée.

Simard Jean, 42 ans de service, médaille argentée.

Simard René, 42 ans de service, médaille argentée.

Gauthrot Henri, 42 ans de service, médaille argentée.

Tollot Paul, 40 ans de service, médaille argentée.

Arnoux Charles, 35 ans de service, médaille de bronze.

Gauthrot Paul, 35 ans de service, médaille de bronze.

HARMONIE MUNICIPALE DE BEAUNE

Barberot Etienne, 61 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.

Nalgeon François, 59 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.

Léger Henri, 54 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.

Choveau Bernard, 46 ans de service, médaille argentée.

Cordier Maurice, 44 ans de service, médaille argentée.

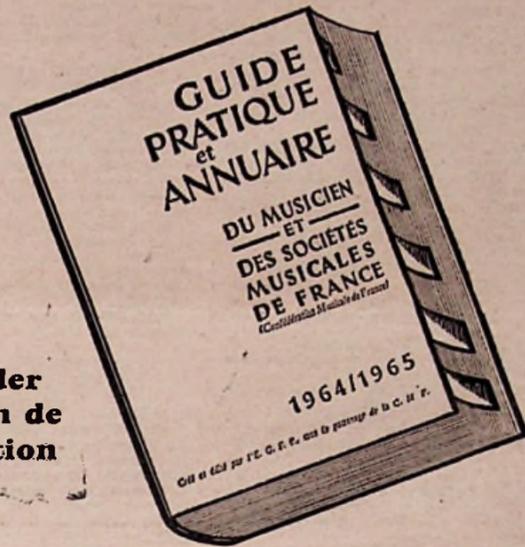
Rousseau André, 42 ans de service, médaille argentée.

Billon Gaston, 41 ans de service, médaille argentée.

Châteauneuf Adrien, 39 ans de service, médaille de bronze.

TRÈS IMPORTANT

La première édition du Guide Pratique et Annuaire du Musicien et de la C M F paraîtra prochainement



renvoyez sans tarder votre bon de souscription

ATTENTION!

la deuxième tranche de souscription est ouverte depuis le 1^{er} septembre au prix spécial de 25 francs

BON DE SOUSCRIPTION

A la première édition du GUIDE PRATIQUE et ANNUAIRE du Musicien et des Sociétés Musicales de France édité sous le patronage de la C.M.F.

Création et Edition exclusives

Société E.G.F.P., 48, rue de Berri, Paris-8^e - BAL. 43-88

Je soussigné Prénom
Adresse complète
agissant au nom de la Société

ou à titre particulier (1) déclare souscrire exemplaires du Guide Annuaire proposé au prix de 25 F l'unité, à m'expédier dès parution à l'adresse ci-dessus, franco de port et d'emballage. J'adresse (2) le montant total, soit F à la Société E.G.F.P., 48, rue de Berri, Paris-8^e, par virement postal, C.C.P. Paris 88-08-00, par mandat ou par chèque barré (1).

DATE SIGNATURE

(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Attention ! Les Sociétés peuvent, si elles le préfèrent, adresser leur règlement au C.C.P. de leur Fédération respective ou y joignant le présent bulletin. Les Fédérations transmettront à l'éditeur.

**TROMPETTES
SAXOPHONES
CORNETS
CORNETS-TROMPETTES
BUGLES
CORS D'HARMONIE
BASSES
ALTOS
CORS ALTOS**

LES MEILLEURS ARTISTES

ONT DONNÉ LEUR PRÉFÉRENCE AUX INSTRUMENTS

A. COURTOIS

8, RUE DE NANCY, PARIS 10^e - TÉL. : NORD 77-85

DEPUIS 1803
Spécialiste des Instruments de cuivre.

PUB. Mutine

FANFARE « UNION MUSICALE POPULAIRE » DE MALAIN

Gullot Emile, 73 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.
 Bussière Léon, 59 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.
 Truchetet Georges, 42 ans de service, médaille argentée.
 Saglier Alfred, 42 ans de service, médaille argentée.
 Sailler Georges, 42 ans de service, médaille argentée.
 Strandré Henri, 42 ans de service, médaille argentée.
 Tribollet Georges, 42 ans de service, médaille argentée.
 Troigros Gaston, 39 ans de service, médaille de bronze.
 Monot Georges, 39 ans de service, médaille de bronze.
 Monot Fernand, 39 ans de service, médaille de bronze.
 Dessolle Raymond, 39 ans de service, médaille de bronze.
 Bussière Jacques, 38 ans de service, médaille de bronze.
 Germain Pierre, 37 ans de service, médaille de bronze.

FANFARE DE TALANT

Fanfare, plaquette centenaire.
 Charchaud Georges, 35 ans de service, médaille dorée.
 Devillechot Marcel, 42 ans de service, médaille argentée.

MUSIQUE MUNICIPALE DE DIJON

Le Fèvre René, 41 ans de service, médaille argentée.
 Robin Paul, 40 ans de service, médaille argentée.

Villernaux Robert, 37 ans de service, médaille de bronze.
 Martino Jules, 31 ans de service, médaille de bronze.
 Marcout André, 31 ans de service, médaille de bronze.
 Husson René, 31 ans de service, médaille de bronze.
 Grignard Henri, 31 ans de service, médaille de bronze.
 Crieri Raymond, 30 ans de service, médaille de bronze.
 Brunet Georges, 30 ans de service, médaille de bronze.

CHORALE « LES JOYEUX BOURGUIGNONS » BEAUNE

Vallon Maurice, 51 ans de service, médaille dorée, médaille vétérans.
 Sennopin Louis, 51 ans de service, médaille dorée.
 Cortot Paul, 50 ans de service, médaille dorée.
 Cornu Robert, 44 ans de service, médaille argentée.
 Nolin Emile, 44 ans de service, médaille argentée.
 Ravinet Georges, 44 ans de service, médaille argentée.
 Maître Jean, 37 ans de service, médaille de bronze.
 Bouchard Georges, 31 ans de service, médaille de bronze.

SUCCES AU CONCOURS D'EXCELLENCE CONFEDERAL DE PARIS

Dans la salle du Conservatoire de Paris se sont déroulés, dimanche dernier, les concours d'excellence, solfège et instruments, qui groupent les éléments les meilleurs de nos sociétés populaires de toutes les fédérations françaises. Celle de la Côte-d'Or présentait deux candidats qui avaient obtenu le

nombre de points suffisants lors des concours annuels de la Fédération et la Société philharmonique de Dijon obtint donc, avec Noëlle Perez, un premier prix de solfège et de violon, première nommée et avec Monique Klöping, un second prix de solfège et un premier prix de clarinette, première nommée, devant douze candidats hommes; un instrument offert par la maison Leblanc, récompense son talent. Notons que ces deux jeunes filles fréquentent le Conservatoire de musique et d'art dramatique de Dijon.

CERTIFICAT D'APTITUDE MUSICALE MILITAIRE

Cet examen a eu lieu samedi 31 octobre, au Conservatoire de musique, sous la présidence de M. le capitaine Cordier, chef de musique de la 7^e Région militaire, en présence de M. Frégosi, sous-chef; de M. Aimard, chef de musique de la Base aérienne et de M. Blancard, représentant la Fédération des Sociétés musicales de la Côte-d'Or.

De jeunes musiciens, venant de différentes formations de notre département, se sont présentés pour subir les épreuves instrumentales et de solfège.

Treize certificats ont été attribués à: MM. G. Aucardonier (saxophone), de Dijon; Christian Dubois (saxophone) de Dijon; Robert Fèvre (trompette) de Dijon; Jean Gatteau (saxophone) de Tilchat; Pierre Gresse (trompette) de Mirebeau; Christian Lhuillier (clarinette) de Dijon; André Lollot (cornet) de Lambermont-les-Sources; Alain Portat (cor) de Dijon; Michel Rollin (clarinette) de Châtillon-sur-Seine; Jean-Claude Bonnin (tambour) de Dijon; Bernard Dupaquier (basse) de Dijon; André Binet (saxophone) de Dijon; Jean-François Lenoir (saxophone) de Dijon.

LE SOLFÈGE DES ÉCOLES

par **J. Bayer et A. Despaigne**

- Cours Élémentaire :** 193 leçons sur la ronde, la blanche et la noire.
1 volume in-8°, 46 pages Fr. 3,70
 - Cours Moyen :** 369 leçons et exercices, en différentes tonalités, suivis de 31 leçons de solfège à 2 voix en clé de sol.
1 volume in-8°, 108 pages Fr. 6,60
 - Cours Supérieur :** 253 leçons et exercices en différentes tonalités et mesures, accompagnés de principes succincts de théorie clairement exposés.
1 volume in-8°, 78 pages Fr. 6,05
- Ces solfèges sont exclusivement en clé de sol

A. LEDUC 175, rue Saint-Honoré, PARIS

NORMANDIE

Nécrologie

La Fédération est à nouveau accueillie: elle vient de perdre, à 64 ans, son dévoué trésorier, M. Langlois. Après avoir été l'auxiliaire du regretté M. Dupin, au décès de ce dernier, en 1954, il lui succéda.

Très bon musicien (trompettiste) il joua longtemps sous la direction de son père, alors chef de la Musique de Brionne — aujourd'hui disparue — puis dirigea le Cercle d'Études Musical de Nassandres.

Pour raison de santé, un aide avait dû lui être adjoint: M. Petit, directeur de la Musique Municipale de Lisieux.

Atteint de grave coxalgie unilatérale, notre ami avait, depuis plusieurs années, subi de multiples traitements médicaux sans aucun résultat bienfaisant. Devant ses douleurs paroxystiques l'empêchant même de se déplacer, une arthrodèse fut enfin décidée en mars dernier, mais son état général, à cette époque, fut une contre-indication, momentanée, à toute intervention chirurgicale... C'est pendant cette trêve que résistant à ses souffrances, nous avons eu le grand plaisir de le voir au congrès d'Étrépagny, présenter lui-même les comptes de la Fédération. Des vœux de bon rétablissement lui furent alors prodigués. Au début d'août, il paraît enfin confiant (entrevoit la fin de son calvaire) dans une clinique à Rouen. Là, l'importante opération fut pratiquée... L'immobilité totale, par plâ-

trage, pour 2 mois, commença, dès les premières semaines, à causer quelques inquiétudes.

Nous étant rendus à son chevet dans la deuxième quinzaine de septembre, nous en avions rapporté une impression peu rassurante. Dans les premiers jours d'octobre « un plâtre » plus léger est pratiqué, ne pouvant être admis dans un centre de rééducation (?) il rentre chez lui: là on pouvait espérer. Le 20 octobre au matin, après sa toilette faite et avoir pris son petit déjeuner, quelques minutes plus tard, Mme Langlois, le voyant très pâle, s'approche... Il était mort sans le moindre mouvement. Informés de la douloureuse nouvelle, nous nous sommes rendus à son lit de mort, présenter à Mme Langlois l'assurance de la sympathie attristée de tous les musiciens normands, et serrer bien affectueusement, pour la dernière fois, la main glacée de notre vieil et fidèle ami. Son inhumation s'est déroulée devant une assistance nombreuse; retenus par les travaux du congrès de la C.M.F., ni M. Angot, vice-président, ni moi-même n'avons pu assister à ses obsèques. Mme Anne, M. Petit et quelques membres du bureau ont pu aller renouveler à Mme Langlois et à sa famille, l'expression de nos sentiments émus et d'inoubliable souvenir.

Mme Langlois remercie bien vivement tous ceux qui lui ont adressé leurs condoléances dans cette pénible épreuve.

POUR VOS CONCERTS, ASSUREZ-VOUS LE CONCOURS du Quatuor de Clarinettes de la GARDE RÉPUBLICAINE Ensemble LEBLANC



Pour tous renseignements : G. LEBLANC, 70, rue des Rigoles, PARIS (20^e)

FRANCHE-COMTÉ ET BELFORT

Le 15 mai 1964, sous l'envolée splendide de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste « Le Messie », de Haendel, magistralement dirigé par P. Dastros, a pris une ampleur touchant au sublime.

Les solistes (Miles J. Aville, Denise Graf, MM. Paul Varenne et Morel, la société des Concerts symphoniques et les choristes excellents.

Dans le cadre des cérémonies de la consécration de l'église Saint-Jean, les Dolois ont eu le rare privilège d'entendre une œuvre immense de beauté, « Le Messie », de Haendel.

Le public a répondu en masse à l'invitation des organisateurs. Aussi, la nef de la nouvelle église était-elle pleine de mélomanes et d'amoureux de la grande musique. La soirée était placée sous la présidence de Son Excellence Mgr Bertoli, nonce apostolique; de M. Aubert, préfet du Jura; de M. Charles-Laurent, sénateur-maire de la ville, et des personnalités religieuses.

C'est à M. Duhamel, député et conseiller général de Dole, que revenait l'honneur de présenter l'œuvre au public. Déjà, l'orchestre symphonique et les chœurs avaient pris place face à la foule.

Dans ce décor futuriste mais grandiose, humain ou presque surhumain, les spectateurs étaient transformés par l'atmosphère quasi mystique qui se dégageait des premières mesures de l'ouverture en mi mineur.

Sous la direction de M. Pierre Dastros, directeur du Conservatoire, l'orchestre des Concerts symphoniques s'est surpassé, ouvrant la voie à un art sublime: « O Judas, sèche enfin tes larmes. Ecoute le Prophète, prépare la voie du Seigneur ».

Dans la première partie, paroles et musique évoquent un monde livré aux païens, déchu, malade, espérant des dieux

nouveaux porteurs de plaisirs et de richesses.

Mais un prophète annonce qu'un sauveur naîtra. Son nom sera Emmanuel fils de Dieu. Il rachètera les hommes par sa souffrance. Il triomphera du mal.

Une vie nouvelle est promise. Les hommes peuvent attendre dans l'espérance. Et c'est alors la délicieuse symphonie pastorale qui montre les bergers veillant sur leurs troupeaux endormis. Mais voici qu'un ange de lumière apparaît pour annoncer la naissance du Sauveur.

Les bergers laissent éclater leur joie. Eux, les humbles, ont été les premiers à connaître la grande nouvelle.

Un long passage de l'œuvre dit ensuite les souffrances du fils de Dieu crucifié pour les pécheurs, meurtri dans sa chair, couvert de crachats et d'opprobres, bafoué comme le dernier des misérables. Mais sa mort est le signe du renouveau et un alleluia grandiose éclate. Les chœurs atteignent alors un sommet, celui de la gloire du Tout-Puissant.

Puis, « d'échos en échos, jusqu'au fond des tombeaux, la trompette du Seigneur se fait entendre ». L'éclat des cuivres monte vers le ciel en signe de triomphe et de souveraineté à jamais dans les siècles.

Cet oratorio a été écrit en 1741 et sa première exécution a eu lieu en Irlande, à Dublin plus exactement, le 3 avril 1742.

On peut dire qu'il prend place parmi les grands chefs-d'œuvre de la musique. Chaque fois que l'œuvre de Haendel est exécutée, elle reçoit le même accueil et les mêmes ovations.

En l'église Saint-Jean, les Dolois ont pu applaudir quatre solistes de très grande classe: Jacqueline Aville, soprano; Denise Graf, alto; Paul Varenne, basse, et Morel, ténor.

Les chœurs étaient composés d'ama-

teurs dolois et la partie musicale était assurée par les sociétaires des Concerts symphoniques de Dole.

Cet oratorio a obtenu, dimanche soir, un succès immense. L'interprétation magistrale n'a fait qu'ajouter à la grandeur de l'œuvre.

A l'issue de l'exécution, solistes, choristes et musiciens étaient unis dans un même hommage rendu par toute l'assistance, tandis que Mgr Plusin venait féliciter chaleureusement M. Dastros.

Cette soirée restera très longtemps dans la mémoire de tous ceux qui ont entendu « Le Messie » Dole doit à M. Dastros l'une des plus belles représentations culturelles, sinon la plus belle, qui aient été données dans la brillante cité jurassienne.

La Société des Concerts symphoniques de la ville de Dole a été créée en mars 1963, dès la nomination de M. Pierre Dastros à la direction du Conservatoire municipal de musique de la très jolie cité franc-comtoise.

Dès sa constitution, cette société a donné de nombreux concerts très appréciés tant à Dole que dans d'autres villes du département: Lons-le-Saulnier, Saint-Claude, etc... De remarquables solistes y ont participé (premiers prix du Conservatoire National de Paris): André Kemblinsky, trompettiste; Pierre Guanzoniat, bassoniste; Pierre Brillo, coriste; Bernard Contini, pianiste; Huguette Gellot-Domange, harpiste; Henri Simoulin, flûtiste; Paul Makonowitzky, violoniste; Pierre Ambach, trombone; Pierre Vasseur, trompettiste; M. Louvigny, coriste; M. Costarini, hautboïste, etc...

Les œuvres exécutées par cette valeureuse formation étaient signées des plus grands noms de la musique: Haydn, Mozart, Leducq, Torelli, Rameau, Schubert, Beethoven, Debussy, Haendel, Tournier, Weber, Poulenc et le Maître Pierre Villette (Famulus Concertante) très estimé directeur du Conservatoire National de Besançon.

une reproduction rapide, peu onéreuse (de 1 à 100 copies)

COMPOSITEURS, vos manuscrits sont précieux, uniques, irremplaçables. Vous ne craignez plus de les perdre, de les détériorer, de les confier à un tiers puisque vous pouvez très aisément en faire tirer des copies parfaites et fidèles.

LA NEOCOPIE MUSICALE, grâce au procédé héliographique permet une reproduction rapide, peu onéreuse et à un nombre d'exemplaires plus limité que ne l'autorise l'édition classique.

Vous pourrez diffuser votre œuvre auprès de vos relations, de la S.A.C.E.M., des interprètes, des chefs d'orchestre, des organes officiels, etc.

Tous renseignements à l'adresse ci-dessous; envoi d'un dépliant et d'un spécimen sur simple demande.

A titre de propagande, et jusqu'au 1^{er} Mars 1965, nous vous offrons un tirage gratuit d'un manuscrit ne dépassant pas 8 pages.

de manuscrits

NEOCOPIE MUSICALE
 6, rue des petits-champs paris tél. : 488 27 56

POUR VOS CONCERTS
ASSUREZ-VOUS LE CONCOURS

du
**Quatuor de Clarinettes
de Paris**
Ensemble LEBLANC



Pour tous renseignements :
G. LEBLANC, 70, rue des Rigoles, PARIS (20^e)

ORLÉANAIS - BERRY

Le congrès régional
de la F.M.O.B.
s'est tenu à Bourges

Groupant 212 sociétés pour les départements du Loiret, du Loir-et-Cher et du Cher, la fédération musicale de l'Orléanais-Berry (F.M.O.B.) tenait dimanche son congrès régional à la Maison de la Culture de Bourges. Ce congrès fut ouvert par M. Millet, vice-président de la F.M.O.B. pour le département du Cher qui adressa ses souhaits de bienvenue aux congressistes.

M. Cornichon, secrétaire général fit ensuite l'appel des membres du bureau et des sociétés avant de donner lecture du rapport moral de l'activité de la fédération. Il fit part des décès survenus au cours de l'année et demanda à l'assistance de bien vouloir observer une minute de silence à la mémoire des disparus.

De son côté, M. Sadet fit un rapport moral des activités dans le Cher. M. Millet lança un appel pour que toutes les sociétés musicales présentent des élèves aux examens fédéraux. Le nombre d'élèves présentés étant un élément principal pour l'attribution de subventions et leur justification, les deux rapports moraux furent adoptés à l'unanimité. Puis, M. Roger Dufour, trésorier, donna lecture du rapport financier qui fut lui aussi adopté à l'unanimité. Il devait rappeler que les cotisations devaient être réglées au 1^{er} octobre de chaque année. Les assurances sont également renouvelables tous les ans et le secrétaire général fit état de son étonnement de voir si peu de sociétés assurer leurs membres.

M. Cornichon devait également faire un large appel pour que les sociétés fassent une plus grande propagande en faveur des abonnements au journal de la C.M.F. Il devait également faire un large tour d'horizon sur les examens fédéraux de 1964 et constater que le nombre d'élèves présentés a diminué, mais qu'en sens inverse, le niveau a beaucoup augmenté ce qui a permis de dépenser plus d'argent pour récompenser ces élèves. Il en profita également pour remercier les Calsses d'Épargne qui contribuent pour une large part à la dotation de ces récompenses.

Une nouvelle discussion s'engagea alors sur la nouvelle notation aux examens fédéraux. Un vœu sera adressé à la C.M.F. pour une amélioration de cette notation qui ne donne pas satisfaction.

La date des examens

La date des examens est ensuite fixée comme suit pour l'année 1965 :

Examens division supérieure à Orléans, le 25 avril 1965 :

- Pour le Loiret : Pithiviers : 2 mai.
- Montargis : 9 mai.
- Bonny-sur-Loire : 16 mai.
- Orléans : 23 mai.
- Pour le Loir-et-Cher :
- Blois : 16 mai.
- Romorantin : 30 mai.
- Vendôme : 13 juin.
- Pour le Cher :
- Vierzon : 23 mai.
- Saint-Amand : 20 juin.
- Bourges : 27 juin.
- Chezal-Benoît : 4 juillet.

La date des congrès a également été approuvée : le congrès départemental du Loiret aura lieu le 12 septembre, à Bonny-sur-Loire ; celui du Cher, le 19 septembre, à Saint-Florent, tandis que le congrès régional a été fixé au 3 octobre, à Blois.

Les festivités en 1965 n'ont pas été établies de manière définitive et on procédera à l'étude de diverses questions avant les élections.

Sont réélus :

MM. Millet, Garnier, Frapier, Delacour, Moreau, Mounier, Bouchet, Deneumouster, Jacques, Mallet.

Sont nouvellement élus : MM. Girault (Loir-et-Cher), Venaille (L.-et-C.), Pierre Grosjean (Cher), André Proust (Loiret).

Le congrès devait se terminer et les membres du bureau se réunir pour l'élection du nouveau président, M. Carroy étant démissionnaire. M. Millet présenta la candidature de M. Cornichon actuellement secrétaire général qui fut élu à l'unanimité président de la F.M.O.B. Le nouveau président remercia tous les membres de leur confiance et proposa que M. Mallet soit nommé secrétaire, M. Cimetière prenant le secrétariat général.

La réception à la mairie

A l'issue de ce congrès, un vin d'honneur fut servi à la mairie en présence de M. Rouzé, maire adjoint de Bourges, représentant le député-maire et de M. Cothenet, conseiller général. Dans une courte allocution M. Rouzé devait se féliciter de recevoir ces hôtes au cœur de la France et de la fédération avant de rendre hommage à la musique populaire. De son côté, M. Cothenet devait insister sur le sens de la culture qui doit arracher l'individu à ses occupations professionnelles et quotidiennes avant d'insister sur le rôle de la musique qui cherche sous le signe de la solidarité à créer des ensembles. Il devait également assurer son auditoire de la sollicitude du conseil général du Cher. Enfin, M. Millet au nom des 212 sociétés mit en évidence le rôle des chefs de musique et leurs adjoints dans les campagnes avant de remercier les personnalités et notamment le conseil général de l'effort fait pour encourager la musique populaire. Les participants à ce congrès devaient se retrouver lors d'un repas pris en commun à la cafétéria de la Maison de la Culture.

POUR LES JEUNES MUSICIENS

VINCK. — L'ENFANT AU CLAVIER. Méthode de piano illustrée en 3 cahiers à (Spécimen gratuit sur demande)	6,00
BOURCIER. — LE PREMIER SOLFÈGE	
1) livre Clé de Sol	2,40
2) livre Clé de Fa	2,40
3) livre 50 leçons à changements de Clés	2,40
CLARINO. — 2 recueils de transcriptions faciles des chefs-d'œuvre de la musique (chaque)	4,00
GUIITARE. — TARRAJA deux recueils de pièces faciles de J. ANTIGA. (chaq.)	5,00
VIOLON. — LE PETIT VIOLONISTE. 8 recueils de pièces classiques progressives, chaque	5,00
VIOLONCELLE. — METHODE DE FEUILLARD	14,00
LE JEUNE VIOLONCELLISTE. 8 recueils progressifs de pièces classiques, par L.-R. FEUILLARD, chaque	5,00

EXPEDITION PAR RETOUR

Georges DELRIEU et Cie
EDITEURS

45, avenue de la Victoire - NICE - B.P. 252

SEINE ET SEINE-ET-OISE

La Sirène de Paris

Concert du 90^e anniversaire de sa fondation. Dimanche 15 novembre 1964, au théâtre international de la cité universitaire.

Date mémorable pour la célèbre phalange où j'avais l'honneur de présider aux côtés de Mlle Millet et Ch. Levasseur, devant un nombreux public, dont l'affluence devait se constater dans le grand hall de l'entrée.

Au programme : « La marche militaire », de Saint-Saëns ; « Fête polonaise » de Chabrier ; « Chant d'apothéose » de G. Charpentier ; « Egmont », Ma partition « La Vallée de la Creuse » (qui fut couronnée en 1934 par le comité de propagande pour la musique) ; « Le Crépuscule des dieux », pour finir par « Les danses polovsiviennes », de Borodine : programme d'une grande diversité, dirigé avec talent, maîtrise, par André Del-sarte dans une fonction redoutable dont il triompha avec facilité !

Avant l'entr'acte, j'avais eu la mission, mais aussi la plus émouvante, la plus lourde tâche de la société, fondée en 1874, pour réclamer une minute de silence à la mémoire du grand président Rambert, rappelant aussi les figures célèbres de Louis Millet, Charles Levasseur, Paul Achard, ainsi que les chefs éminents : Deliance, Wilhem, Barat, Ferdinand.

1964 ! Année funeste pour « La Sirène de Paris » par la perte de son cher président Rambert, image absolue du dévouement, de la plus vive affection pour sa chère « Sirène », vivant avec ses musiciens comme un père avec ses enfants. Que de regrets vous laissez ! Cher Président Rambert !

Ne pouvant parler de « La Vallée de la Creuse » comme compositeur et signataire de ces lignes, je puis cependant exprimer toute ma grande satisfaction de réentendre cette œuvre fort bien jouée ainsi que tout le programme : les acclamations du public (plusieurs rappels du chef) témoignèrent hautement, l'estime des auditeurs pour la vaillante phalange parisienne. Il serait impossible de souligner ici le véritable apostolat de ces fidèles pionniers de l'art populaire : Mlle Millet Ch., L. Levasseur, Grébaud, Lysandre, Nicod (qui dirigea aussi la société) Bayry (à qui l'on devra beaucoup), Caffet, Buty, Camariot, Deslandre, Mlle Labelle (si dévouée à l'administration générale), MM. Goffinet, Vander, Ormères, Lesage, etc... Que de citations ! Mais ils le méritent bien d'être tous à l'honneur aujourd'hui ainsi que l'éminent directeur André Delsarte.

Paul FIEVET.

(J'ajouterai que, parmi les nombreuses personnalités présentes se trouvaient une descendante de l'illustre compositeur Georges Bizet, ainsi que mon excellent camarade de la Classe, X. Leroux, le commandant Boyer et Etienne Lorin, le célèbre accordéoniste de la radio).

Société Chorale

« La Cœclia » de Paris

Pour fêter leur patronne Sainte Cécile, le dimanche 6 décembre, en l'église St-Germain-l'Auxerrois, à 11 h., la Sainte-Chorale « La Cœclia de Paris », sous la

direction de MM. E. Bousquet, et J. Bidault, et l'Harmonie des Chemins de fer de l'Ouest, sous la direction de M. Marolleau, ont établi un programme de choix. Cette messe est célébrée à la mémoire des membres actifs honoraires et bienfaiteurs des deux sociétés, décédés et de ceux de la fédération musicale de Seine et Seine-et-Oise, de l'Union des sociétés musicales de Paris et de la confédération musicale de France.

POISSY

Le concert de la Lyre

Le dernier concert de la saison d'été donné par le grand orchestre de la Lyre Amicale dimanche, à 16 h., dans le hall de l'Hôtel-de-Ville, s'est montré égal sinon supérieur aux précédents.

Le distingué chef d'orchestre Marcel Bedel avait réussi ce tour de force de préparer en peu de répétitions un programme fort difficile pourtant que les exécutants interprétèrent avec talent et même brio, n'hésitant pas à le dire (et cette appréciation n'est pas un cliché conventionnel, mais une opinion très sincère). Il est vrai que Marcel Bedel, si l'on veut bien nous pardonner ce néologisme peu usité en matière de critique musicale, « téguidé » ses musiciens avec toute sa science, sa foi et sa volonté de bien faire qui assure les succès.

Après la belle ouverture du « Pré aux Clercs », d'Hérold (clarinette : solo A. Bolle), nous entendîmes une large sélection de « Lakmé », le chef-d'œuvre de Léo Delibes (piston solo : M. Berson, basse solo : M. Lepetit), puis une œuvre moderne, « Conte Rose », de Marc Delmas, qui nous permit d'apprécier le talent de M. Evrard, saxo alto solo. Offenbach n'a décidément pas fini de charmer le public car les extraits de « La Grande-Duchesse de Gérostein » (bugle solo M. Cazeneuve) recurent un accueil chaleureux du public, précédant aux applaudissements nourris qui saluèrent « Le Beau Danube Bleu », de J. Strauss, dont nous pressentions le succès dans notre dernier numéro.

Mais à peine le rideau tiré sur cette belle audition qui confirme le niveau actuel de la Lyre Amicale qui va d'ailleurs « crescendo », chef d'orchestre et membres exécutants préparant déjà avec fièvre le grand concert annuel de Sainte-Cécile qui est prévu le dimanche 6 décembre, à 15 h., au Théâtre Molière, une date à retenir. Les quelques indiscretions que nous avons pu recueillir sur le programme nous laissent penser que Marcel Bedel, avec sa volonté inébranlable, a décidé cette fois de sauter le pas et de présenter à cette occasion des œuvres inscrites habituellement au programme des grandes associations parisiennes. Sachant le tonus qu'il sait insuffler à ses interprètes, nous ne doutons pas de la réussite. Nous vous informons en temps utile des détails relatifs à cette matinée qui fera date dans les annales de la Lyre Amicale et de Poissy.

En attendant ce grand plaisir pour les mélomanes piscicacis et régionaux, félicitons vivement la Lyre Amicale pour sa dernière audition et les joies qu'elle nous procura en ce dimanche 27 septembre 1964.

SUD-EST

L'activité
des sociétés musicales
de Lyon

L'Union des Sociétés musicales de Lyon et agglomération tenait récemment son assemblée générale d'automne. La réunion fut présidée par Paul Weinborn, président actif, assisté de Gabriel Rolando, président d'honneur et président actif de la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Est groupant 8 départements.

Le président expose à grands traits l'activité des sociétés au cours de l'exercice écoulé, rappelant les principales manifestations à Lyon ou hors de Lyon, les concerts d'été en divers quartiers de la ville, les récompenses obtenues aux concours, et félicite les animateurs pour l'activité et le dévouement qu'ils apportent à leurs sociétés musicales. Il souligne l'enseignement musical des jeunes (clé et instruments) donné dans nos écoles de musique sous la direction de MM. André Robert, René Ruel, Pierre Moulin, Foucaud, Marlier, et les excellents résultats obtenus aux examens de fin d'année dans le cadre des épreuves éliminatoires par la commission technique de l'Union des Sociétés musicales du département du Rhône. Il exprime toute sa gratitude aux professeurs pour leur dévouement à l'enseignement musical de la jeunesse. Le rapport financier et le volet de répartition de la subvention de la ville présentés par le président sont ensuite approuvés à l'unanimité.

Gabriel Rolando prend alors la parole, indiquant que le prochain congrès de la Fédération aura lieu le dimanche 4 juillet 1965, à Bourg-de-Péage, puis il donne une large information au nouveau projet d'enseignement musical depuis l'école primaire que M. Bertholon, nouveau directeur de l'Ecole nationale de musique de Lyon (Conservatoire) a fait approuver par le Conseil municipal de notre ville, et qui va entrer en application dès le nouvel exercice scolaire en divers arrondissements. Il en souligne l'intérêt pour nos sociétés musicales et répond aux interventions de quelques membres de l'assemblée.

CALENDRIER

DES PROCHAINES MANIFESTATIONS

Messes de Saint-Hubert
Dimanche 15 novembre, La Diane Lyonnaise, Saint-Nizier, 10 h. ; dimanche 24 janvier, Le Rallye Quand-Même, Saint-Joseph, 10 h.

Messes de Sainte-Cécile
Dimanche 22 novembre, Chorale Mixte Lugdunum, Saint-Michel, 10 h. ; dimanche 22 novembre, Chorale des Etats-Unis, Jeanne-d'Arc de Montchat, 10 h. ; dimanche 13 décembre, Chorale Los Vieux Amis et Harmonie de Caluire, Eglise de Caluire, 10 h. ; dimanche 10 janvier, Ensemble Choral de Lyon, Saint-Bonaventure, 10 h.

Concerts
Mercredi 18 novembre, « Montchat Symphonium » au Foyer Notre-Dame de Montchat, 52, rue Richard, 20 h. 45 ; jeudi 10 décembre, Ensemble Choral de Lyon, concert spirituel « Le Requiem », de F. Arr. Saint-Bonaventure, 21 h. ; samedi 19 décembre, L'Harmonie du Rhône, salle Rameau, 20 h. 30 ; dimanche 14 février, Harmonie Guillobière-Brotteaux, Bourse du Travail, 14 h. 30 ; dimanche 7 mars, Chorale mixte Lugdunum, salle Rameau, 14 h. 30.

Festival de la Croix-Rousse
En étude par la commission désignée à cette effet. Informations et date seront données ultérieurement.

Le président,
Paul WERNBOSN.

SUD-OUEST

LAGORCE

Deuil à l'Union Musicale

L'Union Musicale de Lagorce a conduit à sa dernière demeure, le dimanche 4 octobre, son ancien directeur et doyen, M. Alexandre Nicolon, âgé de 82 ans. C'est avec la plus profonde émotion que toute la société et les habitants de Lagorce ont apporté un juste tribut d'hommages de reconnaissance et de regrets au chef et au musicien.

Sur sa tombe, M. Blanchard, président du Groupement des Sociétés musicales du Libournais, apporta le salut et les regrets de tous les musiciens de l'arrondissement, au doyen de nos sociétés musicales, qui, se trouvant trop âgé pour diriger, avait repris comme un simple soldat, du service dans les rangs de l'Union Musicale.

Il rendit hommage à sa mémoire, adressa à sa famille ses condoléances émues, et à celui qui encouragea, enseigna et dirigea avec tant de talent l'art musical populaire dans nos communes rurales, dit son dernier adieu.
Après lui, M. Duhard, président et directeur de la Société, adressa à son distingué prédécesseur, son ancien instructeur et au musicien assidu, tous ses regrets, dit sa vie, ses états de service au 3^e de ligne, aussi bien que ses mérites civils, Palmes Académiques, médaille des Sociétés Musicales et Chorales, médaille de la Fédération des Sociétés Musicales du S.-O. adressa à sa famille, toute sa sympathie attristée.

L'Harmonie de Lagorce lui a fait une messe en musique et c'est au son de la célèbre « Marche Funèbre » de Chopin, que le corps fut conduit de l'église au cimetière, dans l'émotion générale.

Remarqués dans la nombreuse assistance : M. Chantecaille, maire de Lagorce ; M. Marc Duhard, maire de Sablons, conseiller général du canton de Guitres ; M. Bousquet, trésorier de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Ouest ; M. Andrieu, président de la Lyre de Saint-Denis-de-Piles et M. Jarry, vice-président de la Sainte-Cécile de Guitres.

LE PORGE

A la mémoire
de Charles Quirac

Charles Quirac, conseiller municipal, ancien maire, président de la Société de



Chasse, vice-président de l'Harmonie du Porge, administrateur de la Coopérative des Résineux, membre de la caisse de Crédit agricole, nous a quitté au cours de l'été, enlevé prématurément à l'affection des siens et de tous, par une inexorable maladie.

La bonté et l'affection sans borne du père de famille, l'homme aux conseils éclairés, son intelligence et sa droiture, sa haute conception des choses, ses qualités d'administrateur, son dévouement sans limite et sa si grande amabilité, si souvent mise à l'épreuve laissera la postérité reconnaissante envers Charles Quirac, et la Société musicale du Porge en particulier, ne peut taire ses sentiments de regrets pour la perte d'un ami incomparable, fervent serviteur de la musique à laquelle il fut fidèle toute sa vie.

Au président Dupuch et à tous les membres de la Société musicale Sainte-Cécile du Porge, à la famille éplorée de Charles Quirac, la Fédération des Sociétés musicales du Sud-Ouest adresse ses vives et sincères condoléances.

Nous venons d'apprendre qu'un nouveau deuil a frappé la Société Sainte-Cécile du Porge en la personne de son vice-président, M. Claude Laguyette. Devant cette nouvelle épreuve, nous renouvelons nos sympathies à la Société tout entière ainsi qu'à la famille du regretté disparu.

SALLES

Les obsèques

du Président Alfred Dubout

Le dimanche 6 septembre 1964 toute la population de Salles et une foule particulièrement nombreuse venue de toute la région, ont rendu un grand et dernier hommage à l'homme de bien qui fut, durant toute sa vie, Alfred Dubourg.

Un nombre imposant de couronnes et de gerbes après le clergé, précédait la dépouille mortelle. Après la famille, succédaient les drapeaux, le Conseil municipal, l'Harmonie de Salles, les maires et adjoints de nombreuses communes, les ouvriers du Poujau et de l'usine d'Arès, les représentants de nombreuses sociétés musicales, les enfants des écoles et de l'école de musique, le corps enseignant, la foule enfin.

La Fédération du Sud-Ouest était représentée par son président, M. Henri Ciran, et M. Louis Durand, ancien président du Groupement des Sociétés de Libournaux.

A l'église, l'Harmonie de Salles, conduite par M. Buznel, fit entendre ses chants funèbres, émouvante offrande à celui qui en fut le créateur et l'animateur incomparable pendant 42 ans.

Au cimetière, le président fédéral, M. Ciran, étreint par une émotion qu'il contenait mal, rappela le rôle éminent

que M. Dubourg joua toute sa vie au sein des sociétés musicales, le rayonnement de sympathie incomparable qui se dégageait de sa personne, ses yeux vifs, son intelligence et son bon sens, sa droiture qui forçait le respect et ouvrait la voie à l'amitié, à l'attachement. Disant que la mort d'Alfred Dubourg frappait la fédération à la tête et au cœur, M. Ciran mesura le grand vide que laissera au sein du Comité fédéral, où l'on attendait toujours son avis, le grand ami fidèle que l'on n'oubliera pas. Son souvenir restera toujours présent, son exemple impérissable servira de guide pour essayer de mieux remplir, avec l'amour qu'il savait lui porter, notre tâche envers la musique.

M. R. Brun, sénateur, président du Conseil général, parla d'Alfred Dubourg dans toutes ses activités dans la cité, et il le fit en des termes qui soulignèrent les éléments essentiels de cette forte personnalité: homme de devoir toujours, pédagogue de prédilection, industriel écouteur de ses collègues comme il fut respecté de ses élèves, agriculteur toujours à la recherche du progrès, premier adjoint au maire, enfin où il sut recueillir le respect et la confiance de toute une population.

Nous exprimons nos condoléances à Mme Dubourg et sa famille, à M. Cazavieilh, président de l'Harmonie de Salles et à tous les musiciens.



TARN

CARMAUX

Grand deuil à l'Union Musicale

Après avoir perdu successivement durant les 18 années de son existence les meilleurs de ses musiciens et chefs de pupitre, après avoir assuré péniblement au cours de tribulations diverses souvent malheureuses la succession du chef de l'harmonie ouverte en fait depuis

1958, l'Union musicale de Carmaux vient à nouveau d'être frappé, peut-être mortellement, d'un coup terrible par la disparition brutale et prématurée de son jeune directeur, M. Henri Culiis, à l'âge de 33 ans.

Venant de Soissons, notre chef était arrivé à Carmaux il y a un peu plus de trois ans, pour y occuper le poste de sous-chef de notre société et de professeur de musique au titre municipal dans les écoles de la ville de Carmaux. Tout cela à la suite d'un examen théorique et pratique très sévère, à l'issue duquel il exprima sa grande joie d'être reconnu bon pour les services demandés et de venir s'installer avec sa famille à Carmaux.

En prenant ses fonctions, il fit valoir de suite ses grandes qualités de musicien, distingué au poste de saxophone alto, instrument qui lui avait valu d'être lauréat du Conservatoire de Paris, premier prix des Conservatoires de Reims et de Versailles, et premier prix Léopold-Bellan.

C'est dire qu'il avait des connaissances musicales étendues, qu'ils allaient pouvoir améliorer et perfectionner pendant le court laps de temps où M. Diédéric assurait les fonctions de directeur de notre harmonie.

Il n'y manqua pas, et était donc bien préparé à prendre la succession de ce dernier à son départ. Il assumait en effet cette charge et cette grande responsabilité avec modestie, mais aussi avec une ardeur et un courage jamais démentis, malgré quelques obstacles qu'il surmonta avec fierté et sans faiblesse, parce qu'il s'était fixé une ligne de conduite dont il ne dévia jamais.

A le voir si jeune, nous, anciens musiciens, aurions pu le croire porté vers la musique moderne avec ses applications dérivant souvent d'une étude plus ou moins superficielle du solfège et de la théorie musicale. Au contraire, il exigea toujours de ses élèves des écoles et de l'école de musique de la société, l'étude sérieuse des fondements mêmes de la musique, et il ne fut pas toujours compris hélas, car il ne transigeait jamais sur ce point.

Puis jour après jour, répétition après répétition, concert après concert, il s'affirma de plus en plus comme un véritable chef d'orchestre, ayant certes des vues et des idées très personnelles qu'il imposa au cours de l'exécution des programmes, mais restant toujours dans la tradition et la note classique dans le choix des partitions.

Et c'est ainsi qu'après un an de travail acharné pour se mettre au diapason, si l'on peut dire, c'est-à-dire au niveau de ses prédécesseurs à la tête de l'Union musicale, il était arrivé à s'imposer suffisamment chez nous et au dehors pour être désigné comme chef de l'Harmonie fédérale au dernier festival départemental du 14 juin 1964, où il avait choisi lui-même de diriger l'« Ouverture des Noces de Figaro », de Mozart, et la « Symphonie Inachevée », de Schubert.

Mais le sort ne l'entendait pas ainsi. Et la maladie fatale qui le guettait depuis l'an dernier ne lui permit pas de savourer la joie du triomphe qu'il aurait pas manqué d'obtenir ce jour-là, et qui aurait été la juste et suprême récompense de son ardeur, de son courage et de son méritoire travail.

Depuis, le mal fit son œuvre lentement, mais inexorablement, et le 7 octobre, à 22 h., nous qui avions eu la joie d'être le premier à l'accueillir à Carmaux, avons eu le triste privilège de recueillir son dernier souffle et de lui fermer les yeux à jamais.

Tous ceux qui l'avaient connu et estimé avaient tenu à lui rendre les derniers devoirs de reconnaissance et d'amitié.

M. le maire de Carmaux et le personnel municipal, les directeurs et professeurs avec des délégations d'élèves des écoles de la ville, les élèves de l'école de musique et leurs parents, la foule d'amis et de sympathisants, et enfin la musique.

La musique avec un grand M, car on peut presque dire qu'à cette occasion l'Harmonie fédérale départementale s'était reconstituée pour offrir à notre cher directeur le plus fervent et dernier hommage que l'on puisse rendre à un musicien.

Quand sous les voûtes de l'église retentirent les premiers accents d'une marche funèbre, plus d'un cœur se serra, les yeux se mouillèrent d'émotion, mais aussi d'une infinie reconnaissance, car il y avait là, sous la direction de M. Anclaux, directeur de l'Harmonie des Enfants d'Albi, outre tous les membres de l'Union musicale de Carmaux, des musiciens d'Albi, des musiciens de Craulhet avec leur directeur, M. Marc Heral, et M. Satge, président de la Fédération des musiques du Tarn, des musiciens de Saint-Juéry avec leur directeur, M. Rigaud, et des musiciens de Cagnac avec leur directeur, M. Bouvialle.

La batterie-fanfare de l'Union musicale, avec son chef, Henri Guillemain, était là elle aussi pour rendre les honneurs, et exécuter en première audition au cours de la cérémonie, un morceau de circonstance arrangé par son directeur.

Au cimetière, M. Satge, président de la Fédération, sut, dans quelques mots, exprimer à notre chef, trop tôt disparu, toute l'estime et l'affection dans laquelle la grande famille musicale tarnaise le tenait et l'appréciait.

Avec lui et tous les musiciens, en particulier ceux qu'il avait eu sous sa baguette et qui le pleurent comme un véritable ami, nous nous inclinons profondément. Mme et vous chers enfants, devant votre douleur immense.

En cette pénible circonstance, nous tenons ici à vous apporter le témoignage de notre affectueuse sympathie, et les sentiments cruellement affligés de cette autre grande famille qu'à toujours été l'Union musicale de Carmaux.

C. BOUYSSIE.

Ant. M. VAN LEEST
EINDHOVEN (Pays-Bas)
Membre du Jury

Le Gérant : A. EHRMANN.

Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »
12, rue Claude-Groulard

POUR VOS CADEAUX DE NOUVEL AN

n'oubliez pas que tous les instruments de musique se trouvent aux...

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée — CHARNAY-LES-MACON — (Saône-et-Loire)

Tél. 11-58 à Mâcon

STOCKS IMPORTANTS

LIVRAISONS RAPIDES

Nos stocks très importants nous permettent de livrer immédiatement la plupart des instruments de toutes marques. Nous indiquons quelques modèles parmi les plus demandés et le prix de ces instruments ARGENTÉS. Nous questionner pour les prix de ces mêmes instruments en cuivre.

TROMPETTES D'HARMONIE UT et SI B	
ROBERT MARTIN « STANDARD »	235,00
ROBERT MARTIN « EUROPE »	285,00
ROBERT MARTIN « SUPER » avec glissière et anneau à la 3 ^e coulisse	385,00
ROBERT MARTIN « CONSTELLATION », pavillon doré et gravé	500,00
COUESNON N° 106	504,00
COUESNON « MONOPOLE CONSERVATOIRES »	711,00
COURTOIS	615,00
SELMER tous modèles	680,00
TROMBONES A COULISSE	
ROBERT MARTIN « STANDARD »	368,00
ROBERT MARTIN « SUPER »	399,00
COUESNON « MONOPOLE CONSERVATOIRE », grosse perce	615,00
COURTOIS modèle CONSERVATOIRE	510,00
COURTOIS modèle SUPER SWING	591,00
SELMER grosse perce	615,00
SAXOPHONES ALTOS	
ROBERT MARTIN « LUXE »	686,00
ROBERT MARTIN « CONSTELLATION »	820,00
COUESNON « MONOPOLE CONSERVATOIRES »	960,00
SELMER	960,00
SAXOPHONES TENORS	
ROBERT MARTIN « LUXE »	851,00
ROBERT MARTIN « CONSTELLATION »	995,00
SELMER	1.140,00
COUESNON « MONOPOLE CONSERVATOIRES »	1.144,00

CLARINETTES SI B	
ROBERT MARTIN « STANDARD » mécanisme nickelé	289,00
ROBERT MARTIN « CONSTELLATION », mécanisme argenté	397,00
NOBLET « ARTISTE », mécanisme nickelé	410,00
COUESNON « MONOPOLE CONSERVATOIRES », mécan. chromé	560,00
BUFFET-CRAMPON, mécanisme nickelé	560,00
SELMER, mécanisme nickelé	565,00

GRANDES FLUTES	
ROBERT MARTIN « STANDARD », métal argenté, à plateaux	276,00
NOBLET, métal argenté, à plateaux ou à anneaux	330,00
MALERNE, métal argenté, à plateaux	442,00
SELMER, métal argenté, à plateaux	980,00
COUESNON, modèle Moysse, à plateaux	1140,00
COUESNON, qualité courante, métal argenté, à plateaux	393,00

ACCORDEONS	
Tous modèles d'accordeons: CAVAGNOLO, HOHNER, PAOLO SOPRANI, FRATELLI CROSIO, etc., à boutons et à touches piano.	
(Demandez notre catalogue)	

GUITARES	
Modèle classique à cordes métal, à 119,00 F, 146,00 F, 186,00 F, etc...	
Modèle classique à cordes nylon, à 164,00 F et 206,00 F.	
Modèle de Jazz à 167,00 F et 219,00 F.	
Modèle électrique, à 417,00 F, 543,00 F, 603,00 F.	
Guitare basse électrique, 630,00 F.	

Envoi contre 2,00 F en timbres de notre catalogue général n° 53 de 88 pages avec la photographie de la plupart des instruments.

Ce catalogue est envoyé gratuitement aux Professeurs et Chefs de Musique qui ne l'auraient pas déjà reçu, sur justification de leur qualité de professionnel.

PROFESSEURS... CHEFS DE MUSIQUE...

L'ouvrage que vous attendiez depuis longtemps VIENT DE PARAITRE

MÉTHODE PROGRESSIVE DE CORNET A PISTONS, TROMPETTE, BUGLE

ET INSTRUMENTS A 3 PISTONS NOTÉS EN CLÉ DE SOL

par Julien PORRET

M. Julien PORRET, 1^{er} Prix de cornet à pistons et trompette du CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE DE PARIS, s'appuyant sur l'expérience d'une brillante carrière d'artiste et de professeur, était particulièrement qualifié pour réaliser une méthode répondant enfin parfaitement aux besoins des élèves débutants.

Il nous paraît opportun de rappeler que M. Julien PORRET est l'auteur des célèbres « CONCERTINOS » qui sont adoptés par les CONSERVATOIRES ET ECOLES DE MUSIQUE du monde entier.

La réelle supériorité de la Méthode PORRET réside dans l'élimination des erreurs que l'on trouve généralement dans les ouvrages similaires: accumulation trop rapide des difficultés et notamment abus des notes aiguës qui fatiguent sans profit les lèvres des débutants et ont pour résultats de les décourager rapidement. La Méthode PORRET est vraiment progressive, chaque nouvelle difficulté n'étant abordée que lorsque les précédentes ont été parfaitement assimilées. D'autre part, cette méthode offre des exercices, duos et récréations d'une musicalité bien supérieure à celle de la plupart des méthodes courantes.

Prix de lancement de la Méthode PORRET: 20 F.

N.B. — Cette méthode peut être adressée en communication aux Professeurs et Chefs de Musique qui en feront la demande en justifiant de leur qualité

N'achetez rien sans nous consulter...

Les EDITIONS MARTIN sont à même de fournir toutes les œuvres imposées aux examens fédéraux.

LA PLUS IMPORTANTE MAISON D'EUROPE

spécialisée dans l'édition et les fournitures générales pour harmonies, fanfares et batteries-fanfares